

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ



Aménager pour s'alimenter

ALEXANDRE CY

L'OFFRE DISTINCTION POUR LES PROFESSIONNELS DES SCIENCES



UNE OFFRE AVANTAGEUSE POUR FRANCIS



Simoneau

VISIONNAIRE



Ordre
des Urbanistes
du Québec

PROFITEZ D'AVANTAGES ADAPTÉS À VOTRE RÉALITÉ, INCLUANT:

- Une économie de 14\$ par mois sur le forfait à transactions illimitées
- Une remise de 50% des frais annuels en BONIDOLLARS^{MD} sur les cartes Visa* Or Desjardins
- Des rabais et des taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne et de financement
- Plusieurs autres avantages

desjardins.com/urbaniste



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



L'image de la couverture a été prise durant le démontage du marché d'hiver au Marché Jean-Talon. Elle est tirée d'une série sur les marchés publics de Montréal vus de nuit lors de la saison froide. La photo illustre un aspect moins apparent de la dynamique de l'approvisionnement alimentaire en ville et des cycles des marchés publics montréalais.

Crédit photo : Alexandre Cv

» **Mot du président** **4**

Donald Bonsant, urbaniste

» **Actualités** **5**

ALLIANCE ARIANE
Pour un « désormais » en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme
Serge Vaugeois, urbaniste

L'Agora métropolitaine de 2015
Serge Vaugeois, urbaniste

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
Soutenir les projets TOD
Manuel Poulin, urbaniste et Benjamin Gillis, urbaniste

Forum Priorité piétons
PREMIER RENDEZ-VOUS DE LA CULTURE PIÉTONNE AU QUÉBEC
Amélie Castaing Rigaud, urbaniste-stagiaire

Propulser le Québec par l'électricité
Marie-Josée Lessard, urbaniste

INCUBATEUR URBAIN
Consultation citoyenne à l'ère du numérique
André-Anne Cadieux

PROJET ARBORA
Plus haut immeuble en bois de Montréal
Amélie Castaing Rigaud, urbaniste-stagiaire

» **Lecture** **12**

VILLE DE QUÉBEC
La Vision 2040 soumise aux citoyens
Paul Arsenault, urbaniste

Le métro à l'honneur!
Jacques Trudel, urbaniste

S'outiller pour assurer la participation citoyenne
André-Anne Cadieux

» **Pratique régionale** **14**

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À HYDRO-QUÉBEC
Concier les énergies
André Boisvert, urbaniste émérite, Raymonde Lavoie, urbaniste, Robert Lussier, urbaniste, Simon Martel, Marie Nobert et Lise Saint-Jacques

» **International** **18**

SÉOUL
Restauration du canal Cheonggyecheon et renaissance du centre-ville
Jacques Besner, urbaniste émérite



dossier **Aménager pour s'alimenter**

» **Le système alimentaire comme outil de planification** **21**
André-Anne Cadieux, Charlotte Horny, urbaniste et Mathieu Langlois, urbaniste

» MUNICIPALITÉS ET URBANISTES
Des acteurs de changement pour des systèmes alimentaires durables **22**
Vincent Galarneau et David Paradis, urbaniste

» **Déserts alimentaires au Québec** **26**
SITUATION ET PERSPECTIVES D'INTERVENTION
Éric Robitaille et Pascale Bergeron

» TENDANCES ACTUELLES
Quand les villes se préoccupent d'alimentation **30**
Mathieu Langlois, urbaniste et Charlotte Horny, urbaniste

» **L'agroalimentaire au service du développement régional** **32**
André-Anne Cadieux

» DRUMMONDVILLE
Les commerces alimentaires, un enjeu de proximité **35**
Véronique Larose, urbaniste et Guy Drouin

» LE SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS
Première planification stratégique alimentaire régionale **38**
Ghalia Chahine

» **Planification des systèmes alimentaires aux États-Unis** **41**
Kimberley Hodgson

» **Vers un urbanisme alimentaire?** **45**
Manon Boulianne et Carole Després

» **En pratique** **49**

GRANDES LIGNES ET TENDANCES
Demande d'exclusion en zone agricole
M^e François Montfils

» **Chronique juridique** **51**

Protection des milieux humides, le point
M^e Jean-François Girard

» **Regard sur le passé** **54**

MIXITÉ
L'héritage paradoxal du zonage cumulatif
Jacques Trudel, urbaniste

» **Nouvelles de l'Ordre** **58**

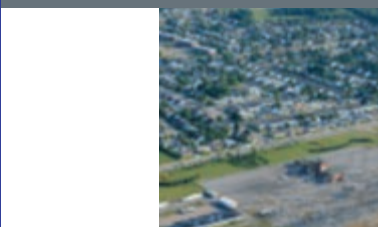
Retour sur le congrès annuel

DÉBAT D'IDÉES DE LA RELÈVE EN URBANISME
Le 375 MTL, événement éphémère ou signature durable?
Michaël Tremblay, urbaniste-stagiaire

Plus de 350 professionnels de l'urbanisme à la soirée annuelle de la Relève en urbanisme!
Louis Mazerolle, urbaniste et Jean-François Lefebvre

Entrevue avec Alexandre Taillefer, invité spécial de la soirée de la RU

» **À l'agenda** **62**



Vers la formation continue obligatoire

En octobre dernier, lors de son congrès qui se tenait à Gatineau, le conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec a profité de la présentation de sa planification stratégique 2015-2020 pour dévoiler les priorités de l'organisation et informer les membres de sa volonté d'entreprendre des démarches visant à adopter un règlement portant sur la formation continue obligatoire pour les urbanistes et stagiaires.

Dans le contexte actuel, l'Ordre des urbanistes du Québec souhaite s'assurer que ses membres possèdent les compétences requises pour faire leur travail et qu'ils demeurent à l'affût des meilleures pratiques, ainsi que des nouveaux outils professionnels en urbanisme. Compte tenu de l'évolution rapide des enjeux et des changements touchant notre profession, il est impératif que les urbanistes soient en mesure de mettre à jour leurs connaissances et habiletés professionnelles et puissent les parfaire en continu, comme le stipule l'article 50 de la section V de notre Code de déontologie.

Un règlement portant sur la formation continue obligatoire contribuera directement à notre mission, soit la protection du public, et permettra de renforcer la qualité des interventions professionnelles des urbanistes au Québec. Par ailleurs, ce règlement contribuera à l'amélioration de la notoriété de la profession, notamment dans le contexte d'une réflexion sur les actes réservés.

L'implantation d'un règlement portant sur la formation continue obligatoire constitue une avancée majeure dans l'histoire de l'Ordre des urbanistes du Québec. Toutefois, cette décision pourrait avoir des répercussions importantes sur les ressources financières et humaines (permanence et bénévoles) de l'organisation et, à ce titre, il importe de mener une réflexion détaillée et transparente. Un alourdissement des tâches pour les ressources actuelles n'est pas souhaitable. En parallèle, l'Ordre devra s'assurer que tous les membres, peu importe leur situation géographique, aient accès facilement au programme de formation continue reconnue obligatoire, et ce, à un coût raisonnable et selon un horaire qui convient à chacun et chacune. L'Ordre devra

également voir à ce qu'un outil permettant l'inscription et le paiement en ligne soit mis à la disposition des membres. Pour y arriver, plusieurs options sont déjà à l'étude. Le projet d'adoption d'un règlement portant sur la formation continue obligatoire fera l'objet d'un processus transparent, et le conseil d'administration s'assurera que les membres puissent préalablement exprimer leurs points de vue et opinions sur cet important chantier pour notre profession. Notre objectif est que l'adoption de ce règlement contribue positivement au développement professionnel des urbanistes.

Pour ma part, je suis convaincu que la mise en place d'une obligation de formation continue aura un impact très positif sur notre pratique professionnelle, améliorera notre crédibilité à titre d'experts et renforcera notre statut d'experts en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

La nouvelle année s'amorcera donc sous le signe du changement pour l'Ordre des urbanistes du Québec et tous ses membres, et j'en suis très heureux.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous et à toutes un joyeux Noël et une bonne et heureuse année! ✨

**Le président,
Donald Bonsant, urbaniste**



ORDRE DE
OP
PROTÉGER

Réponses à vos questions
sur les ordres professionnels
www.ordredeproteger.com

ALLIANCE ARIANE

Pour un « désormais » en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme

» SERGE VAUGEOIS, urbaniste

Grande première dans le monde de l'aménagement du territoire. À Montréal, le 29 septembre 2015, urbanistes, aménagistes, architectes, agriculteurs, écologistes et citoyens s'unissaient sous l'Alliance Ariane¹⁻², pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient considérés comme une priorité. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puissent assurer la coordination de l'ensemble des lois, des politiques et des interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'Alliance demandait donc au gouvernement du Québec de se doter d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Elle base sa requête sur le constat suivant : « L'action en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est sous la responsabilité d'une multiplicité d'acteurs, dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillée en autant de domaines et se déploie sans vision

d'ensemble. Cet éclatement décisionnel est responsable de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise. [...] il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales. » L'Alliance Ariane a aussi rendu publique une déclaration faisant état de principes de base proposés pour la préparation de la politique (voir l'encadré à la page suivante).

Enfin, lors de cette rencontre, M. Donald Bonsant, président de l'Ordre des urbanistes du Québec et membre fondateur de l'alliance ARIANE, a rappelé que « Trente-cinq ans après l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et 20 ans après celle des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, le moment est propice pour redéfinir la vision du développement de notre territoire. Les urbanistes du Québec ont des solutions concrètes et réalistes à proposer pour mieux construire nos villes et nos villages ». ✨



Les premiers signataires de l'Alliance Ariane

1 L'Ordre des urbanistes du Québec fait partie des organisations fondatrices de l'Alliance Ariane.
2 www.ariane.quebec/declaration/

...SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

ALLIANCE ARIANE

Principes de base proposés pour la politique⁴

- Le territoire du Québec est le patrimoine commun de l'ensemble des Québécois;
- Ce territoire étant une ressource limitée et son altération ayant souvent un caractère irrémédiable, l'usage qui en est fait doit préserver le droit des générations futures de répondre à leurs besoins fondamentaux et de s'épanouir;
- L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les instances municipales;
- Les instances municipales sont, dans le respect réciproque des compétences des divers paliers décisionnels, les gestionnaires du territoire sur lequel s'exerce leur autorité et sont garantes d'en assurer une utilisation économe;
- À travers leurs politiques, programmes et actions en aménagement du territoire et en urbanisme, le gouvernement du Québec et les instances municipales :
 - contribuent à l'atteinte des grands objectifs collectifs que s'est donnés et se donnera le Québec en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâtis, de mobilité durable, et de tout autre enjeu identifié;
 - font primer l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers;
 - prennent en compte et reflètent la diversité des collectivités québécoises.
- La politique doit prévoir des mécanismes de coordination permettant d'assurer la nécessaire cohérence de l'action de l'État et de ses partenaires en matière d'aménagement et d'urbanisme, et notamment :
 - qu'elle soit la pierre d'assise de la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et des relations entre l'État et les municipalités;
 - que l'action des ministères et organismes de l'État, qui prennent tous des décisions qui s'ancreront de façon permanente sur le territoire, soit cohérente avec ladite politique;
 - que son adoption s'accompagne des ressources nécessaires à sa réalisation, autant pour les actions propres aux ministères et organismes de l'État que pour celles des instances municipales.
- Le ministre des Affaires municipales doit être nommé responsable de l'application de la politique et, conséquemment, son ministère doit prendre le nom de ministère des Affaires municipales, de l'Aménagement et de l'Occupation du territoire.

⁴ Tiré de la Déclaration de l'Alliance Ariane.

L'Agora métropolitaine de 2015

» SERGE VAUGEUIS, urbaniste

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en 2011 par la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit la mise sur pied, tous les deux ans, d'une Agora métropolitaine. Il s'agit d'un des principaux mécanismes de suivi du PMAD. L'Agora a pour but de permettre aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD. La première Agora a eu lieu à l'hiver 2013.

La deuxième édition de l'Agora s'est déroulée le 5 octobre 2015¹ en présence de près de 600 participants. Quatre objectifs étaient poursuivis, soit : développer la fierté d'appartenance au Grand Montréal, mettre en valeur des exemples de réussite, lever les obstacles à la mise en œuvre du PMAD et mettre de l'avant des propositions novatrices.

Le programme de l'Agora 2015² incluait des séances de discussion et d'échanges consacrées aux thèmes de l'aménagement, de l'environnement et du transport. Les principaux éléments du bilan de la mise en œuvre du PMAD ont été présentés. Le *Rapport de monitoring du PMAD, édition 2015*³ a aussi été rendu public. Depuis son entrée en vigueur, plusieurs actions ont été mises de l'avant, soit la réalisation de travaux liés au programme pour la réalisation de projets novateurs d'aménagement axés sur le transport en commun, aussi appelés TOD (*Transit-Oriented Development*), l'appui à la réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA), le début des travaux pour le premier axe du Réseau vélo métropolitain ainsi que le développement de différents projets de protection et de mise en valeur de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Plus d'une vingtaine d'actions et d'initiatives en lien avec la mise en œuvre du PMAD ont donc été entreprises.

Enfin, plus de 60 projets⁴ jugés inspirants pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine ont fait l'objet d'une exposition. Les résultats d'un concours de photos intitulé *Le grand Montréal en images*⁵ ont aussi été dévoilés.

Pour plus d'information sur l'Agora métropolitaine 2015, consultez la page d'accueil du site Web de la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'adresse suivante : cmm.qc.ca/evenements/agora-2015/ ✨

¹ cmm.qc.ca/evenements/agora-2015/

² cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/agora/20150930_Agora_CahierDuParticipant.pdf

³ cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150618_rapport-du-monitoring-pmad-2015.pdf

⁴ cmm.qc.ca/evenements/agora-2015/projets-inspirants/liste-de-projets-inspirants/

⁵ cmm.qc.ca/evenements/agora-2015/concours-de-photos-le-grand-montreal-en-images/photos-soumises/

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Soutenir les projets TOD

» MANUEL POULIN, urbaniste
» BENJAMIN GILLIS, urbaniste

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) poursuit ses efforts pour soutenir la planification et la réalisation de projets de *Transit-oriented Development* (TOD).

À l'automne 2015, la Communauté a ainsi lancé deux nouveaux outils sur son site Internet, soit une carte interactive des aires TOD du Grand Montréal et une section dédiée au suivi de 17 projets faisant l'objet d'une aide financière de la CMM.

La carte interactive des aires TOD du Grand Montréal permet, en un coup d'œil, de parcourir le territoire de la région métropolitaine et de localiser l'ensemble des aires TOD qui s'y trouvent. Pour chacune des 155 aires TOD, il est dorénavant possible d'accéder à une fiche d'information qui dresse un portrait sommaire du milieu environnant, de l'utilisation du sol, des caractéristiques sociodémographiques, du foncier, des déplacements et de l'accessibilité.

Quant aux 17 projets novateurs de type TOD, une nouvelle section du site Internet de la CMM leur est désormais dédiée. Cette nouvelle section permet d'en apprendre davantage sur ces projets et de suivre leur état d'avancement.

Rappelons qu'un TOD est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, conjuguant les déplacements actifs, la mixité sociale et le design urbain. Un des grands paris d'aménagement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, entré en vigueur en 2012, est la réalisation de projets TOD. Le PMAD identifie 155 aires TOD sur le territoire de la CMM.

La Communauté appuie financièrement une planification détaillée ou des études portant sur les aires TOD du Grand



Montréal. Entre 2012 et 2015, 17 projets ont été approuvés pour l'octroi d'une aide financière. Six de ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un financement conjoint avec le gouvernement du Québec, soit les gares Deux-Montagnes, Repentigny, Candiac, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hubert et la station de métro Namur.

Onze autres projets sont financés par la Communauté soit : les gares de McMasterville, de Saint-Bruno, de Sainte-Thérèse et de Mascouche, les stations de métro Assomption, Langelier-Anjou, Cartier et De la Concorde, la station projetée de SLR Panama ainsi que les terminus Châteauguay et Sainte-Julie.

Pour consulter la carte interactive et les 17 projets TOD, visitez la section Aménagement, Dossiers, Quartiers TOD du site cmm.qc.ca. ✨



Héliane Doyon
urbaniste - conseil

514.929.5738
hdoyon@hurbaniste.ca
hurbaniste.ca

1162, rue Moffat, Verdun (Québec) H4H 1Y9



**L'URBANISME
DE SOLUTIONS**

Avis, stratégies et communication.

Forum Priorité piétons

PREMIER RENDEZ-VOUS DE LA CULTURE PIÉTONNE AU QUÉBEC

» AMÉLIE CASTAING RIGAUD, urbaniste-stagiaire

Dans le cadre de *Tous piétons! À la recherche des pas perdus*, campagne nationale de promotion de la marche et de la culture piétonne au Québec, Vivre en Ville a organisé, le 29 octobre 2015, le forum Priorité piétons.

Appel à une véritable culture piétonne au Québec

La culture de la marche et du piéton est loin d'être solidement implantée au Québec. Pour combler ce déficit piéton, il a paru déterminant pour Vivre en Ville et ses partenaires, dont Piétons

Québec, d'ouvrir le débat sur le sujet. « *Qu'il s'agisse pour les citoyens de faire le choix de marcher sur de courtes distances, pour les automobilistes de respecter les passages piétonniers ou pour les municipalités de se doter de trottoirs adéquats, trop souvent la marche et le piéton sont très loin dans la liste des priorités* », déplore Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville. Pourtant, être marcheur est profondément ancré dans notre ADN, et le piéton est l'âme de nos villes. « *Nous sommes à un momentum avec des initiatives sur la marche qui émergent de différentes sources. La culture piétonne au Québec, c'est à nous de la construire, créons le mouvement!* », insiste-t-il.

Le Forum a réuni une centaine de participants venus principalement de la région de Montréal, mais aussi d'ailleurs au Québec pour s'exprimer sur la réalité des piétons et pour s'inspirer des exemples présentés par des experts et des passionnés de la marche, étrangers comme Québécois, réunis sur le sujet.

Avoir le réflexe piéton

Selon Jean-François Bruneau, professeur associé au Département de géomatique appliquée à l'Université de Sherbrooke, qui faisait partie des panélistes du forum, les principaux obstacles aux déplacements piétons, dans les collectivités québécoises, sont « *les mythes urbains qu'on répète sur ce qu'il est possible ou non de faire au Québec. La nordicité du Québec, en particulier, ne devrait pas être une excuse pour ne rien faire. Au contraire, elle amène à trouver des solutions nouvelles* ». Participants aussi bien qu'intervenants sur le forum souhaitent que les collectivités et les divers intervenants sur les rues et routes aient désormais le réflexe piéton pour qu'il n'y ait plus d'aménagement ou de réaménagement qui soit fait sans prendre en compte, de la conception à la gestion, les besoins de cet utilisateur souvent négligé de la rue.

L'architecte Steve Mouzon, fondateur de Studio Sky et de Mouzon Design et membre de la Direction de la New Urban Guild a démontré à quel point le « *walk appeal* » des rues, qu'on pourrait traduire par « *l'attractivité des rues pour les piétons* » a la capacité d'attirer ou, faute d'être là, de repousser les piétons. Il a invité les participants du forum à ne pas se satisfaire de rues peu propices aux piétons : « *On n'accepte pas un repas à peine mangeable, pourquoi accepterions-nous des rues à peine "marchables"?* ». Cette mobilisation en faveur d'environnements permettant les déplacements à pied ont trouvé écho en fin de journée dans l'appel de Sylvie Bernier, ambassadrice des Saines habitudes de vie pour Québec en forme, à poursuivre la transformation de la norme sociale qui est en cours avec l'émergence de la culture piétonne au Québec. ✨



Sylvie Bernier, ambassadrice des Saines habitudes de vie pour Québec en Forme prononce le mot de clôture du Forum Priorité piétons.

VIVRE EN VILLE

Pour consulter la programmation complète du forum : vivreenville.org/prioritepietons

Pour plus d'informations sur la campagne *Tous piétons! À la recherche des pas perdus* et sa programmation : www.touspietons.quebec

Propulser le Québec par l'électricité

» **MARIE-JOSÉE LESSARD**, urbaniste

Rendu public le 9 octobre dernier par le Gouvernement du Québec, le **Plan d'action en électrification des transports 2015-2020**¹ vise à stimuler le développement économique en misant sur une filière d'avenir et à réduire la part du secteur des transports dans les émissions de gaz à effet de serre. Le plan d'action est doté d'un budget de plus de 420 millions de dollars et est le fruit de la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Au total, 35 mesures sont inscrites à ce plan d'action.

Ce Plan s'articule autour de trois grandes orientations :

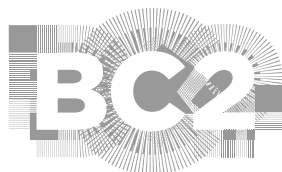
Favoriser les transports électriques. Les mesures proposées visent les citoyens, les municipalités, les entreprises et le domaine du transport collectif et individuel des personnes et celui du transport des marchandises, par exemple : l'achat d'autobus scolaires électriques, les parcs de véhicules de taxis, les autobus urbains, un rabais à l'achat d'un véhicule électrique, l'implantation de bornes de recharges le long des axes rapides, des immeubles à logements multiples et des immeubles de bureaux, l'installation de bornes de recharge pour le stationnement sur rue, etc.

Développer la filière industrielle. Les mesures proposées visent à intensifier la recherche et le développement, à soutenir la commercialisation et l'exportation des produits novateurs, à stimuler les investissements privés et à former une main-d'œuvre qualifiée.

Créer un environnement favorable. Afin d'encourager un environnement propice au transport électrique, on propose la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire favorisant l'électrification des transports. Il s'agit par exemple de mesures telles que l'accès des véhicules électriques aux voies réservées où le covoiturage est permis ou de la révision du Code de construction pour prévoir l'installation de bornes de recharge dans les constructions résidentielles neuves. À noter que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) entend mettre en place des mesures visant à soutenir la planification urbaine favorisant l'écomobilité et l'adoption de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui favoriseront la mobilité durable et l'intégration de l'électrification des transports dans la planification territoriale. ✨

Un congrès important sur l'électrification des transports, **SYMPOSIUM EVS 29**, aura lieu à Montréal du 19 au 22 juin 2016.
Pour en savoir plus : TransportsElectriques.gouv.qc.ca.

¹ www.transportsselectriques.gouv.qc.ca/fr/plan-daction/



DESIGN URBAIN
STRATÉGIES
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
URBANISME
PATRIMOINE
ENVIRONNEMENT
RÉCRÉOTOURISME

MONTRÉAL
TERREBONNE
SAGUENAY

514 507 3600
GROUPEBC2.COM





JIMMY PACQUET-CORMIER

INCUBATEUR URBAIN

Consultation citoyenne à l'ère du numérique

» ANDRÉ-ANNE CADIEUX

À la mi-octobre s'est déroulé un événement de consultation citoyenne nouveau genre, l'Incubateur urbain, portant sur le réaménagement d'un tronçon de la rue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest à Montréal. À l'initiative de MTL Ville en mouvement, le projet de deux jeunes urbanistes, trois journées de design participatif ont rassemblé cinq équipes de professionnels (Synopsis, 6nergie, Péril J'ose, Les Gonflés et Réinventer le Sud-Ouest). Elles avaient pour mandat de repenser la rue Atwater entre le métro Lionel-Groulx et le marché Atwater. À mi-chemin entre la charrette et la consultation publique, l'Incubateur urbain proposait une approche de « codesign participatif » mettant à l'honneur les technologies, le multimédia et les réseaux sociaux. Les trois journées de la compétition ont d'ailleurs été filmées. Les vidéos des ateliers et des capsules d'experts en urbanisme, en architecture, en développement local, en architecture de paysage et en consultation publique étaient diffusées afin d'inspirer les équipes et les citoyens venus partager leurs idées.

« Les participants seront plongés dans un environnement multimédia in situ qui stimulera et enrichira le dialogue. À la manière d'une charrette ouverte, ils seront constamment inspirés par l'environnement multimédia qui diffusera en temps réel des informations vitales à la compréhension de l'identité du quartier », expliquait Bruno Jobin, directeur général de MTL Ville en mouvement, en amont de l'Incubateur urbain.

L'événement était ouvert au public et les cinq équipes travaillaient à leur concept tout en recueillant les commentaires et propositions des citoyens présents. Les équipes étaient invitées à présenter régulièrement l'évolution de leur travail, pour un « pitch » final devant jury – un comité d'experts possédant une bonne connaissance du secteur – et en présence du maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, Benoît Dorais.

À l'issue de la compétition, l'équipe gagnante Réinventer le Sud-Ouest s'est démarquée par sa compréhension des enjeux du secteur, soit le transport et le côté attractif du secteur. Le groupe propose notamment l'aménagement d'une promenade urbaine reliant le métro Lionel-Groulx au marché Atwater et d'une grande place publique modulable. Une patinoire sur le canal Lachine compte aussi parmi les idées mises de l'avant. Une mention a été octroyée à l'équipe Les Gonflés pour leur ancrage au territoire, leur approche historique du lieu et leur compréhension des deux pôles du site (le marché et le métro). La flexibilité de l'aménagement et le confort piéton se trouvaient au cœur du concept.

L'événement s'est déroulé les 16, 17 et 18 octobre derniers, à la caserne de Saint-Henri. Les propositions d'aménagement issues de l'exercice de cocréation seront présentées dans le cadre de la programmation du Printemps numérique à la Société des arts technologiques au printemps 2016 à Montréal. ✨

PROJET ARBORA

Plus haut immeuble en bois de Montréal

» AMÉLIE CASTAING RIGAUD, urbaniste-stagiaire

La construction en bois revient à la mode, notamment pour les immeubles. Un nouveau record est sur le point d'être battu au Québec dans le domaine avec le projet Arbora à Montréal, le plus important projet d'habitation doté d'une structure en bois d'ingénierie au Québec, avec sa structure en panneaux de bois massif lamellés-collés (CLT), reconnus pour leur performance et leur robustesse.

Ce projet peut voir le jour grâce à la révision en 2015 de la réglementation de la Régie du bâtiment pour permettre la construction d'immeubles en bois de 12 étages et moins. Autre signe de la tendance, afin de favoriser une plus grande utilisation du bois dans la construction, une Charte du bois a été adoptée en avril 2013.

Complexe mixte et certification LEED

Si Arbora reste en dessous des 13 étages de la tour Origine dans l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres, à Québec, il n'en deviendra pas moins le plus haut immeuble résidentiel de Montréal construit en bois d'ingénierie.

Les promoteurs LSR GesDev et Sotramont se sont associés avec l'homme d'affaires Aldo Bensadoun pour réaliser ce projet dans le quartier Griffintown, en plein renouveau. Cet ensemble d'immeubles et de maisonnettes urbaines prévu dans le quadrilatère formé des rues William, Eleanor, de la Montagne et Ottawa se veut un « projet signature » selon l'expression d'Annie Lemieux, présidente de LSR GesDev.

Ensemble mixte d'une valeur de 130 millions de dollars, Arbora proposera 434 logements dans trois immeubles de huit étages : 130 logements locatifs, 274 en copropriétés et 30 maisonnettes. La mixité du projet est également fonctionnelle, puisque ce complexe résidentiel et commercial accueillera 35 000 pieds carrés de locaux commerciaux en rez-de-chaussée, avec

notamment la boulangerie L'Amour du pain et la fruiterie Citron. D'une superficie de 597 560 pieds carrés, ce serait, selon les promoteurs, le plus important projet d'habitation en bois massif CLT au Québec, et probablement dans le monde.

Arbora compte aussi se prévaloir de la certification LEED platine, ce qui serait une première dans le quartier de Griffintown. ✨



LEMAY+CHAI



HUMA DESIGN

Une approche d'équipe ...
Des expertises à votre service!

...apur
urbanistes conseils

Urbanisme municipal - Aménagement du territoire
Planification - Développement immobilier

www.apur.ca
514.725.2770

VILLE DE QUÉBEC

La Vision 2040 soumise aux citoyens

» PAUL ARSENAULT, urbaniste

La Ville de Québec procède à la révision de son Schéma d'aménagement et de développement. Dans ce contexte, elle a déposé en octobre dernier sa « Vision stratégique d'aménagement et de développement pour l'agglomération de Québec 2040 »¹. Ce document présente les priorités en matière d'aménagement et de développement du territoire pour l'agglomération sur un horizon de 25 ans. En soumettant cette vision à la population, en amont de processus, la Ville souhaite obtenir des commentaires et des suggestions des citoyens afin d'enrichir le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé qui sera transmis au gouvernement pour approbation.

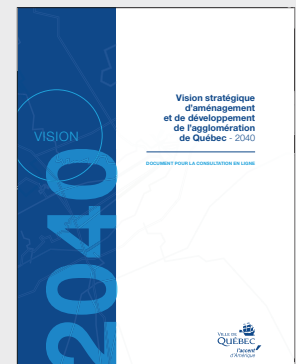
Comme l'a déclaré le maire de Québec et président de l'agglomération de Québec, M. Régis Labeaume : « *D'ici 2040, nous devons faire face à plusieurs enjeux qui influenceront le développement de l'agglomération. Déjà se pointe la perspective d'accueillir 60 000 nouveaux ménages. Cela représente un défi important qui influencera le développement urbain et les transports, mais aussi l'offre de services aux citoyens comme, par exemple, les besoins en équipement de loisirs* ».

1 www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/administration/planification/sad/docs/vision_SAD-2040.pdf

Pour recueillir les commentaires sur ces grandes orientations, l'agglomération de Québec a tenu, jusqu'au 22 novembre dernier, une consultation publique en ligne sur le site Web de la Ville de Québec. Cette dernière souhaite, par cet exercice de planification, permettre aux citoyens d'influencer le développement de l'agglomération et de faire de Québec une capitale « *Plus attractive, plus dynamique, plus performante, plus durable, plus résiliente et plus efficiente* ».

Après cette première étape de consultation en ligne, la démarche de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec inclut des séances de consultation traditionnelles auprès des citoyens, et ce, avant l'adoption finale du document.

Ville de Québec. *Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec 2040; Document de consultation en ligne. Site de la Ville de Québec, [En ligne]. www.ville.quebec.qc.ca/actualites/docs/510-COM-a.pdf (Page consultée le 25 novembre 2015)* ✨



Le métro à l'honneur!

» JACQUES TRUDEL, urbaniste

Le beau livre intitulé *Carnets du métro de Montréal*, qui associe les textes de François Barcelo et les illustrations de Raynald Murphy, est le dernier paru de l'excellente série de carnets édités par Les heures bleues. Quelle merveilleuse idée d'associer des textes inspirants et des œuvres d'artistes pour illustrer l'exploration de divers milieux du Québec et d'ailleurs!

Chaque ouvrage de la collection, qui compte déjà plus d'une vingtaine de parutions, mérite l'attention. S'il a paru particulièrement utile de remarquer la toute dernière, lancée en octobre 2015, c'est qu'elle ajoute un intérêt urbanistique des plus significatifs en mettant en lumière l'immense apport du métro de Montréal au développement et à la qualité des espaces urbains de la métropole.

Comme le souligne l'éditeur en couverture, « *ce livre offre de notre métro et des gens qui l'utilisent deux visions personnelles : celle d'un écrivain qui en parle avec humour et affection, et celle d'un artiste qui aime en montrer l'intérêt et la beauté* ». L'ordre de présentation des stations n'est pas systématique, mais s'enchaîne selon diverses thématiques, allant de la toponymie aux œuvres d'art intérieures, en passant par les destinations, les milieux environnants, l'ambiance des wagons et des stations, si bien que la lecture n'est jamais routinière ou banale; elle peut s'amorcer et se reprendre dans tous les sens. De courts textes

finement ciselés émail- lent le tout, accompagnés d'aquarelles et de dessins magnifiquement évocateurs.

L'ouvrage a le grand mérite de rappeler que le métro de Montréal, dont on fêtera le cinquantenaire en 2016, demeure le moyen de transport collectif de loin le plus efficace sous notre climat, et le meilleur outil de densification, de connectivité et d'animation du centre et des quartiers. Qu'on ait si longtemps mis de côté ses prolongements est proprement incompréhensible; notre société actuelle serait, paraît-il, trop pauvre pour se payer ce « luxe » que les Montréalais de 1960 ont eu la vision de s'offrir pour notre plus grand profit.

En refermant cet ouvrage, on ne peut s'empêcher de penser à notre regretté collègue Michel, frère de l'écrivain François Barcelo, et à son incomparable recueil d'aquarelles sur les rues de Montréal paru en 2013. Chapeau à ces deux frères qui nous ont offert en partage une si inépuisable culture urbaine!

François Barcelo et Raynald Murphy (2015). *Carnets du métro de Montréal. Les heures bleues, collection Les carnets, 128 pages.* ✨



S'outiller pour assurer la participation citoyenne

» ANDRÉ-ANNE CADIEUX

Au printemps dernier, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) publiait le guide *L'Urbanisme participatif : aménager la ville avec et pour ses citoyens*, un outil destiné à inspirer tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des villes et des quartiers. Le document présente la démarche d'urbanisme participatif du CEUM, fruit de plusieurs années de travail, notamment dans le cadre de l'accompagnement des communautés à la réalisation des quartiers verts.

Plusieurs types de projets peuvent bénéficier d'une approche participative, par exemple l'élaboration d'un plan de mobilité durable d'un quartier, la requalification d'un ancien secteur industriel, l'aménagement d'une place publique ou encore le verdissement d'espaces collectifs. La participation citoyenne dans de tels projets a pour avantage d'amener un nouvel éclairage sur les enjeux, les problématiques et les besoins, en plus d'enrichir les propositions d'aménagement en mettant en relation le savoir citoyen et les connaissances des experts.

Les six étapes à suivre pour mener un projet participatif y sont décrites, de la phase de démarrage, en passant par le diagnostic et l'exploration des solutions, jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action :

1. Démarrer le projet : établir un partenariat avec les acteurs locaux et définir un plan d'action;
2. Comprendre les enjeux : réaliser un portrait-diagnostic de l'utilisation de l'espace;
3. Explorer les solutions : identifier les diverses possibilités d'aménagement, selon les besoins identifiés;
4. Décider des scénarios : valider auprès des différents intervenants et bonifier les solutions proposées;
5. Agir ensemble : implanter des aménagements, prendre des engagements;
6. Inaugurer les aménagements : souligner le travail accompli par des événements mobilisateurs.



Quelques facteurs clés pour une participation réussie : on mentionne notamment un niveau de participation adéquat, c'est-à-dire le fait d'impliquer les bonnes personnes au bon moment et l'importance d'une communication efficace et structurée pour bien mobiliser.

Le livret comprend également plusieurs exemples de cas inspirants, à l'international et au Québec, où l'urbanisme participatif a déjà fait ses preuves.

Centre d'écologie urbaine de Montréal (2015). *L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens*, Montréal, 56 pages. (Disponible en version numérique sur le site du Centre d'écologie urbaine de Montréal). 🌟



CRÉATIVITÉ COLLECTIVE

URBANISME
DESIGN URBAIN
ARCHITECTURE
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
PLANIFICATION STRATÉGIQUE
PLANIFICATION DES TRANSPORTS
CONCEPTION 3D / DESIGN GRAPHIQUE

lemay

www.lemayDAA.com

www.lemayCHA.com

www.lemayONLINE.com

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À HYDRO-QUÉBEC

Concerter les énergies

Dans l'accomplissement de sa mission¹, Hydro-Québec déploie ses installations sur le territoire québécois dans des milieux très diversifiés. Outre les aspects proprement techniques de ces installations, leur insertion et leur exploitation reposent sur un ensemble de considérations découlant du cadre législatif de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement mis en place durant la deuxième moitié du XX^e siècle. Ce cadre revêt une importance accrue dans le présent contexte de lutte aux changements climatiques et d'utilisation efficace des ressources.

» **ANDRÉ BOISVERT**, urbaniste émérite
» **RAYMONDE LAVOIE**, urbaniste
» **ROBERT LUSSIER**, urbaniste
» **SIMON MARTEL**
» **MARIE NOBERT**
» **LISE SAINT-JACQUES**

Les pratiques d'Hydro-Québec en aménagement possèdent des traits communs avec celles des ministères, municipalités et organismes supramunicipaux. Qu'elles soient liées à un mandat sectoriel (transport, électricité, etc.) ou global (plan d'urbanisme municipal, plan ou schéma d'aménagement), ces pratiques se fondent sur une nécessaire concertation des points de vue et des expertises. Les considérations techniques doivent prendre en compte l'espace géographique, le cadre de vie et l'environnement.

Dans ce contexte, les préoccupations propres à Hydro-Québec se rattachent à l'intégration et à la pérennité des équipements et des installations, tout en considérant le caractère spécifique des

territoires qu'elle a l'obligation de desservir en électricité. Ainsi, plusieurs types d'enjeux découlent de l'expansion du réseau et de son exploitation. De ces enjeux, notons : la qualité du cadre de vie, les retombées économiques, la compatibilité des usages, les conséquences environnementales, les effets sur les ressources collectives (naturelles, patrimoniales, archéologiques, paysagères), etc.

Le traitement de ces enjeux a conduit Hydro-Québec à développer des expertises reconnues en aménagement, en études et suivis d'impacts sur l'environnement ainsi qu'en matière de relations avec les collectivités. Ces expertises s'appliquent à une grande variété d'installations et d'équipements situés tant dans des milieux densément peuplés que dans des régions rurales.

Une intervention très diversifiée

Tout comme dans les milieux municipaux, l'aménagement du territoire à Hydro-Québec se pratique dans les limites

d'un cadre réglementaire, financier et technique. En effet, la planification et l'intégration des équipements d'Hydro-Québec dans les milieux d'accueil doivent tenir compte de plusieurs facteurs, plus ou moins conflictuels, en regard des visions des instances municipales, régionales et nationales ou citoyennes. Le travail des professionnels d'Hydro-Québec consiste, entre autres, à trouver l'équilibre entre les préoccupations suscitées par les activités de l'entreprise, l'acceptabilité sociale et l'adoption de solutions techniquement réalisables à coût raisonnable.

En tant qu'entreprise exploitant un réseau aussi étendu et diversifié, l'un des principaux défis d'Hydro-Québec en aménagement du territoire est de devoir intervenir à de nombreuses échelles géographiques et administratives, et ce, dans certains cas, dans le cadre d'un même projet. Ces échelles multiples représentent certes un défi, mais aussi une rare occasion de travailler à tous les niveaux de la planification du territoire.

Des démarches multidisciplinaires

La présence de professionnels issus de plusieurs disciplines au sein de l'entreprise contribue à établir une belle synergie en matière d'aménagement du territoire. De nombreuses réalisations ainsi que des développements scientifiques et méthodologiques en résultent, dont ceux-ci :

- une démarche d'évaluation environnementale des projets de lignes et de postes qui tient compte de la diversité des milieux traversés et des préoccupations des publics (paysages, design des équipements, milieux protégés, champs électromagnétiques, etc.);



Centrale de La Gabelle en Mauricie

HYDRO-QUÉBEC

¹ Pour un résumé du rôle et de la mission d'Hydro-Québec, on peut se référer à la page suivante du site Web de l'entreprise : www.hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec. On trouvera aussi des informations similaires concernant la Régie de l'énergie sur le site de l'organisme, à l'adresse : www.regie-energie.qc.ca.



Poste de Trois-Rivières

HYDRO-QUÉBEC

- des méthodes permettant d'assurer l'implantation et l'entretien continu d'un réseau de distribution très vaste autant en milieux urbains denses qu'en milieux ruraux et forestiers;
- le développement et la mise en valeur d'un patrimoine matériel (bâtiment et équipement) et immatériel étroitement lié à l'histoire industrielle du Québec;
- le développement de la connaissance des milieux nordiques dans le cadre des grands projets hydroélectriques;
- un processus de participation du public permettant la cueillette et l'intégration des préoccupations des milieux concernés par les projets.

La contribution d'Hydro-Québec à l'aménagement du territoire

Depuis plus de 40 ans, Hydro-Québec a procédé à une multitude d'études et de recherches en matière d'intégration des équipements. Ainsi, nombre de métho-

dologies et d'outils de travail ont été mis en place afin d'évaluer les impacts environnementaux de ses projets et de ses activités, tout en y intégrant les préoccupations du public et des gestionnaires du territoire.

Fournir de l'électricité

Pour fournir de l'électricité aux clients résidentiels, commerciaux ou institutionnels, l'intégration de l'aménagement du territoire se pose principalement en termes de qualité du cadre de vie et du paysage de proximité. Cette préoccupation se manifeste notamment par le partage des structures (poteaux et bornes de raccordement) avec les autres entreprises de réseaux câblés (téléphonie, télécommunications, etc.) ainsi que par des démarches méthodologiques spécialisées pour l'intégration des équipements du réseau de distribution dans différents milieux, dont une démarche d'interventions archéologiques préventives.

Y contribuent également la conception et le design d'équipements mieux adaptés aux milieux et aux cadres de vie : traverses et montages compacts ou plus esthétiques, boîtiers pour équipements de télécommande, appareils sur socle du réseau souterrain, bornes de raccordement multipartenaires, etc. Une documentation spécialisée sur l'intégration des réseaux de distribution aériens et souterrains est d'ailleurs offerte aux gestionnaires des territoires. En outre, un programme d'aide financière aux municipalités facilite l'enfouissement du réseau aérien et la mise en valeur des ressources archéologiques.

Les équipements de transport

Les lignes et les postes du réseau de transport sont présents autant dans les milieux nordiques que dans les territoires plus organisés du sud du Québec. Les lignes de transport sont des éléments structurants du territoire.



Ligne de distribution à Baie-des-Sables dans le Bas-Saint-Laurent

HYDRO-QUÉBEC

Les problématiques d’insertion concernent également le paysage et la qualité du cadre de vie ainsi que les milieux naturels et culturels au sein desquels se sont établies les collectivités et qu’elles veulent conserver.

Diverses solutions ont été explorées. Ainsi, on a élaboré une méthode d’évaluation environnementale spécifique pour les lignes et les postes, soutenue par de nombreuses méthodes sectorielles auxquelles sont associées une démarche assurant une meilleure intégration visuelle des postes dans leurs milieux, de

même que la conception de supports plus esthétiques ou occupant une superficie au sol réduite. L’entreprise s’est aussi dotée d’une base de données géographique des éléments environnementaux sensibles à l’implantation d’équipements électriques qui tient compte des milieux naturels et humains.

Une entente conclue en 1986 et révisée en 1997 et en 2014 avec l’Union des producteurs agricoles du Québec a pour objet de diminuer et de compenser les impacts des infrastructures de transport en milieu agricole. Une revue analytique des cen-

taines d’études réalisées dans le domaine du transport sur plus de 40 ans a par ailleurs conduit à la publication d’une synthèse, accessible sur le site Internet de l’entreprise, dont plusieurs thèmes touchent l’aménagement du territoire².

Les installations de production

Quant aux installations de production hydroélectrique, elles s’inscrivent aussi dans des milieux fort diversifiés – urbains, ruraux ou forestiers, tant dans le Québec méridional que nordique –, mais comme elles sont plus particulièrement reliées aux sources d’énergie,

Le bon arbre au bon endroit

La présence de végétation contribue à notre qualité de vie. Plus que jamais, le verdissement doit être encouragé. Chaque gain contribue à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur. Cependant, avant de choisir un arbre, un arbuste ou même une plante grimpante pour projet, on doit tenir compte de l’espace que cette plante occupera à maturité. En effet, toute plante vit et grandit, chacune selon les caractéristiques propres à son espèce. Afin d’aider les aménagistes et la population à bien choisir les espèces à placer à proximité du réseau électrique, Hydro-Québec rend disponible en ligne un guide intitulé *Le bon arbre au bon endroit*, qu’on peut consulter à l’adresse suivante : www.hydroquebec.com/plantation/recherche-arbres-arbustes?contextPageGrandPublic

² Létourneau, Hélène et collaborateurs (2013). *Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes – 1973-2013*. Montréal : Hydro-Québec. 776 p. www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/synthese.html#

L'aménagement du territoire concerne alors davantage les usages de l'eau, du sol et des ressources.

Les activités relatives à l'aménagement du territoire portent notamment sur la gestion de la polyvalence des équipements, des installations et des propriétés de l'entreprise ainsi que des réservoirs, rendus accessibles à la collectivité au moyen d'aménagements ou de programmes d'interprétation. L'entreprise intègre la polyvalence dès la conception des nouveaux ouvrages et favorise des mesures de cette nature lors des projets ou des travaux de réfection. La cohabitation de différents usages de l'eau est rendue possible, notamment au moyen de directives d'exploitation qui impliquent la gestion de débits réservés et de niveaux d'eau selon des engagements pris ou des ententes conclues avec diverses parties prenantes.

L'entreprise assure la conservation et la mise en valeur de son propre patrimoine

industriel par des inventaires et la mise en œuvre de bonnes pratiques (guides et outils). Elle se dote également d'outils (notamment des banques de données) qui lui servent à optimiser la performance environnementale de ses activités et installations de production, en prenant en compte, entre autres, les effets des modifications à sa gestion de l'eau sur des éléments du milieu comme les infrastructures riveraines.

En somme, Hydro-Québec bénéficie d'une expertise diversifiée associant plusieurs types de compétences en aménagement du territoire. Tout comme les services d'urbanisme, de travaux publics ou d'aménagement et de développement du territoire des instances municipales et gouvernementales, l'aménagement du territoire à Hydro-Québec s'exerce avec des contraintes et opportunités similaires. Une coordination et un arbitrage complexes entre les différentes positions des multiples parties prenantes

doivent être conciliés avec les contraintes techniques et technologiques propres à un réseau électrique s'étendant de la centrale à la maison, sur de très longues distances. Le réseau électrique doit répondre à la demande croissante de la population du Québec. Les approches et méthodes d'intervention sur le territoire doivent évoluer au même rythme que les communautés et les connaissances scientifiques.

Les défis d'aménagement du territoire, de manière générale, comportent une multitude de considérations et de sujets, dont la responsabilité est partagée entre les différents acteurs. Les professionnels en aménagement d'Hydro-Québec sont conscients d'en faire partie. ✨

André Boisvert, Ph. D., urbaniste émérite, Raymonde Lavoie, urbaniste, Robert Lussier, urbaniste, Simon Martel, géographe, Marie Noberf, géographe et Lise Saint-Jacques, anthropologue sont tous des employés ou ex-employés d'Hydro-Québec.



Gary Comer Youth Center – Chicago, IL

Le système Garden Roof® d'Hydrotech vous permet de profiter pleinement des bienfaits du jardinage.

Le maraîchage urbain peut se pratiquer sur votre toiture, pourvu que l'imperméabilisation soit préservée en spécifiant une couverture à membrane protégée. **La Membrane Monolithique 6125® d'Hydrotech** est située loin des bris mécaniques occasionnés par les outils et matériaux de jardinage. Parce qu'elle est posée directement sur le pontage structural, sous la couche d'isolation, ceci permet d'éliminer tout risque potentiel.

Protégez votre membrane de toiture et votre investissement avec le système Garden Roof d'Hydrotech. Avec une membrane ayant un cycle de vie éprouvé de 50 années, votre potager perché sera utile pour de nombreuses années.



Les Membranes Hydrotech Corp.
10951 Parkway, Ville d'Anjou, QC H1J 1S1
800-361-8924 | www.hydrotechmembrane.ca

SÉOUL

Restauration du canal Cheonggyecheon et renaissance du centre-ville

Le canal Cheonggyecheon constitue une promenade de près de six kilomètres au centre de Séoul, en Corée du Sud. Ouverte en 2005, après le réaménagement d'une ancienne rivière que l'on avait canalisée puis recouverte d'une autoroute, elle a complètement transformé le centre-ville de cette métropole de 10 millions d'habitants et est maintenant saluée comme un grand succès de restauration urbaine dans le monde¹.

» **JACQUES BESNER**, urbaniste émérite

L'ancienne rivière Cheonggyecheon coulait d'est en ouest sur une distance de 13,7 kilomètres, juste au nord de l'actuel centre-ville de Séoul. Certaines de ses sections faisaient alors de 20 à 85 mètres de largeur et étaient navigables. Au fil des ans, les populations les plus démunies ont construit des bidonvilles le long de cette rivière.

Après la guerre de Corée (1950-1953), la situation se dégrade avec la migration massive des populations rurales vers Séoul. Le lit de la rivière est alors envahi de taudis et de déchets. Les égouts s'y déversent et la pollution devient si grave que le gouvernement décide en 1958 de canaliser la rivière sur six kilomètres, puis de la surplomber par une route. Avec l'industrialisation de la Corée du Sud dans les années 1960,

la région devient un exemple de modernité et Séoul connaît une forte augmentation du nombre de véhicules privés.

La route couvrant la rivière Cheonggyecheon devient rapidement congestionnée. Le gouvernement de Séoul décide alors d'y ajouter une autoroute surélevée à quatre voies par sens, qui ouvrira en 1976. Vingt ans plus tard, cette autoroute était tout autant congestionnée. Les enquêtes de circulation

DOMAINE PUBLIC, TIRÉE DU LIVRE CORÉEN "SÉOUL UNDER JAPANESE RULE (1910-1945)" PUBLIÉ PAR LE SÉOUL METROPOLITAN CITY HISTORY COMMITTEE



Taudis le long de la rivière Cheonggyecheon (circa 1945)

« Après un long examen des coûts d'entretien et de l'impact économique négatif de l'autoroute, le gouvernement décide de la démolir en juillet 2002. »



Autoroute en construction (circa 1975)

¹ Article inspiré d'une communication diffusée à la radio de Radio-Canada le 14 juillet 2015 : ici.radio-canada.ca/emissions/c_est_pas_trop_tot/2014-2015/chronique.asp?idChronique=378150
www.youtube.com/watch?v=AEPIBFdWLqo



Autoroute Cheonggyecheon (circa 1990)

OPEN URBANISM, 27 AOÛT 2012

de 40 000 habitants et de 80 000 emplois. Après un long examen des coûts d'entretien et de l'impact économique négatif de l'autoroute, le gouvernement décide de la démolir en juillet 2002.

Une solution s'imposait

Le gouvernement municipal décide alors de restaurer la rivière Cheonggyecheon sous l'autoroute. Le maire de Séoul, Lee Myung-bak, fait adopter une politique urbaine ambitieuse, en utilisant ce projet de restauration pour faire de Séoul une ville axée sur l'humain et l'environnement, permettant ainsi aux gens de redécouvrir son histoire et sa culture, d'améliorer les déplacements et de revitaliser le centre-ville avec un parc de classe mondiale. Il réussira son pari et deviendra plus tard président de la République de Corée de 2008 à 2013.



Chantier de restauration de la rivière Cheonggyecheon (2005)

DOMAINE PUBLIC PAR ERIK WÖLLER



La promenade Cheonggyecheon (2015)

Le projet de restauration comportait quatre volets, soit le retrait de l'autoroute et des rampes d'accès, la réouverture de la rivière trois mètres en bas de la surface, la construction des installations de dépollution de l'eau avec des plantes indigènes et la construction d'un parc linéaire de part et d'autre de la rivière avec des ponts, des cascades, des fontaines et du mobilier urbain. En parallèle, la Ville adopte une politique de restriction de la voiture au centre-ville et l'instauration d'artères réservées pour autobus à plusieurs endroits sur la future promenade. Les critiques fusent, venant des automobilistes, des commerçants et des regroupements d'entreprises du centre-ville. Ceux-ci craignaient une réduction des possibilités d'accéder au centre-ville, accompagnée d'une réduction des valeurs foncières et de la capacité à attirer des entreprises.

menées par le gouvernement métropolitain de Séoul ont montré que chaque jour, il y avait environ 1,5 million de véhicules entrant ou sortant des 24 rampes d'accès de l'autoroute. Vers la fin des années 1990, la sécurité de la structure de l'autoroute était aussi menacée par le trafic lourd et l'humidité provenant de la rivière canalisée. Les experts de la Société coréenne de génie civil ont alors donné à l'autoroute un score global de sécurité de « C », ce qui

signifie que l'autoroute pouvait à peine supporter des débits de circulation semblables à ceux mesurés à son ouverture en 1976. L'entretien de l'autoroute et la réduction de la circulation étaient nécessaires pour assurer une sécurité permanente. Les coûts d'entretien annuels explosent, et la Ville décide en 1997 de réduire la circulation aux seules voitures des particuliers, avec comme résultat une diminution sévère de l'attrait du centre-ville et une perte

OPEN URBANISM, 27 AOÛT 2012

« Séoul bénéficie maintenant d'un nouveau parc linéaire de 16 mètres de largeur sur 5,8 kilomètres, bordé de voies réservées pour autobus et taxis, qui offre une alternative bien supérieure à l'autoroute désormais démolie. La circulation a diminué de 40 % au centre-ville et la qualité de l'air s'est améliorée. »

Pour vendre son projet, le maire a consulté les citoyens et commerçants, mis sur pied des groupes de recherche et commandé des études de simulation du trafic et de ses impacts. Malgré l'opposition de la communauté d'affaires, les sondages montraient que près de 80 % des habitants de Séoul soutenaient l'idée, et le projet a alors démarré grâce à l'appui de la population.

La promenade le long du cours d'eau ouvre au public en septembre 2005, après des travaux d'une valeur de 425 millions de dollars, réalisés en un temps record de seulement deux ans et trois mois. Plusieurs représentations de la culture et de l'art coréens sont visibles tout le long de la promenade, dont des fontaines et cascades, ainsi que neuf ponts qui sont des reconstitutions

de ceux qui traversaient la rivière avant les années 1970. Des spectacles son et lumière y sont présentés sur une base régulière.

Les impacts positifs du projet

Séoul bénéficie maintenant d'un nouveau parc linéaire de 16 mètres de largeur sur 5,8 kilomètres, bordé de voies réservées pour autobus et taxis, qui offre une alternative bien supérieure à l'autoroute désormais démolie. La circulation a diminué de 40 % au centre-ville et la qualité de l'air s'est améliorée. L'accessibilité par transport en commun a augmenté et contrairement aux craintes exprimées par les grands propriétaires fonciers, le projet a été un catalyseur pour la valeur et le nombre de nouvelles constructions résidentielles et de bureaux au centre-

ville. La suppression de l'autoroute a aussi réduit de huit degrés Celsius la température dans le secteur, tout en diminuant la pollution de l'air et le bruit.

Le canal est aujourd'hui un lieu de détente pour les habitants de Séoul et une destination touristique courue, avec en moyenne 53 000 visiteurs par jour en semaine et 125 000 par jour les fins de semaine. Plus de neuf habitants de Séoul sur dix considèrent le projet comme un succès de classe mondiale. ✨

Jacques Besner, urbaniste émérite, est détenteur d'un baccalauréat en architecture et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. À la suite de divers emplois au Gouvernement du Québec et dans le secteur privé, il est embauché comme urbaniste par la Ville de Montréal en 1983. Il a coordonné divers dossiers urbains d'envergure, dont celui du Montréal souterrain. Il a pris sa retraite de la Ville en 2010 et agit depuis comme consultant et bénévole au sein de diverses organisations.

L'Ordre des Urbanistes du Québec a choisi La Personnelle comme assureur de groupe **auto, habitation et entreprise**



Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/ouq



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Ordre des Urbanistes du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La bonne combinaison.



TINA GRAARD

Le système alimentaire comme outil de planification

Les différentes activités qui constituent le système alimentaire, de la production à la gestion des déchets en passant par la transformation et la distribution, ont un impact majeur sur le territoire et occupent une place prépondérante dans l'économie locale.

Depuis le début des années 1990, on constate l'émergence d'une gouvernance alimentaire à l'échelle régionale ou municipale, issue de la prise de conscience de l'impact du système alimentaire sur la ville. Ce changement d'échelle, qui s'accompagne d'un mouvement pour un système alimentaire durable et qui priorise la santé, s'inscrit dans une vision de territoire et soutient la concertation entre les acteurs concernés. En parallèle, de nombreuses initiatives émanant de la communauté ou d'entreprises participent à complexifier le système alimentaire traditionnel en proposant des circuits plus courts et en introduisant la production hors des territoires désignés.

Cet accent nouvellement mis sur l'alimentation pourrait être un ressort pour la planification des municipalités québécoises. C'est peut-être pourquoi la question du système alimentaire semble peu à peu s'ajouter aux intérêts habituels des urbanistes.

Les interventions menées par les urbanistes les plus directement liées au système alimentaire portent sur l'agriculture : la gestion du territoire agricole et, plus récemment, l'enca-

drement de l'agriculture urbaine. D'autres enjeux comme l'obésité, l'étalement urbain, l'impact environnemental du transport de marchandises ou les déserts alimentaires ont amené les urbanistes à s'intéresser, ponctuellement, à ce domaine d'intervention.

Ce dossier d'*Urbanité* vise, dans un premier temps, à exposer ce que représente la planification du système alimentaire à l'échelle d'une ville ou d'une région et le rôle que l'urbaniste peut y jouer. Par la suite, plusieurs enjeux spécifiques — commerces de proximité, déserts alimentaires, développement de la filière agroalimentaire — sont abordés. Nous verrons ensuite comment une association professionnelle d'urbanistes, l'American Planning Association, a pris en charge ce champ d'intervention. Le dossier se conclut par une réflexion sur l'apport de l'enjeu de l'alimentation à une planification durable des territoires.

Après les TOD, irons-nous vers les FOD (*Food Oriented Development*)?

Bonne lecture! 🌟

- » ANDRÉ-ANNE CADIEUX
- » CHARLOTTE HORNBY, urbaniste
- » MATHIEU LANGLOIS, urbaniste

MUNICIPALITÉS ET URBANISTES

Des acteurs de changement pour des systèmes alimentaires durables

La planification des villes fait continuellement face à des enjeux de santé publique : salubrité, pollution de l'air et de l'eau, sédentarité, îlots de chaleur urbains, etc. Bien que ces enjeux ne soient pas associés aux responsabilités traditionnellement confiées aux urbanistes, bon nombre de solutions sont tout de même entre leurs mains. L'alimentation n'est pas en reste et s'ajoute désormais à la longue liste des variables à prendre en considération pour concevoir des milieux de vie complets et de qualité.

» VINCENT GALARNEAU

» DAVID PARADIS, urbaniste

L'accessibilité des ressources naturelles (terres fertiles, cours d'eau, forêts) explique en bonne partie l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la plupart des villes et villages québécois. Compte tenu des moyens de transport à leur disposition, dont la rapidité et la capacité étaient moindres qu'aujourd'hui, les établissements urbains et villageois d'antan ont naturellement opté pour la compacité pour assurer la proximité entre les lieux de production, notamment agricole, d'échanges et de consommation. Dans les grandes villes comme Montréal et Québec, cette concentration de population a tôt fait de générer d'importants enjeux de santé publique. L'urbanisme est alors apparu comme un moyen efficace d'enrayer ces problèmes à la source.

Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, le mouvement hygiéniste a conduit à l'aération des villes surpeuplées, notamment par l'élimination des ouvrages de fortification enserrant les villes et l'aménagement de vastes parcs publics. Cela prendra cependant plus d'un siècle et demi pour que la grande majorité des villes et villages québécois puissent se doter d'infrastructures sanitaires (égouts et usines de traitement des eaux) dignes de ce nom, permettant de parachever « l'assainissement » des milieux de vie.

Après la Seconde Guerre mondiale, la démocratisation de l'automobile, le déploiement du réseau routier supérieur et la mise en place de programmes d'accès à la propriété ont favorisé la suburbanisation rapide des villes et villages, puis son exacerbation sous la forme d'un étalement urbain géné-



WVRE EN VILLE

ralisé (voir figure 1). Ils ont ainsi posé les bases de problèmes de santé moins tangibles et plus perniciose, comme l'adoption d'un mode de vie sédentaire, lequel augmente les risques de développer des maladies chroniques liées à l'obésité (diabète de type 2, insuffisance cardiaque, hypertension, etc.). À présent, les urbanistes peuvent s'allier aux autres acteurs de l'aménagement du territoire et de la santé publique afin d'encourager la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, y compris en ce qui a trait à l'alimentation.

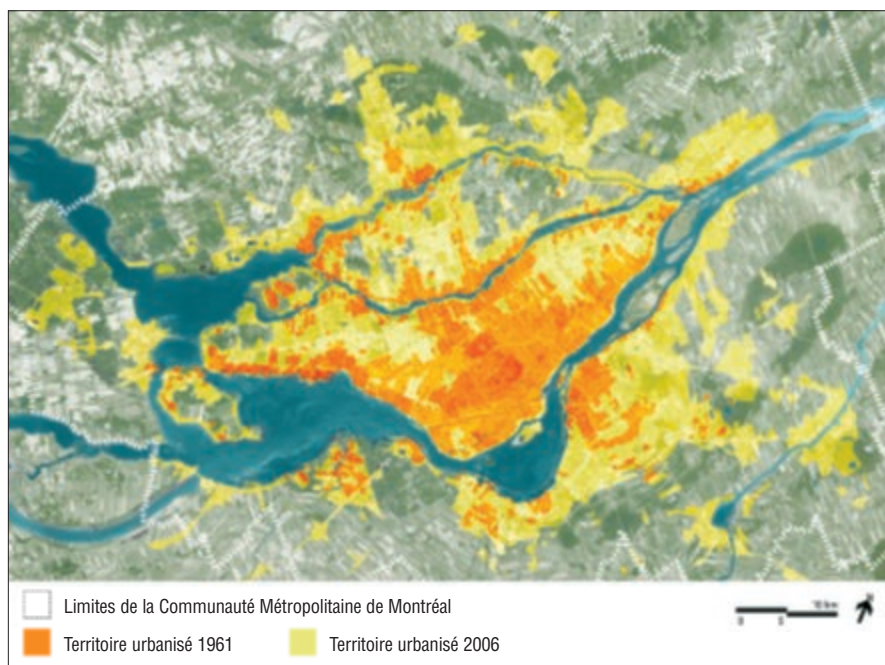
Les enjeux d'un système alimentaire délocalisé

Si l'urbanisme hygiéniste et l'avènement de l'automobile ont façonné le visage des villes contemporaines, l'industrialisation de l'agriculture et la mondialisation des échanges écono-

miques ont pour leur part métamorphosé l'ensemble du système alimentaire.

La production de masse pour le marché national et international s'est substituée à une production vivrière essentiellement destinée au marché local, et ce, à grands coups de politiques publiques favorisant la productivité et l'exportation. La consolidation des entreprises agricoles, de plus en plus grandes, mécanisées, capitalisées et spécialisées, s'est également accompagnée d'une intensification de l'utilisation des ressources naturelles et des produits de synthèse tels que les engrais et les pesticides.

La distribution, essentiellement organisée autour de la vente directe au sein de marchés locaux et de centres de distribution régionaux, a graduellement fait place à de nombreux intermédiaires, éloignant toujours davantage les



VIVRE EN VILLE, D'APRÈS COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, 1973, ET COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, 2011. FOND : GOOGLE EARTH, 2014.

Figure 1 : Une urbanisation qui se fait au détriment des terres agricoles

mangeurs et les producteurs. Cette distance, à la fois spatiale et relationnelle, n'est pas étrangère à l'incompréhension qui règne encore bien souvent entre les milieux agricoles et urbains, malgré les efforts actuels pour tenter de les rapprocher.

La reconfiguration de la distribution s'est aussi accompagnée d'un changement dans le nombre, la taille et la localisation des marchés d'alimentation. Les grandes chaînes de vente au détail, auxquelles les petits producteurs ont difficilement accès, ont tendance à

désertifier les milieux de vie pour se rapprocher du réseau routier supérieur¹. Elles participent ainsi à la consolidation de pôles commerciaux dépendants de l'automobile, soutiennent l'étalement urbain et nuisent au renforcement des centralités locales. Cette tendance contribue de fait à la diminution de l'accessibilité géographique de l'alimentation, voire dans certains cas, à la création de déserts alimentaires².

Les externalités négatives de ce système alimentaire sur le tissu social, l'économie régionale et la qualité de l'environnement touchent directement les collectivités québécoises, notamment puisque les municipalités doivent en assumer la gestion, par exemple dans le cas des matières résiduelles. Revoir l'arrimage entre, d'une part, le cycle de vie des aliments et, d'autre part, la planification et la gestion du territoire offre toutefois l'opportunité de mettre en place des systèmes alimentaires plus durables (voir figure 2).

Des stratégies pour mettre en place des systèmes alimentaires durables

Recourir à une approche systémique de l'alimentation permet d'appréhender la complexité et l'interdépendance des enjeux, des acteurs, des activités et des



Figure 2 : Des chaînes d'approvisionnement ancrées sur le territoire. Localiser le cycle de vie des aliments sur le territoire peut permettre de stimuler l'économie régionale, d'optimiser les déplacements et les infrastructures existantes et de rapprocher des consommateurs les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution. Les matières résiduelles du système alimentaire deviennent quant à elles des ressources à mettre en valeur, par exemple sous forme de compost dans les sites de production.

1 VIVRE EN VILLE (2013). *Bâtir au bon endroit : la localisation des activités et des équipements au service des collectivités viables*. 107 p. (coll. Outiller le Québec ; 4). [www.vivreenville.org]

2 L'accessibilité des commerces alimentaires est ainsi considérée comme limitée pour près de la moitié (45,5 %) de la population du Québec, alors que la proportion de la population québécoise vivant dans un désert alimentaire serait de 5,7 %. | Source : QUÉBEC, INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*, INSPQ [PDF]. 47 pages.



Figure 3 : Les ingrédients des villes nourricières

infrastructures impliqués dans la sécurité alimentaire, ce qui est incontournable pour mettre en place des systèmes alimentaires réellement durables. Les stratégies découlant d'une telle approche peuvent être regroupées en cinq grandes catégories³ : la protection et la mise en valeur du territoire productif, le soutien aux entreprises ayant des pratiques responsables, l'amélioration de l'accès aux aliments sains, l'accroissement de la demande de proximité et l'optimisation du cycle de vie des aliments. À ces cinq catégories s'ajoute la gouvernance alimentaire (voir figure 3).

Adopter une telle approche exige toutefois de reconnaître le rôle stratégique que jouent les activités agricoles et alimentaires dans le fonctionnement de la ville et d'accepter d'ouvrir la porte à la relocalisation des systèmes alimentaires, c'est-à-dire à une réflexion sur la répartition et l'implantation des activités et des infrastructures alimentaires sur un territoire donné.

Les municipalités ont un important rôle à jouer pour renforcer l'ancrage territorial des systèmes alimentaires. Elles peuvent

mettre en valeur leur territoire agricole (p. ex. Burlington, Longueuil) et lever les barrières au développement de l'agriculture urbaine (p. ex. San Francisco, Boston, Vancouver). Pour garantir un meilleur accès aux aliments sains, elles peuvent encadrer la localisation des infrastructures alimentaires (épiceries, jardins communautaires, cuisines collectives, etc.) pour s'assurer qu'elles soient accessibles à pied, à vélo ou en transport en commun à partir des milieux de vie, et faciliter leur implantation dans les quartiers moins bien desservis (p. ex. Drummondville, Philadelphie). Enfin, de concert avec la santé publique, les commerçants et les organismes du milieu, les municipalités peuvent travailler à l'amélioration de l'offre alimentaire dans les installations municipales et les commerces les plus fréquentés, notamment les dépanneurs (p. ex. Philadelphie, Toronto, Montréal). Ce ne sont évidemment là que quelques exemples (voir figure 4).

Des opportunités d'action pour les urbanistes

Qu'il en soit ou non conscient, l'urbaniste a un impact sur l'alimentation,

par la planification et la gestion du territoire : cohabitation entre usages agricoles et activités urbaines, localisation des centres de distribution alimentaire, collecte des matières résiduelles, etc. Sa pratique peut donc servir de levier puissant à la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire.



Figure 4 : Villes nourricières : un outil à la disposition des urbanistes. La publication Villes nourricières propose une réflexion sur la relocalisation des systèmes alimentaires et leur arrimage avec la planification et la gestion du territoire. Douze axes stratégiques y sont mis de l'avant, des dizaines d'études de cas et une centaine de pistes d'action.

3 VIVRE EN VILLE (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 0. (coll. Outiller le Québec; 6). [www.vivreenville.org]



Figure 5 : Les acteurs de la gouvernance alimentaire

Concrètement, un urbaniste peut proposer d'élargir la démarche d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), afin d'y inclure l'ensemble des activités agroalimentaires qui ont lieu dans une municipalité. L'alimentation peut également être inscrite au cœur de différentes politiques municipales (développement durable, saines habitudes de vie, famille, etc.) ou encore d'un énoncé de vision stratégique, et ainsi servir d'assise pour l'élaboration des documents à valeur juridique. Par la suite, le plan d'urbanisme et les programmes particuliers d'urbanisme peuvent servir à protéger et à planifier des espaces de production alimentaire, prévoir des espaces de distribution et de vente au sein des milieux de vie et déterminer les réseaux à mettre en place pour accéder à ceux-ci. Le règlement de zonage peut, pour sa part, être modifié pour autoriser l'agriculture urbaine à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, ou encore l'établissement de points de vente dans les ensembles à vocation

résidentielle. Autant d'occasions que peuvent saisir l'urbaniste ou sa municipalité pour traduire les enjeux du système alimentaire dans la planification et la réglementation municipales.

Vers une gouvernance alimentaire locale

La mise en place de systèmes alimentaires de proximité représente une opportunité de réunir, autour d'un enjeu rassembleur, les acteurs publics et privés provenant de différents secteurs d'activités. Le rôle stratégique et transversal des systèmes alimentaires dans les efforts de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, de promotion des saines habitudes de vie et de protection de l'environnement devrait inciter les collectivités à s'investir dans la gouvernance alimentaire. D'ailleurs, de plus en plus de municipalités de la planète comprennent l'importance de se doter d'une politique alimentaire forte et cohérente pour atteindre leurs

objectifs, comme la Ville de Toronto qui bénéficie d'un Conseil de politique alimentaire depuis 1991⁴ (voir figure 5).

Au moment d'écrire ces lignes, 46 villes des pays du Nord et du Sud⁵ avaient indiqué qu'elles seraient signataires d'un pacte pour des politiques alimentaires urbaines initié par Milan, dans la foulée de l'Exposition universelle 2015 ayant pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». La question est désormais de savoir si les municipalités québécoises entreront dans la danse et se saisiront du pouvoir rassembleur de l'alimentation. Leurs urbanistes feront alors partie des acteurs de changement aptes à déployer des systèmes alimentaires durables et des collectivités en santé. ✨

Vincent Galameau, anthropologue, est conseiller en agriculture et environnement au sein de l'organisme Vivre en Ville, et rédacteur principal de l'ouvrage *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*.

David Paradis, urbaniste, est directeur de la recherche, de la formation et de l'accompagnement au sein de l'organisme Vivre en Ville

4 CITY OF TORONTO (s.d.). Toronto Food Policy Council. [http://www1.toronto.ca] (consulté le 15 juin 2015). BAKER, Lauren (2014, 2015). Entretiens avec Vivre en Ville.

5 www.foodpolicymilano.org/

Déserts alimentaires au Québec

SITUATION ET PERSPECTIVES D'INTERVENTION

Au Québec, plusieurs municipalités abritent des secteurs dépourvus de commerces offrant des aliments ayant une valeur nutritive élevée. Ces déserts alimentaires peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et le bien-être de la population. Pour pallier les difficultés qu'ils peuvent engendrer, des solutions existent, et elles sont souvent initiées par les autorités municipales.

» ÉRIC ROBITAILLE
» PASCALE BERGERON

Le concept de « désert alimentaire » a été utilisé pour la première fois il y a plus de 20 ans au Royaume-Uni. Depuis, plusieurs études scientifiques ont montré que la disponibilité et l'accessibilité géographique à différents types de commerces d'alimentation peuvent varier en fonction du statut socio-économique du milieu. Ces disparités sociales dans l'accès à l'alimentation peuvent à leur tour être reliées à une alimentation déficiente ou à l'obésité. L'accès aux commerces offrant des aliments à valeur nutritive élevée, dans les quartiers défavorisés socio-économiquement, serait plus difficile qu'ailleurs. C'est l'hypothèse des études sur les déserts alimentaires. Un désert alimentaire est un secteur qui procure un faible accès à des commerces offrant des aliments liés à une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique. Or, selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), « *les aliments possédant la meilleure valeur nutritive, notamment les aliments de base et ceux qui sont peu transformés, sont ceux qui devraient composer la plus grande part de l'offre alimentaire et les consommateurs devraient y être exposés plusieurs fois par jour. Ce sont les aliments quotidiens*¹. »

Le phénomène des déserts alimentaires n'a pas seulement été étudié en milieu urbain. La présence de tels secteurs a aussi été documentée dans les milieux

non métropolitains et ruraux. Plusieurs facteurs seraient à l'origine du développement de ces secteurs. Parmi ceux-ci, notons des politiques en matière d'aménagement du territoire qui ont favorisé l'étalement urbain. Une certaine délocalisation des commerces d'alimentation vers les banlieues s'en serait suivie, les entreprises voulant suivre les consommateurs. Un autre facteur serait lié à la demande qui, dans les quartiers urbains défavorisés ou dans les milieux ruraux dévitalisés, ne justifierait plus une certaine offre alimentaire. Également, la forte compétition entre les grands détaillants aurait provoqué la disparition de plusieurs bannières indépendantes qui caractérisaient l'offre alimentaire des secteurs devenus des déserts alimentaires.

Les déserts alimentaires au Québec : état des lieux

Selon les résultats des analyses réalisées par l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) en 2013², au Québec, près de 45,5 % de la population habite des secteurs offrant un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation (supermarchés, marchés publics et marchés de fruits et de légumes, boucheries, poissonneries et boulangeries). Ces secteurs sont localisés à plus d'un kilomètre (secteur urbain) ou à plus de 16 kilomètres (secteur rural) d'un commerce d'alimentation. Selon cette même étude, 5,7 % de la population habite des secteurs pouvant être considérés comme des déserts alimen-

taires, soit des secteurs offrant un faible accès aux commerces d'alimentation et qui sont définis comme étant défavorisés, c'est-à-dire des secteurs où le revenu moyen est plus faible, où la proportion de personnes peu scolarisées est élevée et où le rapport emploi/population est faible.

Ces résultats sont variables d'une région à l'autre. Pour la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, c'est près de 36 % de la population qui habite des secteurs qualifiés de déserts alimentaires. À Montréal, la proportion est de 1,6 %. Au total, près de 424 883 Québécois vivraient dans un possible désert alimentaire, soit 230 948 en milieu urbain et 193 935 en milieu rural (voir la figure 1).

Des interventions pour pallier les déserts alimentaires

L'analyse du paysage alimentaire québécois a révélé que plusieurs secteurs, tant urbains que ruraux, sont caractérisés par un faible accès à des commerces offrant des produits liés à une saine alimentation. Plusieurs organismes en santé publique ont reconnu l'importance de développer ou de consolider un environnement alimentaire propice à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation. Plusieurs communautés aux États-Unis, au Canada et au Québec tentent d'améliorer la situation dans ces déserts alimentaires par des modifications aux règlements de zonage (p. ex. : permettre l'établissement de vendeurs mobiles de fruits et légumes³),

1 MSSS (rédaction, André-Anne Dufour Bouchard et al. ; sous la direction de Liliane Bertrand, Alain Poirier, Marie Rochette) (2010). *Vision de la saine alimentation : pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé*. [En ligne] : publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-289-06F.pdf
2 ROBITAILLE, É. et P. BERGERON (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Montréal, Institut national de santé publique du Québec (disponible en ligne). On trouvera dans cet ouvrage de nombreuses références bibliographiques qui ont documenté également le présent article.
3 NYC (2015). « NYC Green Carts », dans *NYC Green Carts* [En ligne] : www.nyc.gov/html/doh/html/living/greencarts-vendor.shtml

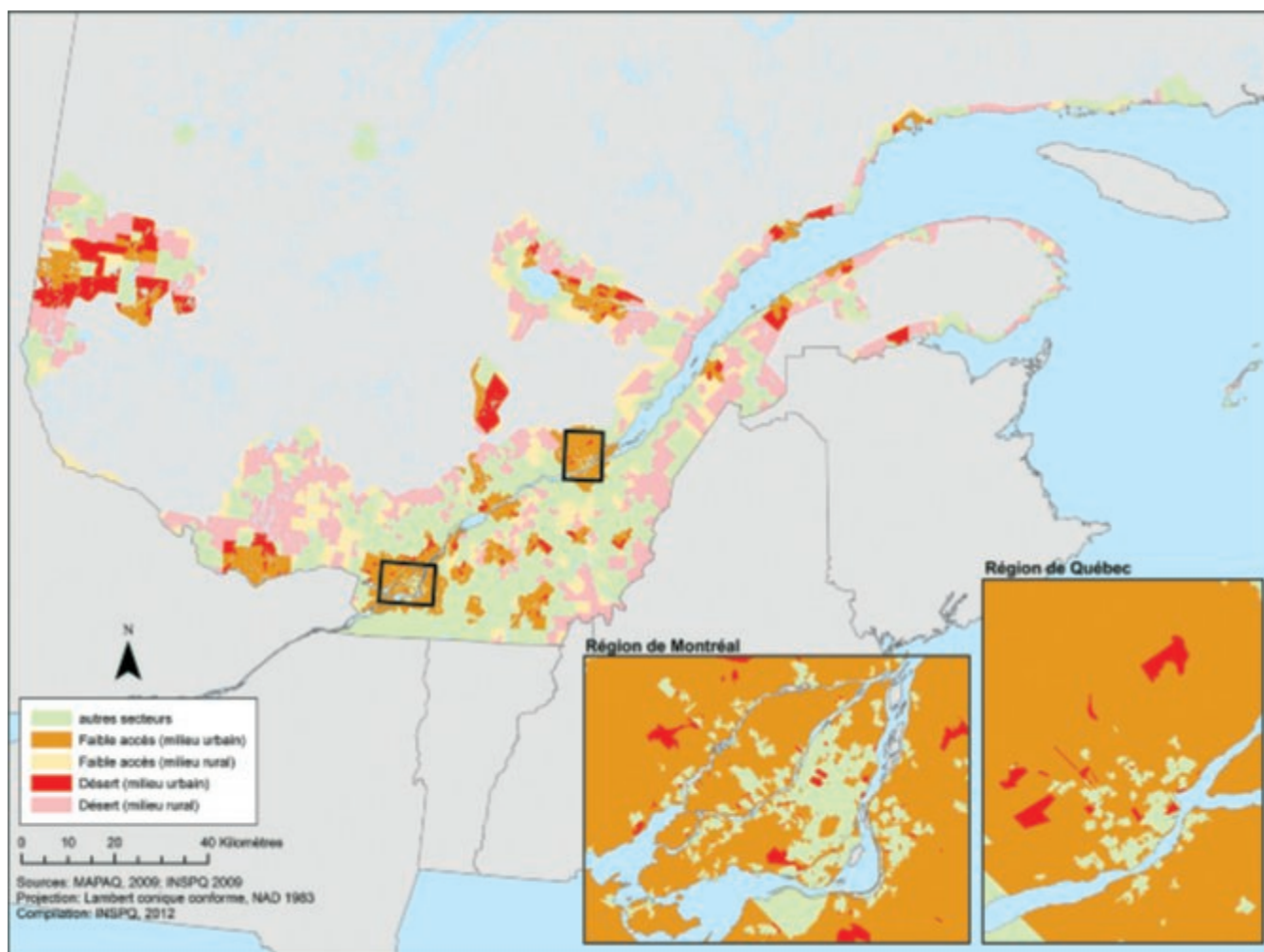


Figure 1 - Localisation des secteurs qualifiés de « déserts alimentaires » au Québec.

par des incitatifs financiers (p. ex. : soutenir l'implantation d'épiceries d'économie sociale⁴), par des stratégies d'aménagement du territoire (p. ex. : améliorer l'offre de transport collectif vers les commerces d'alimentation, favoriser l'agriculture urbaine) et par l'établissement de comités locaux (p. ex. : mettre en place des conseils de politique alimentaire⁵). Les interventions se déclinent généralement en trois catégories : l'implantation de nouveaux commerces, des solutions de rechange à l'approvisionnement en magasins et le soutien à la mobilité.

L'implantation de nouveaux commerces
Aux États-Unis, ces interventions pren-

ent souvent la forme d'incitatifs fiscaux ou financiers ou encore de la modification du règlement de zonage pour encourager des entrepreneurs à ouvrir une nouvelle épicerie ou un nouveau supermarché dans des communautés qualifiées de déserts alimentaires. Par exemple, à Philadelphie depuis quelques années, le Pennsylvania Fresh Food Financing Initiative (partenariat public-privé) a financé la mise en place de bon nombre de commerces et de coopératives d'alimentation⁶. Au Québec, Drummondville a opté pour la mise en place d'une Charte⁷ de développement commercial répondant à des objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire⁸. Cette

charte ne vise pas spécifiquement les commerces d'alimentation, mais grâce à celle-ci, il a été possible d'améliorer l'accessibilité à des supermarchés dans plusieurs quartiers de la municipalité.

La seule implantation d'un nouveau commerce n'apporte cependant pas toujours les effets escomptés. Une étude publiée récemment a évalué l'impact de l'implantation d'un nouveau supermarché dans un secteur qualifié de désert alimentaire à Philadelphie. Les résultats de l'étude montrent que la venue du supermarché a amélioré le sentiment d'accessibilité à ce type de commerce sans toutefois se répercuter favorablement sur les habitudes alimen-

4 COMITÉ D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LAVAL (2014). *Bulletin d'information électronique en sécurité alimentaire*, n° 16. [En ligne] : www.securitealimentairelaval.org/publications/documents/BulletindeAssietteAction-hiver2014.pdf

5 MENDES, W. (2011). « Pour des connaissances en matière de politiques publiques favorables à la santé » dans *Les conseils de politique alimentaire : note documentaire*, Montréal, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé : Institut national de santé publique du Québec.

6 TRF (2015). « Pennsylvania Fresh Food Financing Initiative » [En ligne] : www.trfund.com/pennsylvania-fresh-food-financing-initiative/.

7 Voir article Les commerces alimentaires, un enjeu de proximité, p. 28-31.

8 COMMERCE-DRUMMOND (2013). « Charte de développement commercial » [En ligne] : www.commerce-drummond.com/documents/charte-developpement-commercial



Les haltes maraîchères Ahuntsic visent à favoriser le développement d'initiatives d'agriculture urbaine et de vente de fruits et légumes par un marché mobile dans différents secteurs du quartier.

taires. Le même constat a été fait récemment à New York. Les auteurs concluent que la simple construction d'un nouveau commerce d'alimentation dans un secteur donné n'est peut-être pas suffisante pour promouvoir une saine alimentation dans la population. Des stratégies différentes et plus globales pourraient aussi s'avérer nécessaires⁹.

Des solutions de rechange à l'approvisionnement en magasins

Dans les zones moins bien desservies par les magasins, offrir d'autres modes d'approvisionnement pourrait aussi améliorer l'accessibilité géographique à des aliments plus nutritifs. Ces solutions de rechange consistent notamment en des marchés publics, des kiosques à la ferme, des kiosques mobiles ou des initiatives relevant de l'agriculture

soutenue par la communauté (paniers de fruits et légumes distribués à domicile, au travail, ou dans divers points de chute, agriculture urbaine). Elles sont en forte croissance aux États-Unis et dans l'ensemble du Canada. Par exemple, au Québec, l'arrondissement montréalais d'Ahuntsic-Cartierville propose durant la saison estivale des marchés ambulants de fruits et légumes étant, entre autres, alimentés par des projets d'agriculture urbaine. Il s'agit du projet *Haltes maraîchères Ahuntsic* de l'organisme Ville en vert¹⁰.

Bien que l'impact de ces autres modes d'approvisionnement alimentaire n'ait pas fait l'objet de beaucoup d'évaluations scientifiques rigoureuses, certaines études en dégagent tout de même des retombées prometteuses sur l'alimen-

tation. Aux États-Unis, il a été documenté que dans les populations défavorisées sur le plan socioéconomique, les gens qui fréquentent des marchés publics consomment plus de fruits et légumes¹¹. À New York et à Philadelphie, des programmes d'incitatifs financiers (distribution de coupons d'aide alimentaire bonifiés à utiliser dans les marchés publics) combinés à de la publicité ont permis d'augmenter la fréquentation des marchés publics dans les populations défavorisées, et un impact positif sur la consommation de fruits et légumes a été observé¹².

Finalement, l'agriculture urbaine et l'agriculture soutenue par la communauté pourraient améliorer la situation des populations vivant à l'intérieur de secteurs qualifiés de déserts alimen-

9 CUMMINS, S., E. FLINT et S. A. MATTHEWS (2014). « New Neighborhood Grocery Store Increased Awareness Of Food Access But Did Not Alter Dietary Habits Or Obesity », *Health Affairs*, vol. 33, n° 2, p. 283-291; ELBEL, B., A. MORAN, L. B. DIXON, K. KISZKO, J. CANTOR, C. ABRAMS et T. MIJANOVICH (26 février 2015). « Assessment of a government-subsidized supermarket in a high-need area on household food availability and children's dietary intakes », *Public Health Nutrition*, p. 1-10.

10 VILLE EN VERT (2015). « Haltes maraîchères » [En ligne] : www.villeenvert.ca/haltes-maraicheres-ahuntsic/

11 PITTS, Jilcott, S. B., A. Gustafson, Q. Wu, M. Leah Mayo, R. K. Ward, J. T. McGuirt, A. P. Rafferty, M. F. Lancaster, K. R. Evenson, T. C. Keyserling et A. S. Ammerman (2014). « Farmers' market use is associated with fruit and vegetable consumption in diverse southern rural communities », *Nutrition Journal*, vol. 13, p. 1.

« Les études scientifiques nous apprennent cependant que pour maximiser l'effet de nouveaux commerces ou d'autres formes d'approvisionnement, il importe de les accompagner de stratégies complémentaires comme de la publicité, des incitatifs financiers à fréquenter les nouveaux endroits ou l'éducation à la saine alimentation. »

taires. C'est la conclusion des analyses de Paddeu sur des initiatives d'agriculture urbaine à New York et à Détroit¹³. L'agriculture urbaine devient alors le point de départ d'un système alimentaire en fournissant, par exemple, des produits à des marchés locaux.

Le soutien à la mobilité

Des études récentes montrent que les résidents des déserts alimentaires font tout de même leurs achats importants dans des supermarchés, qui se trouvent bien entendu à l'extérieur de leur zone immédiate de résidence¹⁴. Rendre les commerces existants plus accessibles aux résidents de quartiers voisins

peut donc s'avérer intéressant pour enlever certaines barrières physiques à la mobilité.

Des interventions qui misent sur l'amélioration de l'accès aux commerces déjà existants, notamment par une meilleure planification des transports collectifs vers ceux-ci sont mises en place. Également, l'amélioration des réseaux de pistes cyclables et de sentiers piétons desservant les commerces et reliant les quartiers entre eux peut également faire partie de la solution.

Les municipalités détiennent des leviers pour améliorer l'approvisionnement d'aliments nutritifs dans les déserts

alimentaires. Les études scientifiques nous apprennent cependant que pour maximiser l'effet de nouveaux commerces ou d'autres formes d'approvisionnement, il importe de les accompagner de stratégies complémentaires comme de la publicité, des incitatifs financiers à fréquenter les nouveaux endroits ou l'éducation à la saine alimentation. ✨

Éric Robitaille travaille à l'Institut national de santé publique du Québec à titre de conseiller scientifique et il est chargé d'enseignement clinique au département de médecine sociale et préventive à l'Université de Montréal.

Pascale Bergeron est conseillère scientifique au sein de l'équipe Nutrition, activité physique et prévention des problèmes liés au poids à l'Institut national de santé publique du Québec.

- 12 OLSHO, L. E., G. H. Payne, D. K. Walker, S. Baronberg, J. Jernigan et A. Abrami (2015). « Impacts of a farmers' market incentive programme on fruit and vegetable access, purchase and consumption », *Public Health Nutrition*, p. 1-10.
- 13 PADDEU, F. (2012). « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2. [En ligne] : doi.org/10.4000/vertigo.12686; PADDEU, F. (2014). « L'agriculture urbaine à Detroit : un enjeu de production alimentaire en temps de crise? », *Pour - La revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, vol. 224, n° 4, p. 89.
- 14 DUBOWITZ, T., S. N. Zenk, B. Ghosh-Dastidar, D. A. Cohen, R. Beckman, G. Hunter, E. D. Steiner et R. L. Collins (2014). « Healthy food access for urban food desert residents : examination of the food environment, food purchasing practices, diet and BMI », *Public Health Nutrition*, p. 1-11.

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

DROIT MUNICIPAL | DROIT DU TRAVAIL | DROIT DE L'ENVIRONNEMENT | LITIGE
dufresnehebert.ca

Dufresne Hébert Comeau
A v o c a t s

TENDANCES ACTUELLES

Quand les villes se préoccupent d'alimentation

L'émergence de la question alimentaire en Europe et en Amérique du Nord a amené de nombreuses villes et régions, et même certains pays, à considérer le système alimentaire comme un pilier pour la planification durable des territoires. Cette vision systémique est embryonnaire et parfois partielle. Les cas présentés ici permettent de constater la diversité des interventions liées à l'aménagement pouvant être accomplies sous l'angle global de l'alimentation.

» MATHIEU LANGLOIS, urbaniste
 » CHARLOTTE HORNY, urbaniste

PORTLAND, ÉTATS-UNIS

Un zonage révisé pour un meilleur accès à la nourriture

La Ville de Portland s'est donné pour objectifs d'accroître l'accès à l'alimentation saine et abordable pour tous ses résidents et de soutenir l'économie de l'alimentation locale. Pour ce faire, un amendement de zonage (*Urban food zoning code*) a été adopté en juin 2012 pour que les activités liées à l'alimentation urbaine – ici répertoriées en jardins marchands et communautaires, en sites de distribution alimentaire et en marchés fermiers – soient clairement définies et autorisées sur davantage de sites, tout en limitant leurs impacts négatifs potentiels sur le voisinage. Les nouvelles normes d'encadrement portent entre autres sur les superficies maximales des usages selon les types de zone, les équipements autorisés, les heures d'opération et de vente, le nombre maximal de vendeurs, la localisation des activités extérieures, voire l'obligation d'aviser et de rencontrer les voisins.

TORONTO, CANADA

L'action à l'échelle des quartiers

En 1991, se constituait à Toronto le premier Conseil de politique alimentaire (*food policy council*) au Canada. Instance bénévole regroupant les parties prenantes du système alimentaire de la région, il a pour mandat d'examiner le fonctionnement du système alimentaire local et de faire des recommandations au gouvernement régional. Parue en 2010, la stratégie alimentaire de la Ville de Toronto se donne comme priorité le développement de quartiers « *food friendly* », où la nourriture devient un pilier de la communauté. Des partenaires de divers milieux sont impliqués, comme la *Toronto Community Housing*, l'agence responsable du logement social, afin d'intégrer de manière systématique l'enjeu de l'accès à l'alimentation dans leurs projets. Dans ce cadre, un projet pilote de dépanneurs santé, dotés d'une offre alimentaire saine et abordable, va être implanté dans deux secteurs où l'accès aux aliments sains est déficient.

MUNICH, ALLEMAGNE

Eau potable et agriculture biologique

La ville de Munich, qui comprend 1,4 million d'habitants, a fait le choix, au début des années 1990, de protéger naturellement ses sources d'eau, et de faire l'économie de tout traitement de potabilisation de l'eau en ayant recours à l'agriculture biologique. D'abord, la Ville a délimité, dans le bassin hydrographique de la rivière Mangfall, le périmètre de protection des captages, soit une zone de 6 000 hectares, dont 2 250 de terres agricoles, le reste étant occupé par la forêt. Ensuite, de l'assistance technique et financière a été accordée aux producteurs agricoles concernés afin qu'ils se convertissent à l'agriculture biologique. D'autres compensations leur ont été attribuées pour honorer leur contribution à la protection de l'eau et compenser la diminution de leurs rendements. Pendant ce processus, plusieurs associations d'agriculture biologique, également soutenues par la Ville, se sont collectivement occupées de la transformation des produits biologiques par des entreprises spécialisées et de l'ouverture de débouchés dans les commerces, créant ainsi des « circuits courts » dans l'économie régionale.

FRANCE

La ville au centre d'un système agricole local

La *Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt française*, adoptée en 2014, met en place un nouvel outil de planification basé sur le système alimentaire local : le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci vise à mettre en œuvre un système agricole et alimentaire territorial intégré approvisionnant un bassin de consommation en produits locaux et sains. Des acteurs privés et publics représentant les étapes du système alimentaire sont réunis en vue d'encourager les circuits courts et l'approvisionnement de la restauration collective. Ainsi, le Pays Médoc, territoire situé en bordure de l'Atlantique à l'ouest de Bordeaux, entame cette démarche autour de trois éléments :

- la création d'une pépinière d'entreprises agricoles, une réflexion sur la distribution vers les restaurants scolaires, les services de restauration pour personnes âgées et les restaurants d'entreprises, ainsi que l'élaboration d'une stratégie foncière luttant contre la déprise agricole.

LAUSANNE, SUISSE

Une rencontre entre ville et ruralité

Le projet d'aménagement de la Ville de Lausanne pour le parc d'agglomération de la Blécherette, secteur agricole et naturel à la sortie de la ville, concilie la vocation agricole de proximité, la préservation des espaces non bâtis et la création d'une destination de loisirs et de détente. À travers le projet Parc Agricole Récréatif et Culture (P.A.R.C), la municipalité et ses partenaires, les municipalités voisines, cherchent à reconsidérer la transition ville-campagne sur les plans paysager et économique. La stratégie présente des moyens d'agir sur le système alimentaire local en diversifiant les modes de production, de transformation et de distribution. À chacune de ces étapes, elle favorise les interactions entre consommateurs et producteurs ainsi que le rapprochement entre professionnels de l'agriculture et jardiniers : vente directe, autocueillette, jardins partagés ou encore espaces didactiques en lien avec la production alimentaire. Le paysage sera maintenu libre de constructions et le patrimoine bâti, en particulier rural, sera revitalisé.

L'agroalimentaire au service du développement régional

Le système alimentaire représente une part importante de l'économie régionale. Or, arrimer aménagement durable du territoire et développement de l'agroalimentaire¹ constitue un défi. Comment les décisions en matière d'aménagement peuvent-elles contribuer à assurer à la fois un milieu de vie rural complet, une utilisation responsable des ressources naturelles et un développement agroalimentaire viable?

» ANDRÉ-ANNE CADIEUX

En nous basant sur trois cas québécois, nous tenterons de mettre en lumière la relation entre le développement agroalimentaire et la planification régionale. Ces cas sont : l'essor des petites entreprises agricoles dans les régions de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie, la Route des Couleurs de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques et le Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA) de la MRC de la Nouvelle-Beauce. Parmi les premiers constats, il en ressort que de stimuler le développement de la filière agroalimentaire, plus spécifiquement des modèles d'agriculture alternatifs plutôt que celui de production de masse, bénéficierait à l'ensemble de la collectivité en mettant en valeur le territoire (paysage, milieu de vie, etc.), tout en revitalisant des terres laissées en friche. Si les choix d'urbanisme ont un rôle important à jouer pour le développement du secteur agricole, ce dernier peut influencer grandement les enjeux de planification régionale et d'aménagement du territoire.

Revitaliser les régions avec des modèles agroalimentaires alternatifs

Alors que depuis les vingt dernières années l'agriculture et son impact sur le territoire ont été grandement marqués par la mondialisation et la production de masse, certaines régions voient émerger des modèles agricoles alternatifs, basés sur d'autres atouts du milieu. Ces nouvelles productions de plus petite taille, par exemple les cultures maraîchères, les filières fromagères et de transformation de produits carnés, se



MRC DES BASQUES

Aménagement de ruches à Saint-Clément

distinguent par la qualité et la spécificité des aliments plutôt que par leur quantité. « Dans le cas de la MRC des Basques, pour des raisons de climat et de qualité des sols, la région n'a pas la même capacité de produire un aussi gros volume que d'autres territoires où le climat est plus favorable. Une réflexion sur le potentiel de notre territoire était à avoir pour valoriser nos ressources », explique Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques. « Nous avons une volonté de mettre en place un projet d'agriculture adapté à notre réalité. En variant les cultures (sureau, amélanche, églantier), nous avons créé des paysages colorés propres à notre région ». C'est ainsi qu'en 2012 est née la Route des Cou-

leurs², un projet qui a relevé le double défi de dynamiser la région de la MRC des Basques par la mise en valeur des paysages et d'encourager l'émergence de nouvelles productions agricoles de plus petite taille.

Il a également été constaté que ces nouveaux modèles de production et de transformation agroalimentaire peuvent s'avérer une solution pour revitaliser des terres laissées en friche. Au cours de ses travaux, menés auprès de petites entreprises des régions de Gaspésie et de Chaudière-Appalaches³, la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a pu observer que les producteurs de filières agroali-

1 On entend par agroalimentaire le secteur d'activités correspondant à la production, à la transformation et à la distribution de produits alimentaires (production végétale, animale, issue de la pêche et de l'aquaculture, etc.).

2 À la suite de la réflexion menée par la MRC des Basques autour de la mise en valeur de ses paysages et de son patrimoine agricole, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lançait un programme sur la multifonctionnalité de l'agriculture afin de favoriser des projets comme la Route des Couleurs.

3 À noter que les travaux de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'UQAR ont principalement porté sur des PME et des entreprises familiales de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie, un type d'entrepreneuriat agricole qui se distingue par la qualité et la spécificité des produits (dits du terroir ou régionaux) plutôt que sur la quantité produite.

mentaires en émergence sont nombreux à s'installer sur ces terres oubliées par les plus gros joueurs pour y développer leur entreprise. La Route des Couleurs de la MRC les Basques offre un bel exemple de cette réappropriation des terres en friche; le projet ayant permis de reconquérir près de 300 ha de terres abandonnées, dont 50 ha le long des routes 132 et 293.

produits distinctifs, dits du terroir ou certifiés. La qualité du territoire et du milieu de vie devient un enjeu clé. La promotion du développement agricole est un argument de plus pour planifier le voisinage, les infrastructures municipales, assurer des normes environnementales serrées et la préservation des paysages, etc. », fait valoir Marie-Josée Fortin, titulaire de la Chaire de

intéressante pour arrimer le développement de la filière agroalimentaire et le développement local. Comme en témoigne le projet de la Route des Couleurs, miser sur la multifonctionnalité de l'agriculture a pour effet de favoriser des projets qui mettent de l'avant d'autres facettes de l'agriculture qui ne sont traditionnellement pas valorisées par le marché, par exemple les paysages (leur



MRC DES BASQUES

Plantation d'églantiers et de sarrasin à Saint-Clément

Stimuler l'industrie agroalimentaire par la qualité du territoire

Outre la qualité des sols, le territoire représente beaucoup plus pour les entrepreneurs agricoles. En effet, plusieurs autres facteurs déterminent maintenant le choix de s'installer dans une région plutôt qu'une autre : la présence de partenaires d'affaires potentiels, la nature, les paysages, l'esprit de communauté, etc. Ces éléments, autrefois moins valorisés dans le développement de la filière agroalimentaire, contribuent à définir le territoire comme un milieu de vie et devient un incitatif à la localisation des entrepreneurs.

« Les urbanistes ont un rôle à jouer pour favoriser cette émergence d'une nouvelle industrie agroalimentaire de plus petite échelle, basée sur des

recherche du Canada en développement régional et territorial à Rimouski.

Selon Marie-Josée Fortin, les PME agricoles seraient beaucoup plus mobiles qu'avant, de même que le climat, les traditions et les savoir-faire seraient moins liés à la localisation et au territoire. Ainsi, pour attirer les entreprises agroalimentaires, les municipalités auraient donc avantage à développer leurs infrastructures et à accroître les services offerts, par exemple les marchés publics, ainsi qu'à miser sur le développement d'une vision d'aménagement et sur le caractère identitaire de la région.

Arrimer agroalimentaire et aménagement

Explorer le concept de multifonctionnalité de l'agriculture⁴ s'avère une piste

variété, leurs couleurs, la morphologie géographique), la faune, les insectes pollinisateurs, le tourisme, etc.

Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques, abonde en ce sens : « L'intérêt de la Route des Couleurs, bien qu'il s'agisse d'un projet d'agriculture, est principalement touristique. Nous encourageons la culture de petits fruits spécifiques à la région qui ont des saveurs particulières, prisées des gourmets et des chefs de nouvelle génération. Nous avons développé, en lien avec ces cultures, un projet de production de crème glacée ».

De plus, si les municipalités et les urbanistes ont un rôle à jouer pour stimuler le développement de la filière agroalimentaire sur le territoire, ils peuvent également grandement bénéficier de

⁴ « La multifonctionnalité de l'agriculture fait référence à ses différentes fonctions productives, sociales et environnementales. Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure des bénéfices à la société. Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture s'appuie sur la production de biens publics et d'externalités positives engendrées par les activités agricoles. » (MAPAQ)

Les grands constats

Les modèles alternatifs d'agriculture, c'est-à-dire les petites et moyennes entreprises de production et de transformation agricoles, constitueraient une solution pour dynamiser certaines régions dévitalisées et les terres abandonnées à cause du modèle productiviste en place.

...

La qualité du territoire constitue un élément attrayant pour les entrepreneurs agricoles; il y a ainsi une nécessité de mettre en valeur les particularités de la région telles que l'image, les paysages, les infrastructures, les services et l'esprit de la communauté, pour stimuler le développement de filières agroalimentaires distinctives.

...

La multifonctionnalité de l'agriculture s'avère une avenue intéressante à explorer pour intégrer le développement agricole dans la planification régionale.



MRC DES BASQUES

Plantation de sureaux

la participation du secteur agricole à la planification régionale. L'implication des acteurs de la filière agroalimentaire dans des processus de planification, comme ce fut le cas dans la concertation menée lors de la réalisation du PDTAA de la MRC de la Nouvelle-Beauce, peut s'avérer un soutien important pour gérer des enjeux d'aménagement, par exemple la gestion de la croissance démographique. « *L'inclusion et la concertation du milieu agricole sur des questions d'agrandissement du périmètre urbain est important pour prendre en compte la protection et la valorisation des fonctions agricoles, les préoccupations environnementales que peut susciter la densification, etc.* », affirme Erick Olivier,

directeur du service d'aménagement du territoire et du développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Comme le soulignent Marie-Josée Fortin, Bertin Denis et Erick Olivier, il faut éviter la reproduction des modèles et le « copier-coller » et plutôt puiser dans les racines des régions pour élaborer des propositions ancrées dans la réalité locale. Les acteurs du secteur agricole constituent un facteur important à considérer dans le processus de planification locale et régionale, afin de respecter leur identité distinctive. ✨

André-Anne Cadieux est journaliste et coordonatrice de contenus chez Novae.

RÉFÉRENCES

Entrevues :

- Marie-Josée Fortin, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques
- Erick Olivier, directeur du service d'aménagement du territoire et du développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

MAPAQ, Fiche d'information sur la multifonctionnalité de l'agriculture. En ligne : www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/definition_multifonctionnalite.pdf

DRUMMONDVILLE

Les commerces alimentaires, un enjeu de proximité

Avec sa Charte de développement commercial, la Ville de Drummondville s'est donné entre autres objectifs de développer la fonction commerciale de proximité dans les quartiers mal desservis, en respectant l'échelle du quartier et en créant un milieu de vie qui offre une alternative au modèle du tout à l'auto.

» VÉRONIQUE LAROSE, urbaniste
» GUY DROUIN

À l'instigation de Commerce Drummond, la Ville de Drummondville s'est dotée en 2009 d'une Charte de développement commercial¹ qui guide ses actions dans le développement de l'armature commerciale de Drummondville. Issue d'un long processus de diagnostics et de consultations, cette charte décline et précise les objectifs et principes généraux exprimés dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville et définit les grands axes de développement commercial, afin d'encourager l'émergence de projets adaptés aux attentes et aux besoins de la population. Les

objectifs de la Charte se traduisent dans les différents règlements découlant du Plan d'urbanisme, dont le règlement de zonage et le Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA).

Le document souligne la transformation radicale de la structure commerciale des villes nord-américaines au cours des dernières décennies. Si les consommateurs d'aujourd'hui ont davantage de choix de lieux d'achats, de produits et de services qu'autrefois, dans le domaine de l'alimentation, la tendance chez les détaillants a plutôt été de fermer plusieurs commerces de moins de 25 000 pi².

En parallèle, le dynamisme économique et démographique crée aussi des enjeux en matière d'offre alimentaire. À Drummondville, la croissance démographique observée depuis 2001 permet d'envisager une croissance de population dépassant les 5 % entre chaque recensement, jusqu'en 2025. L'effet combiné de ces tendances est que l'offre alimentaire de certains quartiers résidentiels, anciens ou nouveaux, est déficiente, augmentant ainsi la distance à parcourir (3-4 km) pour combler les besoins courants des résidents.

Intervenir sur l'offre alimentaire

Un des objectifs de la Charte est donc de développer une fonction commerciale



Figure 1 : Carte des commerces alimentaires avec fruits et légumes à Drummondville

1 Commerce Drummond. Charte de développement commercial, [En ligne], 2009. [www.commerce-drummond.com/medias/doc/charte_developpement_comm_22-04-09.pdf] (Page consultée le 17 août 2015)

de proximité dans les quartiers dépourvus ou mal desservis et de répondre aux besoins des résidents des quartiers en produits et services de consommation courante.

Quelques exemples

Cette méthode a notamment été appliquée pour développer des commerces de proximité dans des secteurs en plein essor avec une offre alimentaire prati-

Saint-Charles, un quartier en croissance depuis plus de 20 ans, mais dont l'ensemble de l'offre alimentaire avait disparu. En 2009, Commerce Drummond a recruté un promoteur en immobilier commercial et convaincu le propriétaire du supermarché IGA de s'y établir. En plus de cette entreprise, une pharmacie, un commerce d'alimentation spécialisé, un café et un restaurant ont vu le jour.

Le commerce de proximité

Le commerce de proximité correspond à des points de vente souvent situés à proximité du domicile (moins d'un kilomètre) où l'on peut faire l'achat de biens et services courants. C'est le type de biens et de services que le client a l'habitude d'acheter fréquemment avec un minimum de risque et d'effort. Mentionnons la vente au détail d'épicerie, de fruits et légumes, de viande, de médicaments et d'articles de soins personnels, les centres de santé, les nettoyeurs, etc.

Malgré les apparences, les commerces de proximité ont un réel avenir. Le commerce en ligne, qui est en pleine expansion, amène les commerces qui ont pignon sur rue à diminuer leur superficie, mais aussi à se démarquer. IGA en est un exemple concret; l'entreprise a commencé à ouvrir des magasins dont les surfaces sont plus petites². En 2013, la chaîne de magasins Sobey's prévoyait investir 100 M\$ en cinq ans pour le déploiement de nouvelles bannières IGA express et IGA mini, de petites épiceries de moins de 5000 pi², ouvertes 24 heures sur 24. Un premier IGA express a vu le jour à Saint-Augustin en 2013 et un premier IGA mini à Magog en 2014.³

Récemment, à cause des difficultés du Groupe Épicia, le marché Végétarien, qui répondait à des besoins alimentaires spécialisés, a fermé ses portes et a été remplacé par le Marché des Saveurs. En concertation avec le propriétaire immobilier, nous avons analysé les possibilités et recruté des commerces spécialisés en fruits et légumes, en boulangerie et pâtisserie ainsi qu'en fromages et en mets préparés répondant à la demande.

Au centre-ville, le centre commercial Place Drummond était vacant depuis 2001, avec la fermeture de l'Intermarché. Commerce Drummond a entrepris des démarches de recrutement auprès de Provigo et de Sobey's; deux des trois joueurs majeurs en alimentation à l'époque. Les défis étaient de requalifier le premier centre commercial de Drummondville datant du début des années 60 et de recruter un commerce

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de Commerce Drummond consiste à identifier, chiffres à l'appui, les lacunes de l'offre et les fuites commerciales tant à l'échelle de la région et de la ville que d'un secteur. Pour y arriver, Commerce Drummond a développé le logiciel ProfilCité⁴, qui répertorie l'ensemble de l'offre commerciale de la MRC. Rapidement, ce logiciel permet d'identifier l'offre déficitaire des catégories commerciales répertoriées. De plus, à l'aide de différents outils d'analyses de l'offre et de la demande, de positionnement, des enquêtes de consommation ainsi que des différentes statistiques démographiques et économiques, Commerce Drummond est en mesure de démarcher des entreprises qui permettent de diversifier et d'équilibrer l'offre commerciale qui répond avant tout aux besoins des résidents. C'est de cette façon que plusieurs commerces en alimentation ont pu être convaincus de s'établir à Drummondville, et ce, à différents endroits. (Voir figure 1)

quement inexistante. Cela doit se faire en considérant que le seuil de rentabilité minimal pour atteindre une viabilité commerciale est de 6000 personnes. Un exemple est le secteur



Secteur Saint-Charles, commerce d'alimentation IGA

2 Couture, Pierre, « IGA express à Saint-Augustin : grande première au Québec », *Le Soleil*, 4 décembre 2013.

3 IGA [En ligne] [www.iga.net/fr/a_votre_service/concepts_de_magasin/] (Page consultée le 13 août 2015).

4 Ce logiciel a été vendu dans plus d'une vingtaine de villes jusqu'à maintenant. Pour en apprendre davantage sur le logiciel de Commerce Drummond : www.commerce-drummond.com/documents/logiciel-personnalise-profilcite

alimentaire de l'une ou l'autre ban-
nière. Après plusieurs offensives en
recrutement commercial, ce n'est pas
une, mais deux grandes surfaces
alimentaires qui se sont établies, soit
IGA et Maxi. Trois commerces supplé-
mentaires venant répondre autant aux
besoins des résidents que de l'ensemble
de la ville se sont également implantés,
dont une succursale de la SAQ, disparue
du centre-ville depuis une quinzaine
d'années.

Implantée depuis peu au centre-ville,
la coopérative alimentaire Goûts du
monde regroupe sous un même toit une
petite épicerie spécialisée, un restau-
rant ainsi qu'un lieu de formation en
entreprise répondant à une clientèle
immigrante. Commerce Drummond a
facilité la rencontre entre les respon-



*Marché des Saveurs, regroupant commerces
spécialisés en fruits et légumes, en boulangerie
et pâtisserie, en fromages et en mets préparés*

COMMERCE DRUMMOND



*Nouveaux commerces
établis au centre-ville*

COMMERCE DRUMMOND



L'intérieur de la coopérative alimentaire Goûts du monde.

COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE GOÛTS DU MONDE

sables de la coopérative et le proprié-
taire du supermarché IGA. Cette aide
s'est aussi matérialisée à différents
niveaux, allant de la recherche de
locaux à l'ouverture officielle. Ce type
de commerce répond aux orientations
commerciales du centre-ville, à savoir
y poursuivre la spécialisation commer-
ciale afin de le différencier des autres
secteurs commerciaux.

Ces exemples montrent comment la
Charte de développement commercial
est utilisée par Drummondville pour
doter les quartiers de commerces
alimentaires répondant aux besoins de
ses résidents.

Ces initiatives s'inscrivent aussi dans
un objectif de développement durable.
Pour encourager les consommateurs à
utiliser d'autres moyens que l'auto-
mobile, Drummondville vise à maximiser
les liens physiques et fonctionnels entre
les rues et les commerces (p. ex. : aména-
gement de pistes cyclables, de passages
piétonniers, d'îlots paysagers dans les
stationnements, etc.). La Ville encourage
également l'utilisation des transports
actifs (marche, vélo) et collectifs (auto
partage, autobus et taxi bus) pour dimi-
nuer les engorgements et limiter les
impacts négatifs des transports sur
l'environnement. 🌟

Véronique Larose, urbaniste, et Guy Drouin, directeur général, sont
à l'emploi de Commerce Drummond, à la Ville de Drummondville

LE SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS

Première planification stratégique alimentaire régionale

Un système alimentaire est un ensemble complexe d'enjeux et de spécialisations sectorielles (production, transformation, distribution, consommation et postconsommation), d'échelles d'intervention et d'interaction (locales, régionales, nationales et supranationales), d'intervenants et d'acteurs (communautaires, coopératifs, institutionnels, privés, etc.) et d'enjeux transversaux et globaux (développement durable, technologies, multifonctionnalité, équité, solidarité, recherche, etc.). Chaque interaction entre ces maillons du système alimentaire a un impact direct et réel sur la santé d'une collectivité, sur les milieux de vie et sur l'organisation d'un quartier, d'un arrondissement, d'une ville, d'une agglomération ou même d'une métropole.

» GHALIA CHAHINE

La démarche montréalaise du système alimentaire montréalais (SAM) 2025 répond directement à un besoin régional et local exprimé en maillage (coordination, mobilisation, réseautage, représentation) de l'ensemble des secteurs et des acteurs du système alimentaire tout en faisant clairement écho à un mouvement mondial fort.

Plus de 263 villes nord-américaines, dont 57 au Canada¹, se sont dotées d'un conseil des politiques alimentaires. Plusieurs de ces villes ont aussi adopté des politiques, des règlements ou des mesures en appui à leur stratégie alimentaire régionale.

En octobre 2015, 117 villes à travers le monde, dont Montréal, signent le *Milan*

Qu'est-ce qu'un CPA² ?

« C'est une institution de type "parapluie", réunissant des acteurs diversifiés, opérant sur le mode de la concertation et de la collaboration. [...] Habituellement, le mandat d'un tel conseil est d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de proposer des idées, des mesures et des recommandations de politiques pour l'améliorer. »

Source : *Faciliter les politiques et la planification en matière de durabilité à l'échelon local : l'exemple de la politique alimentaire* (INSPQ 2012)

*Food Policy Act*³, un protocole international qui engage les maires et les décideurs urbains à coordonner leurs efforts pour un système alimentaire équitable et durable. Le mouvement est clair et la tendance lourde à l'échelle mondiale : les villes ont un rôle important à jouer dans l'alimentation.

Bien ancré, ce mouvement mondial suscite l'attention et provoque plusieurs questionnements. Quelle importance doit-on accorder à l'élaboration d'un plan de développement du système alimentaire dans une métropole comme Montréal? Quelle contribution et quel impact pourrait avoir un tel outil sur le quotidien d'une collectivité et sur les autres planifications régionales et locales? Et quel apport peuvent avoir divers professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire régionale?

Bref historique du SAM

En 2011, la Conférence régionale des élus de Montréal⁴ a entamé avec ses partenaires la démarche d'élaboration d'un plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (Plan de développement SAM 2025).

Ce grand chantier de réflexion a permis de poser les fondements de la première stratégie alimentaire montréalaise (2012-2014) grâce aux développements suivants :

- constats et expériences de quelque deux cent quatre-vingt-dix (290) participants issus de 80 organisations montréalaises locales, régionales et nationales;
- échanges intersectoriels (15 ateliers de travail en 2012-2013) sur les travaux du comité de pilotage (20 organisations et institutions membres, dont la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de Montréal, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'union des producteurs agricoles du Québec (UPA), Équiterre, le Conseil régional en environnement (CRE), Moisson Montréal, la coalition des tables de quartier, Option-Consommateurs et Québec en forme);
- données sectorielles à jour du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation et postconsommation).

La stratégie alimentaire régionale que définit le Plan de développement SAM 2025 et à laquelle adhèrera officiellement la Ville de Montréal en assemblée du conseil municipal au printemps 2014 se structure autour des éléments suivants :

- une vision collective claire et fédératrice :
- « Innover pour mieux se nourrir et se développer » – En 2025, toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'île de Montréal auront accès à une saine

1 The John Hopkins Bloomberg school of public Health. www.jhsph.edu/research/centers-and-institutes/johns-hopkins-center-for-a-livable-future/projects/FPN/directory/index.html

2 Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. « Analyse de l'opportunité de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA) », 16 septembre 2015. ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CPA_20150901.PDF

3 veilleaction.org/fr/la-veille/agroalimentaire/2988-montreal-et-116-autres-villes-ont-sign%C3%A9-le-pacte-de-politique-alimentaire-de-milan.html

4 www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/prochaine-gouvernance-regionale/foire-aux-questions-abolition-des-cre

alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable :

- cinq grandes orientations : 1) enrichir l'offre alimentaire montréalaise; 2) réduire l'empreinte écologique du système alimentaire; 3) favoriser l'accès à une saine alimentation; 4) promouvoir la saine alimentation; 5) renforcer le maillage régional.
- 14 axes d'intervention spécifiques.

La première phase de mise en œuvre du Plan de développement 2025 est présentement en cours. En effet, le Plan d'action SAM 2014-2016 soutient 22 projets régionaux réalisés par 13 organisations régionales ou locales qui répondent à quatre objectifs régionaux prioritaires :

1. Renforcer le maillage régional
exemples de projets : contribution aux travaux de la Ville de Montréal sur une instance régionale en alimentation, tenue de quatre midis-conférences, mise sur pied d'un réseau interuniversitaire de recherche en alimentation;
2. Favoriser l'accès physique à une saine alimentation
exemples de projets : développement d'un réseau de dépanneurs santé, installation de marchés solidaires aux abords des métros, appui à la production solidaire sur les terres agricoles du Bois-de-la-roche;
3. Développer et consolider l'offre et la demande alimentaire en institutions publiques (secteurs éducatif, municipal et de la santé)
exemples de projets : réalisation d'un diagnostic de l'approvisionnement en institutions publiques, tenue d'une conférence nationale sur l'offre alimentaire scolaire « du changement au menu »;
4. Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine
exemples de projets : tenue du mois montréalais d'agriculture urbaine « Cultiver Montréal », appui à la vitrine agriculturemontréal.ca, réalisation d'un diagnostic de remise en culture des terres agricoles montréalaises et modèle de mixité des usages, développement de formations ciblées.

Quelques principes fondateurs du SAM
Deux éléments clés ont contribué à la réussite de la démarche SAM depuis 2012 : la gouvernance et le processus.

La gouvernance

Le SAM est d'abord et avant tout un réseau d'acteurs « terrains » engagés qui interviennent sur un ou plusieurs aspects du système alimentaire montréalais. La démarche d'élaboration du Plan de développement se devait d'inclure l'ensemble de ces acteurs. Le comité de partenaires du SAM mise sur l'interdisciplinarité et l'intersectorialité et rassemble des représentants de chaque secteur du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation et postconsommation), de chaque

type d'organisations et d'échelles d'interventions (locale, régionale, nationale), de chaque milieu (public, communautaire, philanthropique, OBNL, privé, institutionnel, municipal, etc.) ainsi que des enjeux transversaux majeurs (développement durable, postconsommation, technologies vertes, etc.).

Initialement composé d'une vingtaine de membres, le comité de partenaires SAM actuel s'est élargi et est composé aujourd'hui de 35 organisations membres.



Le processus

La démarche d'élaboration du Plan de développement SAM 2025 et du plan d'action SAM 2014-2016 se basent sur une approche de codesign et de coconstruction et part du constat suivant : Montréal possède une richesse inestimable en termes d'initiatives locales et de praticiens experts dans leurs secteurs respectifs. Le SAM se devait de mettre en valeur ces acquis tout en proposant un cadre logique (15 ateliers de travail sectoriels et intersectoriels et des rencontres de suivi et de positionnement stratégique des comités de partenaires et de coordination) qui assurerait une cohérence, une complémentarité et un maillage régional fort.

L'aménagement du territoire et le SAM

En quoi la démarche SAM et les plans qui en découlent peuvent-ils être intéressants pour la planification du territoire? Quelle est la plus-value d'un SAM par rapport à des exercices de planification comme un Plan de développement de la zone agricole (PDZA)? Quelle est l'importance et quelle est la pertinence pour les urbanistes d'intégrer ce type de processus?

Le SAM est une démarche issue d'un besoin exprimé et d'un mouvement international de réfléchir la ville alimentaire comme un tout interlié, comme un système alimentaire complet.

Le SAM est d'abord et avant tout un territoire : l'agglomération de Montréal. Il est une chaîne d'activités interdépendantes qui commence dans un champ ou dans un jardin et qui se termine dans un site d'enfouissement ou un site de compostage en passant par de multiples activités qui occupent et façonnent le territoire. La région de Montréal possède 2047 hectares de terres agricoles protégées par la *Loi sur la protection du territoire et activités agricoles* (LPTAA) et plus de 20 hectares d'espaces urbains de production (jardins communautaires, collectifs et institutionnels). La CMM a pour objectif de remettre en culture 6 % des terres agricoles, pourcentage auquel l'agglomération de Montréal doit contribuer. Près d'une vingtaine d'entreprises agricoles enregistrées se retrouvent ici, quatre grandes universités offrent des programmes de formation et de recherche en lien avec l'alimentation (nutrition, agronomie, urbanisme, écoles d'été,

etc.), plus de 29 000 citoyens montréalais ont appuyé la tenue d'une consultation publique sur l'agriculture urbaine, quatre grands marchés publics et des dizaines d'autres occupent le territoire, plus de 564 entreprises en transformation ont pignon sur rue à Montréal, une gastronomie diversifiée et raffinée se développe, un réseau de distribution alimentaire qui traverse et vise Montréal est en voie de mise en œuvre, un défi de reboisement qui pourrait intégrer les arbres fruitiers et à noix se profile, etc. Que ce soit d'un point de vue social, environnemental, économique ou culturel, le SAM est, en tous points de vue, une question territoriale.

Les divers exercices de planification comme le PMAD, le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et le PDZA sont des exercices qui réfléchissent l'ensemble des usages et services d'un territoire. Le Plan de développement SAM 2025 constitue un outil de planification alimentaire complémentaire et complet qui définit le système alimentaire, qui maille les multiples actions et acteurs régionaux et qui articule des orientations claires et des objectifs spécifiques. À titre d'exemple, le SAM collabore, depuis 2012, à l'élaboration du PDZA de Montréal et soutient directement, dans le cadre de son plan d'action 2014-2016, cinq projets spécifiques pour l'agriculture périurbaine. Ces contributions permettent une cohérence d'intervention territoriale et une consolidation des efforts et des ressources des plus efficaces au profit de la région en matière de saine alimentation.

Les urbanistes et les autres professionnels de l'aménagement du territoire sont des spécialistes de la conception (*codesign et coconstruction*), de la planification ainsi que de la mise en œuvre. Ce sont les experts de la concordance, du maillage entre les différents enjeux, plans et projets. Leur apport à des démarches de planification stratégique de systèmes alimentaires régionaux ou locaux est donc des plus importants, car il assure un regard d'ensemble qui garantit une cohérence d'interventions et de planification stratégique territoriale. Nombreux sont les urbanistes et autres professionnels de l'aménagement du territoire qui ont déjà été interpellés ou qui ont participé à des instances ou à

des événements clés comme les comités consultatifs agricoles (CCA) ou à des consultations publiques comme la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Certains d'entre eux ont par ailleurs été impliqués dans des réflexions alimentaires ou des exercices de planification spécifique comme les plan de développement de la zone agricole (PDZA). Un certain dialogue est entamé. L'ampleur (espaces productifs urbains, transports des marchandises et livraisons, restauration, postconsommation, déserts et marais alimentaires, etc.) et l'importance (économique, environnementale et sociale) d'un système alimentaire régional comme celui de Montréal nécessitent une attention particulière et une intégration beaucoup plus poussée des divers secteurs et enjeux du système dans la planification et l'aménagement d'une ville.

Le territoire est le trait d'union collectif qui lie la mise en œuvre de la stratégie alimentaire régionale SAM 2025 et des outils de planification locaux et régionaux. Les urbanistes ont un rôle important d'accompagnateurs, de facilitateurs et de conseillers à jouer si l'on souhaite collectivement avoir un réel impact sur l'accès pour tous les citoyens d'une région à une saine alimentation dans un environnement bâti favorable. Il importe de soutenir ceux et celles qui sont déjà engagés, de sensibiliser ceux et celles qui n'y sont pas encore initiés et d'accompagner ceux et celles qui souhaitent innover et développer un système alimentaire sain, solidaire, équitable et durable.

Que ce soit par l'entremise de nouvelles formations, d'un accompagnement ciblé par des experts en stratégie alimentaire, de partenariats avec des réseaux comme celui du SAM ou d'une participation active des urbanistes dans des mobilisations locales et régionales, un dialogue continu et une collaboration accrue constituent des composantes clés d'un système alimentaire équitable et durable, d'une planification territoriale efficace et d'une municipalité, d'une ville ou d'une métropole en santé. ☀

Ghalia Chahine, M.urb., coordinatrice régionale – Système alimentaire montréalais (SAM). Consultante en dynamiques territoriales agricoles métropolitaines

Planification des systèmes alimentaires aux États-Unis

Traduit de l'anglais par *Urbanité*

Aux États-Unis, l'American Planning Association (APA) a joué un rôle important dans la promotion de certains enjeux liés aux systèmes alimentaires dans la planification locale et régionale. Précisons que l'APA a pour mandat de promouvoir auprès de collectivités clés l'excellence dans la planification, l'éducation et la mobilisation citoyenne ainsi que de fournir les outils et le soutien nécessaires pour qu'elles puissent relever les défis de la croissance et du changement. Cet article explore l'évolution de l'intérêt que portent les professionnels de la planification aux États-Unis à la planification des systèmes alimentaires ainsi que leur acceptation de ces derniers dans leur pratique et établit les facteurs qui ont contribué à cette évolution.

» KIMBERLEY HODGSON

Dans son discours d'ouverture à la National Planning Conference de l'APA à Denver en 2003, le feu professeur émérite de l'Université du Wisconsin Jerome Kaufman, fellow de l'Institute of Certified Planners (AICP), s'est posé la question suivante : pourquoi les urbanistes font un travail sur seulement certains des aspects des nécessités de la vie humaine? Pourquoi l'alimentation est-elle en reste? M. Kaufman était d'avis que le système alimentaire est intrinsèquement lié aux domaines traditionnels de la planification comme les transports, l'utilisation du sol, le développement économique, le développement communautaire et la préservation des ressources naturelles.

Son questionnement et ses efforts en parallèle au sein de la communauté universitaire ont enclenché des initiatives concertées de sensibilisation auprès des urbanistes afin que la planification de l'alimentation et du système d'alimentation dans sa globalité gagne en importance. En 2004, le professeur Kaufman et ses collègues ont mis sur pied le Food System Planning Steering Committee de l'APA, un comité directeur qui a grandement contribué à la visibilité de la planification des systèmes alimentaire au sein de l'APA. Ils ont d'abord milité avec succès pour qu'une attention particulière soit portée à la planification des systèmes alimentaires à la National Planning Conference de l'APA de 2005. Ils ont par la suite signé le Community and Regional Food Planning Policy Guide de l'APA, un guide de directives de planification alimentaire régionale et communautaire, qui a été officiellement adopté par le

comité de direction de l'organisation le 11 mai 2007. Selon l'APA, ces guides sont importants pour l'avancement de la profession; ils établissent des principes et des directives concrètes sur des enjeux de planification. Pour la première fois dans l'histoire de l'APA, l'organisation fournit une orientation officielle pour la planification des systèmes alimentaires. Depuis sa création en 2005, le Food System Planning Steering Committee de l'APA, maintenant appelé Food Systems Planning Interest Group (FIG), a pris de l'expansion pour devenir le plus important groupe d'intérêt de l'APA, avec plus de 600 membres.

Évolution des pratiques

En 2008, l'APA a créé le Planning and Community Health Center (PCH) un

centre de santé et de planification communautaires, l'un des trois centres nationaux de planification appelés National Centers for Planning. Les trois centres ont été mandatés pour aider les urbanistes à créer des collectivités durables, notamment sur les plans de la sécurité, de la santé, du développement de milieux durables et du respect des valeurs de leurs citoyens. L'alimentation a été désignée comme un enjeu important.

Entre 2008 et 2012, le PCH a mené ou soutenu bon nombre de projets ayant contribué de manière significative à une plus grande acceptation et à une meilleure intégration des systèmes alimentaires dans la planification des administrations régionales. Trois projets



À Madison (Wisconsin)

KIMBERLEY HODGSON



KIMBERLEY HODGSON

À New York

en particulier ont contribué à définir la planification des systèmes d'alimentation régionaux et locaux et ont fourni des exemples d'outils que les urbanistes peuvent utiliser pour consolider ces systèmes :

- un guide publié en 2008 à l'intention des urbanistes pour la planification alimentaire communautaire et régionale (*A Planners Guide to Community and Regional Food Planning*);
- un guide publié en 2010 sur l'agriculture urbaine et axé sur le développement de milieux sains et durables (*Urban Agriculture: Growing Healthy, Sustainable Places*);
- un document publié en 2012 sur la planification de l'accès à la nourriture et des systèmes alimentaires communautaires, basée sur une évaluation à l'échelle tant nationale que locale des plans d'urbanisme et de développement durable (*Planning for Food Access and Community-Based Food Systems: A National Scan and Evaluation of Local Comprehensive and Sustainability Plans*).

Ensemble, ces projets ont révélé que les urbanistes utilisent, pour la planification de systèmes alimentaires, une combinaison d'outils de planification traditionnels (plans d'urbanisme, zonage et autre réglementation liée à l'utilisation du sol) et de compétences de planification traditionnelles, comme une connaissance approfondie des systèmes urbains, une compréhension des changements dans l'utilisation du sol et des mécanismes de réglementation connexes, une certaine capacité à faciliter la collaboration au sein du gouvernement et à l'extérieur de celui-ci ainsi qu'une expertise de mobilisation des collectivités et de création de consensus. Ils utilisent aussi des outils novateurs pour la planification de systèmes alimentaires pointus, au-delà de l'utilisation du territoire. Ils effectuent des évaluations détaillées des systèmes alimentaires, créent des plans alimentaires stratégiques et élaborent des politiques touchant le développement économique, la santé, les transports, les déchets solides, les ressources naturelles et l'aspect social afin de bien

répondre aux besoins spécifiques des systèmes alimentaires des collectivités et d'atteindre leurs objectifs. Les politiques concernent notamment des réductions d'impôts pour l'agriculture, tant dans des secteurs ruraux qu'urbains, le financement des installations de regroupement, de traitement et de distribution d'aliments, les objectifs et conditions d'approvisionnement alimentaire local pour les agences gouvernementales, de nouveaux trajets de transport pour favoriser un meilleur accès alimentaire dans les secteurs mal desservis, l'assouplissement des exigences de permis pour les kiosques et marchés fermiers ainsi que les conditions relatives au compostage résidentiel.

De plus, ces projets ont révélé que les urbanistes ne peuvent effectuer une planification rigoureuse et efficace des systèmes alimentaires seuls. Ils ont besoin de l'aide d'autres administrations locales ainsi que d'organisations non gouvernementales. Ils doivent également établir des liens tant explicites qu'implicites entre les systèmes

alimentaires et les autres systèmes. Ces projets ont aussi montré que les urbanistes doivent franchir de nombreuses barrières dans le travail de planification des systèmes alimentaires, notamment le manque de ressources gouvernementales, de formation sur les systèmes alimentaires et de soutien des secteurs politique et communautaire pour les questions relatives aux systèmes alimentaires.

En plus des actions de l'APA, d'autres facteurs importants ont eu des conséquences positives quant au changement de mentalité concernant la planification des systèmes alimentaires. Par exemple, certains programmes, mis en œuvre par la communauté philanthropique des États-Unis ainsi que par trois ministères fédéraux, soit le Communities Putting Prevention to Work Program de 2009, le Sustainable Communities Regional Planning Grant Program de 2010 et le Community Transformation Grant Program de 2011, ont fourni des milliards de dollars en subventions aux administrations locales et régionales pour la planification des systèmes alimentaires et la mise en place des politiques connexes, y compris du financement pour des postes connexes, des projets d'engagement communautaire et l'intégration de l'aspect alimentaire dans les plans d'urbanisme.

Comment intégrer la planification des systèmes alimentaires dans les décisions de planification

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'inspirant discours d'ouverture de M. Kaufman. La planification des systè-

mes alimentaires n'est peut-être pas encore un des principaux domaines dans la pratique de la planification aux États-Unis, mais les administrations locales et régionales de toutes tailles à travers le pays commencent à percevoir l'alimentation comme un enjeu rural et urbain important.

Les urbanistes sont les instigateurs de cette tendance. Certains urbanistes le font par intérêt personnel, d'autres parce que les organismes populaires et les citoyens de la communauté le demandent, et d'autres encore le font parce qu'ils suivent les directives des élus ou qu'ils sont encouragés par d'autres secteurs comme la santé publique.

En 2013, le programme de sécurité alimentaire de l'Agriculture and Food Research Initiative, mis en œuvre par le National Institute of Food and Agriculture du département de l'agriculture (USDA), a alloué 3,8 millions de dollars à une équipe d'urbanistes pour mettre sur pied une administration locale qui pourrait « *favoriser la sécurité alimentaire de la collectivité tout en assurant une agriculture et une production alimentaire durables et économiquement viables* » par la planification et l'établissement de politiques publiques. Cette initiative sur plusieurs années intitulée Growing Food Connections (GFC) comprend quatre organisations et un partenaire clé, respectivement l'université de Buffalo, l'American Farmland Trust, l'organisation de consultation Cultivating Healthy Places, l'Université de l'Ohio, et l'American Planning Association. En 2014, l'équipe de GFC a

effectué une analyse nationale et a trouvé environ 300 administrations locales à travers les États-Unis qui élaborent et implantent divers plans, programmes et projets publics novateurs ainsi que de la réglementation, des lois et d'autres politiques, notamment en ce qui a trait aux investissements financiers, afin de renforcer leurs systèmes alimentaires.

Les observations préliminaires tirées de cette recherche révèlent que de grandes villes comme Seattle, Baltimore et Minneapolis, de petites villes et des comptés urbains comme Lawrence au Kansas, Lancaster County en Pennsylvanie et Cabarrus County en Caroline du Nord, de petites collectivités comme Marquette County au Michigan et de petites administrations rurales comme le Region 5 Development District au Minnesota prennent part, par leur prise de décisions relativement aux politiques et à la planification, au renforcement de leurs systèmes alimentaires. Les petites et grandes administrations locales créent des postes permanents, à temps plein et à temps partiel, uniquement dédiés à la coordination et à la planification des systèmes alimentaires ainsi que des politiques connexes. Bon nombre de ces postes sont créés et implantés totalement ou partiellement au sein des services de planification et sont occupés par des urbanistes professionnels.

Que font ces administrations locales? Nous observons qu'elles intègrent des enjeux alimentaires dans leurs plans existants ou élaborent de nouveaux plans stratégiques autonomes pour

ÉCOQUARTIERS, CRÉER DES MILIEUX DE VIE EXEMPLAIRES



VIVRE EN VILLE

VIVRE EN VILLE OUTILLE LES COLLECTIVITÉS

- La référence : objectifecoquartiers.org
- Publications, formation, conseil et accompagnement

Découvrez l'offre complète :

vivreenville.org/ecoquartiers



« Ce n'est qu'une question de temps avant que le domaine de la planification intègre complètement les systèmes alimentaires comme un élément à part entière de la pratique. »

favoriser la coordination des initiatives de divers services administratifs relativement aux questions alimentaires. Elles soutiennent les initiatives de programmes sans but lucratif par l'octroi de subventions et d'autres outils de financement public. Elles rendent des territoires disponibles pour les installations de production, de traitement et de distribution alimentaires. Elles utilisent leur pouvoir d'achat pour soutenir l'agriculture régionale. Elles mettent sur pied des fonds spéciaux pour des projets alimentaires et agricoles. Elles adoptent de la nouvelle réglementation et révisent la réglementation existante afin de préserver les pratiques de production alimentaire et permettent des activités de regroupement, de distribution et de vente d'aliments dans de nouvelles régions.

Elles élaborent des programmes pour améliorer la sécurité alimentaire pour les résidents à faible revenu. Et la liste continue de s'allonger, mais malgré tous ces succès, les défis demeurent. En effet, de nombreuses administrations locales manquent de ressources en personnel, et ce, tant du point de vue des connaissances que du temps nécessaires pour s'attaquer aux questions de planification des systèmes alimentaires. De plus, elles n'ont pas nécessairement l'autorité requise pour se concentrer sur la planification des systèmes alimentaires.

En plus de l'intérêt grandissant des administrations locales pour les enjeux alimentaires, les écoles de planification reconnues aux États-Unis ont remarqué une augmentation du nombre d'étu-

dians qui s'intéressent à la planification des systèmes alimentaires. Pour répondre à cette demande, de plus en plus de programmes de planification de premier et de deuxième cycles offrent des cours qui traitent de la planification des systèmes alimentaires.

Toutefois, le nombre de postes professionnels dédiés à la planification de systèmes alimentaires demeure peu élevé. Les récents diplômés se doivent d'être créatifs dans leur façon de mettre en application leurs nouvelles compétences de planification des systèmes alimentaires lorsqu'ils occupent des postes de planification traditionnels ou s'aventurent dans des postes de consultants ou au sein d'organisations sans but lucratif qui offrent une certaine flexibilité et manifestent un intérêt pour les questions de planification des systèmes alimentaires.

Malgré ces opportunités et ces défis, la planification des systèmes alimentaires n'est plus un sujet de planification avant-gardiste aux États-Unis. Le leadership du personnel de l'APA et de ses membres, l'appui grandissant des administrations locales et les nouvelles opportunités d'apprentissage pour les jeunes professionnels confirment l'évolution dans la planification des systèmes alimentaires. Ce n'est qu'une question de temps avant que le domaine de la planification intègre complètement les systèmes alimentaires comme un élément à part entière de la pratique. ✨

Kimberley Hodgson est la fondatrice de Cultivating Healthy Places, une organisation de consultation internationale spécialisée dans la santé communautaire, l'équité sociale et la planification de systèmes alimentaires durables. En tant que professionnelle de la santé et planificatrice certifiée, elle concentre son travail sur la recherche relative aux politiques et l'offre de soutien technique dans les secteurs publics comme privés touchant la conception et le développement de milieux sains et durables.



À Portland (Oregon)

KIMBERLEY HODGSON

Vers un urbanisme alimentaire?

La notion d'agriculture urbaine a fait son apparition dans le discours de la ville il y a quelques années. Certains experts occidentaux proposent maintenant le concept de « *food urbanism* », ou d'urbanisme alimentaire, afin de mettre l'accent sur les liens entre alimentation et urbanisme. Cet article vise à proposer une définition du concept et à fournir des exemples d'application de l'approche qui le sous-tend, car elle demeure encore peu connue et reconnue par les professionnels de l'aménagement.

» MANON BOULIANNE
» CAROLE DESPRÉS

Le concept d'urbanisme alimentaire renvoie, pour une part, à un sous-champ disciplinaire qui s'intéresse à l'espace urbain sous l'angle de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de l'équité sociale et de l'environnement. Les réflexions autour de l'urbanisme alimentaire sont ancrées dans les théories associées au développement durable et à la résilience des villes. Elles prennent le parti-pris de l'approvisionnement de proximité en réaction au découplage production agricole/consommation alimentaire qui a suivi la Révolution industrielle dans les villes européennes et américaines. En tant que champ professionnel en émergence,

l'urbanisme alimentaire est concerné par l'aménagement d'espaces urbains favorisant la production d'aliments sains rendus accessibles à l'ensemble des citoyens, tout autant que par la diminution des îlots de chaleur et des émissions de GES et l'amélioration des paysages urbains et des milieux de vie (voir la figure 1).

Pourquoi s'intéresser à l'urbanisme alimentaire?

Ces dernières années, l'approvisionnement des villes en denrées alimentaires de proximité est devenu un enjeu à considérer dans les efforts de planification ou de requalification des territoires métropolitains. Jusqu'à tout récemment, les questions ayant trait à l'alimentation

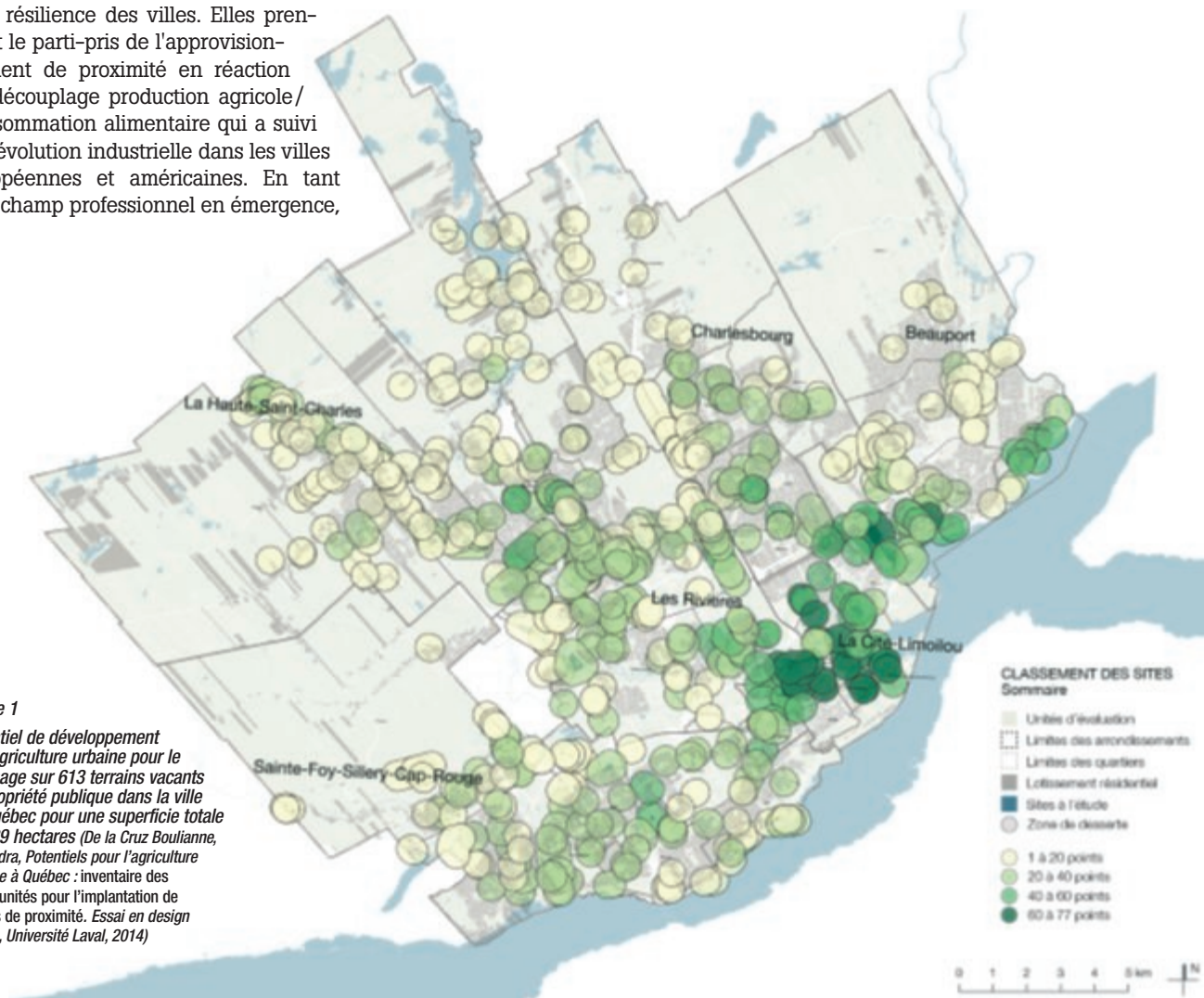


Figure 1

Potential de développement de l'agriculture urbaine pour le jardinage sur 613 terrains vacants de propriété publique dans la ville de Québec pour une superficie totale de 339 hectares (De la Cruz Boulianne, Alejandra, Potentiels pour l'agriculture urbaine à Québec : inventaire des opportunités pour l'implantation de jardins de proximité. Essai en design urbain, Université Laval, 2014)

1 POTHUKUCHI K et JL KAUFMAN (2000). « The food system: a stranger to the planning field », *Journal of the American Planning Association*, 66 (2):113-124.



Améliorer la relation entre la production agricole et le bâti résidentiel



Figure 2

La production alimentaire comme vecteur de conception d'un nouveau quartier résidentiel à St-Rédempteur (Concepteurs: Sandrine Dufresne-Aubertin, Audrey Gagnon, Olivier Lalancette et Marie-Joëlle Tétreault, Laboratoire de design urbain, 2^e cycle, Université Laval, automne 2013)

étaient pratiquement absentes en urbanisme, l'usage du sol, le transport, le logement et, plus récemment, l'environnement occupant toute la place¹. Pourtant, l'approvisionnement et les pratiques alimentaires entraînent des exigences auxquelles tous les individus, en tant que « mangeurs », ainsi que les distributeurs et les producteurs concernés doivent répondre chaque jour. En effet, la ville est à la fois un lieu où l'on mange, où l'on achète des aliments et où l'on produit de la nourriture.

Dans une perspective d'aménagement urbain où l'on cherche à réduire les inégalités sociales, et au même titre, à rendre le transport et le logement accessibles à tous, l'approvisionnement alimentaire devient un enjeu tout aussi important que d'autres pour les gouvernements municipaux. À cet effet, en février 2009, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec publiait un document de veille proposant une

réflexion sur la place de l'agriculture urbaine dans l'urbanisme².

La contribution des urbanistes, designers urbains et architectes

Si plusieurs chercheurs et activistes visent à faire connaître le potentiel de production alimentaire de l'espace urbain que les significations typiquement associées à la ville tendent à occulter, les architectes et les designers urbains s'intéressent davantage aux défis que posent les systèmes alimentaires en lien avec l'aménagement des territoires urbains. L'approche du nouvel urbanisme (*New Urbanism*), par exemple, intègre depuis quelques années la notion d'« urbanisme agricole » (*agricultural urbanism*)³. Elle accorde une place de choix à l'agriculture comme activité légitime à considérer dans un espace urbain mixte.

De nouvelles visions mises de l'avant par des consortiums intersectoriels d'agronomes, d'ingénieurs, d'urbanistes et de designers ont aussi vu le jour. Elles

préconisent des approches visant à la fois à développer l'agriculture intra et périurbaine, à conscientiser les « mangeurs » et à développer des pratiques et politiques d'aménagement sensibles à ces questions.

L'ouvrage européen *La ville qui mange*⁴ est exemplaire en ce sens (voir les figures 2 et 3). Les auteurs mettent de l'avant dix principes à articuler dans une politique alimentaire durable, dont le premier est de faire de l'alimentation durable un droit, un enjeu essentiel des politiques de santé, de consommation et d'aménagement du territoire du XXI^e siècle. « Il faut construire une éthique des politiques alimentaires comme on a encadré la médecine avec des lois bioéthiques »⁵. D'autres principes ont trait au rôle des collectivités urbaines dans l'aménagement, notamment celui où « penser et manger local doivent être les maîtres mots de la nouvelle gouvernance alimentaire (...) et d'une "reterritorialisation" [des] modes de production et de

2 BOUCHER, Isabelle (2009). *D'agriculture urbaine à urbanisme agricole : une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire*. Document de veille, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec. [En ligne] : www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/agriculture_urbaine.pdf

3 DE LA SALLE J. et M. HOLLAND (éd.) (2010). *Agricultural Urbanism: Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*. Green Frigate Books; DUANY A., PLATER-ZYBERK E. (2009). *Agricultural Urbanism*, [en ligne] : www.lindroth.cc/pdf/QuickReadAgf.pdf; DUANY A. (2009) *Agricultural Urbanism*. Houston Tomorrow's Distinguished, [en ligne] : www.houstontomorrow.org/uploads/Duany10-30-09.pdf.

4 KRAUSZ N. et al. (2013). *La ville qui mange : pour une gouvernance urbaine de notre alimentation*. Paris, Éditions Charles Leopold Mayer.

5 Ibid., p.155.

Figure 3

La production alimentaire comme vecteur de conception d'un nouveau quartier résidentiel à St-Rédempteur (Concepteurs: Sandrine Dufresne-Aubertin, Audrey Gagnon, Olivier Lalancette et Marie-Joëlle Tétreault, Laboratoire de design urbain, 2^e cycle, Université Laval, automne 2013)



consommation»⁶. Un autre principe préconise un métabolisme en boucle – la ville comme écosystème – pour minimiser les flux d'énergie à dépenser et transformer les déchets en ressources. D'autres principes renvoient à la réorganisation des filières de production et de consommation, ces dernières étant à reconstruire différemment dans le cadre d'une gouvernance centrée sur l'alimentation durable. En lien avec la santé, un dernier principe suggère d'inciter au recours à des aliments frais et sains provenant de filières courtes durables en montrant leurs avantages sur les produits issus de l'industrie agroalimentaire artificialisés, brevetés et emballés dans des formats standardisés.

Un autre exemple intéressant est celui du *Food Urbanism Initiative*, un projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Cette initiative a pris la ville de Lausanne comme laboratoire avec pour objectif d'intégrer la production alimentaire dans la planification et le design urbain. Elle cherchait à montrer que « des stratégies

urbaines qui intègrent des systèmes de production alimentaire à une réflexion architecturale et urbanistique peuvent apporter à la ville une nouvelle qualité sous l'angle de la cohésion sociale, de la durabilité environnementale et de la qualité du cadre de vie; ceci sans négliger les aspects de viabilité économique »⁷. Le projet était centré sur la production d'aliments en milieu urbain. Après un diagnostic la première année du projet qui a permis de recenser les potentialités (*Urban Mapping*), des expériences et des prototypes d'aménagement ont été mis en place et évalués. Un site Web présente de nombreuses idées permettant la production alimentaire dans différents sous-milieus urbains (parcs, habitats privés et collectifs, bords de route et de chemins de fer, friches, etc.). Le concept de *Food Urbanism* permet une « vision intégrée des relations entre agriculture, architecture et pratiques citadines ». Il intègre dans des équipes de recherche des professionnels et des universitaires qui analysent le rapport entre les milieux

de vie, la production alimentaire et la conception et la planification urbaines.⁸

Au-delà de l'agriculture urbaine, de nouveaux défis

Au-delà de la planification et de l'aménagement d'espaces de production agricole en milieu urbain, l'urbanisme alimentaire doit, plus largement, intégrer les flux impliqués dans l'approvisionnement des villes. Il est en effet naïf de penser que l'agriculture urbaine peut produire l'entièreté de ce que mangent les citoyens. Une véritable alimentation de proximité nécessite de combiner des pratiques d'agriculture urbaine marchande et d'autoproduction à des circuits courts urbains-ruraux. Le défi est ainsi de réarticuler de manière durable les différentes composantes du système alimentaire de la ville, de la production à la gestion des déchets, en passant par la transformation, la distribution, la mise en marché et la consommation.

Ces aspects sont beaucoup moins étudiés en urbanisme alimentaire et méritent d'être abordés. En ce sens,

6 Ibid., p.165.

7 VERZONE C. et J.P. DIND (2011). « De l'agriculture urbaine au Food Urbanism : état des lieux et perspectives pour la Suisse », *Urbia* (12) : 153.

8 Ibid., p.137.

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec le *Bartlett Development Planning Unit* (DPU) de l'University College London, vient justement de lancer un appel à contributions dans le cadre d'un projet d'ouvrage intitulé *Integrating food into urban planning*.⁹ Ils cherchent à combler un déficit flagrant d'ouvrages de référence en la matière. Enfin, si ces dernières années ont permis d'innover dans la manière de penser les lieux de production agricole en milieu urbain, de nouvelles formes de « carrefours alimentaires » (*food hubs*) répondant aux enjeux associés à l'alimentation, du côté des producteurs comme des mangeurs, sont à inventer (voir la figure 4). De beaux défis pour les urbanistes et les designers! ✨

Manon Boulianne est professeure d'anthropologie à l'Université Laval. Elle est membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues et du réseau québécois Villes Régions Monde. Carole Després est professeure d'architecture à l'Université Laval et cofondatrice du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues. Elle est aussi membre du réseau québécois Villes Régions Monde.

Pour en savoir plus

Outre les ouvrages et articles cités dans le présent article, les lecteurs voudront bien se référer à l'ouvrage collectif dirigé par André VILJOEN (2005), *Continuous Productive Urban Landscapes: Designing Urban Agriculture for Sustainable Cities*, et à un plus récent ouvrage du même auteur, cosigné avec Katrin BOHN (2014), *Second Nature Urban Agriculture: Designing Productive Cities*. Ces ouvrages sont centrés sur le design d'espaces productifs et de paysages comestibles en milieu urbain. Voir aussi le site *Web Carrot City : Designing for Urban Agriculture* (www.ryerson.ca/carrotcity), une initiative de recherche de l'Université Ryerson à Toronto; ce site répertorie des initiatives qui illustrent comment le design peut soutenir la production alimentaire dans les villes. Pour une initiative pionnière au Québec, voir : Vikram BHATT (2005). *EL 1: Making the Edible Landscape*. Montréal: Minimum Cost Housing Group, School of Architecture, McGill University, [en ligne] : www.mcgill.ca/mchg/pastproject/edible-landscape.

Sur les enjeux métropolitains, on pourra consulter : ANGOTTI T. (2009), « Urban Planning for Food Security: Reinventing City and Countryside with Jane Jacobs », *Plan Canada*, été 2009, 55-57; BEATLY T. (2009), *Ever Green: From Turfgrass to Tomatillos*. *Planning*, 75 (8): 50-51; BRAND C. et S. BONNEFOY (2011), « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains? », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11(2), [en ligne], vertigo.revues.org/11199; FLORES H. (2006) *Food Not Lawns*. Chelsea Green Publishing; FRANCK K.A. (2005), « The city as dining room, market and farm », *Architectural Design*, 75 (3): 5-10; HAEG F. (2008), *Edible Estates: Attack on the Front Lawn*. Metropolis Books; KOC M. et al (1999) *Armer les villes contre la faim : systèmes alimentaires urbains durables*. Ottawa, CRDI; POTHUKUCHI K. (2009) « Community and regional food planning: Building institutional support in the United States », *International Planning Studies*, 14 (4): 349-367; STEEL C (2009), *Hungry city. How food shapes our lives*. Londres, Chatto & Windus.

CONCEVOIR DE NOUVEAUX VOISINAGES POUR SOUTENIR DES MODES DE VIE ACTIFS ET EN SANTÉ



Figure 4
Une épicerie-santé au cœur d'un nouveau voisinage sur le site de la Pointe-aux-Lièvres à Québec (Conceptrices: Véronique Beaucage, Hélène Caron, Marie-Pier Plamondon et Noémie Roy, Atelier de Programmation et design, 2^e cycle, Université Laval, automne 2013)

9 Les projets de chapitres sont recevables jusqu'au 30 novembre 2015. Pour voir l'appel à contributions : www.fao.org/fileadmin/templates/ags/docs/MUFN/Call_for_contribution_Integrating_food_into_urban_planning_02.pdf.

GRANDES LIGNES ET TENDANCES

Demande d'exclusion en zone agricole

En ces temps d'austérité, les finances représentent un défi colossal pour bon nombre de municipalités du Québec. Pour certaines d'entre elles, leur développement économique stagne en raison d'une pénurie de terrains à vocation résidentielle ou commerciale. Dans de telles circonstances, elles cherchent à étendre leur périmètre d'urbanisation afin d'ouvrir de nouveaux axes de développement.

» M^e FRANÇOIS MONTFILS

Les choses se corsent cependant lorsque ces entités sont ceinturées par la zone agricole permanente, telle qu'instaurée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Pour celles qui, de surcroît, sont situées sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la situation se complique davantage.

Le présent article vise à dresser les grandes lignes des enjeux auxquels font face ces municipalités ainsi qu'à mettre en perspective certaines tendances observées dans le cadre de demandes d'exclusion de la zone agricole.

La LPTAA est entrée en vigueur en 1978¹. Elle a été suivie peu de temps après par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ces deux lois ont cheminé en parallèle et malgré toutes les tentatives d'harmonisation, il existe encore certains points de friction. La LPTAA, tel qu'indiqué à son article 1.1 :

« a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement ».

Le législateur a confié à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la responsabilité d'assurer cette mission. C'est donc à cet organisme provincial que sera

adressée toute demande d'exclusion² de la zone agricole.

La préparation d'une telle demande est, dans les faits, l'aboutissement d'une longue planification et d'un processus de consultation des divers intervenants compétents en matière d'aménagement.

Les intervenants

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), par ses orientations³ gouvernementales, est évidemment le premier intervenant en matière d'aménagement du territoire. Il a en effet publié des orientations devant être prises en compte par les MRC, particulièrement dans le cadre des travaux portant sur leur schéma d'aménagement et de développement. C'est donc par cet outil d'aménagement que le MAMOT énonce ses préoccupations, informe, formule ses attentes et s'assure d'une certaine uniformité dans la planification québécoise de l'urbanisation. Des orientations ont été également adoptées afin de servir de cadre de référence aux communautés en vue de l'élaboration de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)⁴.

Dans un deuxième temps, les communautés métropolitaines ont adopté un PMAD visant un territoire regroupant plusieurs MRC⁵. Ces plans permettent une vision globale du développement à l'échelle des régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Depuis l'entrée en vigueur des PMAD, toute demande d'exclusion de la zone agricole doit prendre en considération les orientations métropolitaines et obtenir l'aval des communautés.

Au niveau régional, la MRC, par l'adoption de son schéma d'aménagement et de développement, planifie l'aménagement de son territoire, notamment des aires d'expansion urbaines, soit les endroits où elle envisage d'étendre son urbanisation, dans une perspective à moyen et à long terme.

Finalement, la municipalité locale adopte des règlements d'urbanisme veillant à l'aménagement optimal de son territoire à l'intérieur des paramètres définis au schéma d'aménagement de la MRC.

Le processus

Avec autant d'intervenants, le processus visant l'exclusion d'un lot de la zone agricole est relativement long et complexe.

Une municipalité locale, une MRC ou une communauté peut agir comme demandeur dans le cadre d'une demande d'exclusion. Une municipalité locale ne peut toutefois agir sans avoir l'appui de la MRC, sous peine d'irrecevabilité.

La conformité du projet d'exclusion au schéma d'aménagement de la MRC et au PMAD de la communauté, lorsqu'applicable, est requise. Cette conformité peut s'obtenir à deux moments selon la LPTAA. Idéalement, l'exclusion est déjà prévue au schéma d'aménagement et au PMAD au moment du dépôt de la demande. Si tel n'est pas le cas et qu'une modification est requise pour donner effet à l'exclusion, cette modification au schéma et au PMAD peut se faire dans un délai de deux ans, à compter de la décision prononçant l'exclusion⁶. Or, la MRC pourra indiquer, au moment du dépôt de la demande, son engagement à procéder aux modifications requises, une fois l'exclusion prononcée. Rappelons

1 Elle s'intitulait alors la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

2 L'exclusion d'un lot a pour effet de le soustraire de la zone agricole, faisant perdre à la CPTAQ toute compétence à son égard.

3 Les premières orientations gouvernementales ont été adoptées en 1994 et ont par la suite été précisées en matière de protection du territoire agricole en 2001 et 2005.

4 Un cadre de référence a été adopté en 2001 et modifié en 2011.

5 Le PMAD de la CMM est entré en vigueur le 12 mars 2012 et celui de la CMQ le 15 juin 2012.

6 Art. 67 LPTAA

que la modification du schéma est assujettie à l'approbation du MAMOT, ce qui pourrait empêcher la mise en exécution de l'exclusion obtenue. L'objectif est certainement d'éviter un retour à la case départ, ce qui pourrait survenir dans la mesure où le ministre refuserait la modification proposée au schéma, et ce, malgré la décision favorable de la CPTAQ.

Signalons la situation particulière du PMAD de la CMM qui prévoit que son périmètre d'urbanisation correspond précisément au périmètre d'urbanisation actuel des MRC situées sur son territoire. Ainsi, tout projet d'exclusion souhaité par une MRC ou une municipalité implique nécessairement une demande d'extension du périmètre métropolitain. Une procédure similaire à la demande d'exclusion est prévue au PMAD. La prudence requiert évidemment d'obtenir une confirmation de la communauté avant de s'adresser à la CPTAQ, et ce, même si une telle modification du périmètre d'urbanisation du PMAD de la communauté peut se faire dans les deux ans suivant une demande d'exclusion, comme indiqué ci-dessus, pour toute modification au schéma d'aménagement.

Les critères applicables

Une fois ce consensus obtenu ou assuré, une demande pourra être logée à la CPTAQ. Cette dernière aura la tâche de rendre une décision tenant compte de plusieurs critères et dont l'enjeu est souvent le développement économique de la municipalité. La Commission a la délicate tâche d'appliquer avec circonspection de nombreux critères, de procé-

der à leur pondération et de trouver un juste équilibre entre le développement économique et la protection des sols aux fins d'agriculture.

La municipalité ou la MRC qui dépose une demande d'exclusion doit, dans un premier temps, démontrer qu'elle ne peut combler ses besoins à même sa zone non agricole. Autrement dit, elle doit faire la démonstration qu'elle a comblé en totalité ou sinon en grande partie, sa zone non agricole.

Par la suite, elle doit faire la démonstration du besoin, d'une part quant à sa nature et d'autre part quant à la superficie requise. La CPTAQ réduit de façon régulière la superficie des besoins exprimés par les instances municipales. En fait, la Commission travaille toujours à réduire le plus possible l'impact sur la zone agricole et elle analyse avec énormément de rigueur les superficies faisant l'objet de la demande.

Ensuite, l'instance municipale doit démontrer que le site choisi est un site de moindre impact. Autrement dit, une fois que le besoin est démontré et qu'il faille aller en zone agricole, la démonstration doit être faite que parmi les différents scénarios possibles, l'instance municipale a retenu le site de moindre impact sur les activités agricoles. À ce titre, il y a une nette distinction entre le fait de combler un espace enclavé et l'ouverture d'un nouvel axe de développement.

Finalement, le demandeur devra fournir une étude d'impact du projet en regard des activités agricoles présentes dans

le milieu concerné. À ce sujet, nous notons une tendance de la Commission à refuser de prononcer une exclusion afin d'éviter l'avancement du périmètre d'urbanisation et conséquemment, l'application de distances séparatrices pouvant limiter l'accroissement ou l'implantation de bâtiments d'élevage d'animaux. Dans plusieurs décisions récentes, la Commission autorise des usages autres qu'agricoles plutôt que de procéder à l'exclusion pure et simple.

Cet arbitrage des différents intérêts et enjeux économiques est de la compétence exclusive de la CPTAQ et c'est devant elle que se dérouleront les représentations des différentes parties intéressées. Soulignons que l'Union des producteurs agricoles est une partie intéressée pouvant effectuer des représentations au sujet d'une demande d'exclusion.

Pour l'équilibre et l'obtention d'un consensus

Étant donné le nombre d'acteurs, de lois et de règlements impliqués, et l'importance des enjeux, toute demande d'exclusion mérite une planification soignée, beaucoup de patience et une ouverture à la modifier en cours de route, et ce, afin de trouver le meilleur équilibre entre le développement économique des municipalités et la protection du territoire agricole, et par voie de conséquence, la souveraineté alimentaire du Québec. Tout ce processus doit viser l'obtention d'un consensus, ce qui, nous l'admettons, n'est pas chose facile vu la diversité des intérêts et missions en cause. ✨

M^e François Montfils, avocat au cabinet Therrien Couture

L'Ordre des urbanistes du Québec est sur Facebook!



Pour avoir des nouvelles du monde de l'urbanisme, joignez-vous à la page Facebook de l'Ordre

www.facebook.com/pages/Ordre-des-urbanistes-du-Québec/666855766761080





Protection des milieux humides, le point

La protection des milieux humides aura fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, particulièrement depuis le jugement de la Cour supérieure ayant invalidé la Directive n° 06 01 du ministère de l'Environnement dans l'affaire *Les Atocas de l'érable*². En fait, la protection des milieux humides a principalement souffert d'attaques sur deux fronts, soit : le pouvoir du ministre de l'Environnement d'exiger une « compensation » en échange de la délivrance d'un certificat d'autorisation et l'imprécision alléguée de l'expression « milieu humide », particulièrement quant à la définition des mots « marais », « marécage » et « tourbière » qui se trouvent au deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »).

» M^e JEAN-FRANÇOIS GIRARD

Nous verrons, dans le présent texte, quelles furent les réponses des tribunaux (et du législateur) sur ces deux fronts.

La compensation

On se souviendra que la Cour supérieure avait accueilli la contestation des demandeurs – exploitants d'une cannebergère – qui contestaient notamment le pouvoir du ministre de l'Environnement d'exiger une « compensation » en échange de la délivrance d'un certificat d'autorisation en application de l'article 22 *L.Q.E.* pour une intervention dans un milieu humide. Se ralliant aux arguments des demandeurs, la Cour supérieure se montre d'avis que le ministre ne pouvait demander une compensation (en numéraire ou en terrains) en échange d'un certificat d'autorisation sans une disposition

claire, dans la loi, lui permettant de formuler une telle exigence :

« [146] *Le tribunal voit mal comment le ministre, par la voie de son représentant, peut obliger et contraindre la requérante à cette opération "bancaire"³ sans assise légale [...].* »⁴

Du coup, la Cour supérieure annulait l'ensemble de la directive 06-01 du ministère et, par le fait même, la fameuse séquence d'atténuation « *éviter, minimiser, compenser* ». L'affaire fut aussitôt portée en appel et la décision de la Cour supérieure sera finalement infirmée. Il faut cependant préciser que devant la Cour d'appel, seuls les deux premiers volets de la séquence d'atténuation, soit « *éviter* » et « *minimiser* », étaient en jeu, puisqu'entre-temps, le gouvernement du Québec avait adopté une loi particulière, la *Loi concernant*

des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (L.Q. 2012, c. 14; ci-après la « *Loi sur les milieux humides* »), pour octroyer au ministre de l'Environnement le pouvoir clair d'exiger des compensations.

Pour le juge Bouchard – qui rend le jugement majoritaire en Cour d'appel – non seulement la directive est conforme au pouvoir discrétionnaire accordé au ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 *L.Q.E.*,

« [...], *mais elle est inhérente à sa discrétion dans le sens où les volets "Éviter" et "Minimiser" peuvent être pris en compte par ce dernier, dans un cas donné, même en l'absence de la directive. N'est donc pas illégal le fait pour le Ministre d'exiger d'un promoteur 1°) qu'il justifie l'impossibilité*

1 Formellement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Nous référerons cependant au « ministère de l'Environnement » pour faire plus court dans le cadre du présent texte.

2 *Atocas de l'érable inc. c. Québec (Procureur général)* (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), 2012 QCCS 912.

3 Mot en italique dans l'original.

4 *Id.*, par. 145 à 149.

de réaliser son projet ailleurs que dans un milieu humide et 2°) qu'il en minimise les impacts sur le plan environnemental si son projet doit néanmoins se faire dans un pareil endroit. »⁵

Cela étant, comme nous venons de le mentionner, le législateur n'avait pas attendu la décision de la Cour d'appel pour établir formellement le pouvoir du ministre à demander une compensation pour les interventions autorisées dans les milieux humides. Ainsi, la *Loi sur les milieux humides* fut sanctionnée le 23 avril 2012, soit moins de trois mois après le jugement de la Cour supérieure. En agissant aussi rapidement, il est manifeste que le gouvernement d'alors cherchait à éviter les poursuites en dommages de la part de tous les promoteurs qui avaient dû verser une compensation avant le jugement dans l'affaire *Les Atocas de l'érablé*, compensation que la Cour supérieure avait donc jugé illégale.

Aussi, la *Loi sur les milieux humides* comporte deux objets principaux :

- 1) octroyer au ministre le pouvoir d'exiger une compensation lorsqu'il permet une intervention dans un milieu humide ou hydrique et préciser qu'une mesure de compensation ne donne lieu à aucune indemnité (art. 2);
- 2) valider, *ex post facto*, toutes les compensations faites avant le 12 mars 2012, soit la date du jugement de la Cour supérieure dans *Les Atocas de l'érablé* (art. 3).

Et voilà donc réhabilité le pouvoir du ministre de demander une compensation dans le cadre de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour une intervention dans un milieu humide.

L'imprécision à propos de l'expression « milieu humide »

À plus d'une reprise, nos tribunaux ont été appelés à se pencher sur la notion de « milieu humide », notamment en faisant l'analyse des mots utilisés à l'article 22 *L.Q.E.*, soit les mots « marais », « marécage » et « tourbière ».

Il est vrai, en effet, que le deuxième alinéa de l'article 22 *L.Q.E.* ne traite pas, expressément, de « milieux humides », mais il réfère plutôt aux marais, aux marécages ou aux tourbières. Or, si on comprend que ces types de milieux sont des milieux humides, en théorie, comment savoir que l'on est en présence d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière une fois rendu « sur le terrain »?

C'est ainsi que, dans l'affaire *Brais c. Québec (Procureur général)*⁶, la Cour d'appel devait répondre à l'épineuse question suivante : quelle est la signification du mot « tourbière », au sens du deuxième alinéa de l'article 22 *L.Q.E.*? L'appelant reprochait alors au juge de première instance « d'avoir erronément donné au mot "tourbière" un sens différent de celui qu'imposaient les règles pertinentes d'interprétation des lois »⁷. Ainsi, de l'avis de l'appelant, le juge de première instance n'aurait pas dû s'en remettre à l'expertise d'un biologiste pour déterminer si l'on se trouvait en présence d'un milieu humide, en l'occurrence une tourbière, puisque la loi doit être comprise par tout un chacun en se référant uniquement au sens ordinaire des mots dans l'usage courant.

À cela, la Cour d'appel répond :

« [7] On constate en premier lieu que la LQE ne contient aucune définition du mot "tourbière". Il s'ensuit nécessairement qu'on doit lui donner son sens ordinaire dans l'usage courant et que tout dictionnaire usuel peut, a priori, servir à expliciter ce sens. »

Elle ajoute ensuite :

« [10] La façon dont le juge résout la difficulté d'interprétation que présente l'article 22 de la LQE ne comporte strictement rien d'erroné. Ce n'est pas parce que la définition sur laquelle se fonde le jugement provient de la suggestion faite par un biologiste cité comme témoin expert qu'elle comporte par le fait même des termes susceptibles de dépasser l'entendement d'un citoyen moyen. Qui plus

est, les définitions proposées par l'appelant sont très similaires à celle retenue par le juge. »⁸

En fait, la position de la Cour d'appel dans l'arrêt *Brais* nous apparaît empreinte de sagesse. Bien sûr, l'identification et la délimitation des milieux humides ne sont pas à la portée du premier venu et il peut être préférable de laisser des professionnels compétents faire ce travail.

C'est d'ailleurs ce que devait réitérer la Cour supérieure dans la récente affaire *Société en commandite investissements Richmond*⁹, alors que l'enjeu du dossier portait sur la définition des mots « marais » et « marécage » du deuxième alinéa de l'article 22 *L.Q.E.*.

Malgré le fait que la demanderesse ait produit un rapport d'expert préparé par des biologistes à propos de la présence de marais ou marécage sur le site concerné, celles-ci ont témoigné avoir fait leur analyse chaussées des « lunettes de Mme Tout-le-monde » (par. 45), puisque la Loi devrait être comprise par tout citoyen « ordinaire ». À propos de cette approche, le juge Michel Yergeau est lapidaire. Il écrit :

« [69] Qu'une biologiste réputée, comptant presque 40 ans d'expérience de terrain, signe un rapport dont le titre débute par le mot Identification¹⁰ des marais ou marécages tout en faisant fi des règles de l'art, qu'elle connaît pourtant, discrédite l'ensemble de l'expertise souscrite ici. De fait, Mme Béland ne peut se réclamer du statut d'experte devant le Tribunal pour ensuite chausser les lunettes de Mme Tout-le-monde et soutenir la thèse que veulent entendre ses clientes. Ce faisant, elle sait très bien qu'elle s'écarte des règles académiques et qu'elle fait preuve de complaisance. [Nous soulignons.] Elle produit donc du même coup le contraire d'un rapport d'expert. Ce travail est inutile pour déterminer le sens usuel des mots qu'utilise la Loi. »

Quant à l'argument portant sur l'utilisation du sens courant des mots, le juge statue :

5 *Québec (Procureur général) c. Atocas de l'érablé inc.*, EYB 2013-228029 (C.A.), par. 83.

6 2013 QCCA 858.

7 *Id.*, par. 6.

8 *Id.*, par. 10.

9 *Société en commandite Investissements Richmond c. Québec (Procureur générale) (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)*, 2015 QCCS 313; en appel.

10 Mot en italique dans l'original.



BRUNER LEVIND

« [77] Ce qui amène le Tribunal à conclure que l'argument des demanderesse, qui veut que le sens courant des mots marais et marécage réfère à ce que le commun des mortels en comprend, ne résiste pas à l'analyse. »¹¹

Également, faisant écho aux propos du juge Bouchard de la Cour d'appel dans l'affaire *Les Atocas de l'érable*, le juge Yergeau ajoute à propos du recours aux politiques, guides ou directives par les autorités du ministère :

« [82] Or, il est acquis depuis longtemps, sans qu'il soit requis d'y revenir, que l'adoption de politiques, de guides ou de directives pour faciliter l'application des lois est parfaitement adaptée aux réalités actuelles. Ces documents permettent à la fois de baliser le pouvoir discrétionnaire d'un ministre et de permettre aux justiciables de mieux connaître la façon dont les demandes seront traitées par les pouvoirs publics.

[83] Ce que le Dr Lachance décrit de l'usage qui est fait des guides de délimitation des milieux humides ne contrevient en rien à la Loi et à ce qui est attendu du Ministre dans l'exercice de sa discrétion. »¹²

Et le juge Yergeau de conclure :

« [89] La LQE a été modifiée en 1988 pour assurer la sauvegarde des milieux humides. Ce choix du législateur, parfaitement légitime dans un contexte de sauvegarde de la dynamique et de la complexité de l'écologie des milieux naturels, commande de donner leur sens à chaque mot pour obtenir l'effet recherché. Invoquer l'absence de connaissances techniques de celui qui entend faire des travaux dans un marais, un marécage ou une tourbière n'est pas un motif pour se soustraire à ce que la Loi exige. L'emploi des mots marais, marécage, tourbière ne souffre d'aucune ambiguïté. »¹³
[Nous soulignons]

Nous ne saurions si bien dire!

Aussi, nous sommes d'avis que les décisions des dernières années de nos tribunaux, en plus des interventions ponctuelles du législateur, soulignent l'importance qu'il faut accorder à la protection des milieux humides et l'urgence d'agir de façon cohérente et concertée en ce domaine. En cela, comme nous avons eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises, les

municipalités jouent un rôle crucial et incontournable, ne serait-ce qu'en raison de leur responsabilité en matière d'aménagement de leur territoire. C'est pourquoi nous pensons qu'elles doivent intervenir davantage en faveur d'un développement véritablement durable de leur territoire.

En cela, nous trouvons utile de rappeler les propos de la Cour d'appel dans l'affaire *Wallot* :

« La protection de la qualité de l'environnement sous toutes ses formes est certes une responsabilité collective, mais, à l'évidence, l'autorité publique est appelée à jouer un rôle déterminant (sic) et incitatif en ce domaine. On peut donc prétendre aisément que les municipalités du Québec n'échappent pas à cette responsabilité grandissante. »¹⁴ [Nous soulignons]

Tout à fait! ✨

M^e Jean-François Girard, avocat, est spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal chez Dufresne Hébert Comeau. Il est aussi administrateur du *Centre québécois du droit de l'environnement*.

¹¹ *Id.*, par. 77.

¹² *Id.*, par. 82 et 83.

¹³ *Id.*, par. 89.

¹⁴ *Wallot c. Québec (Ville de)*, EYB 2011-192104 (C.A.), par. 28.

MIXITÉ

L'héritage paradoxal du zonage cumulatif

Les premières réglementations visant le contrôle de l'utilisation du sol au Québec ont été fortement influencées par la tradition du zonage dit « cumulatif » importée des États-Unis au cours de la première partie du XX^e siècle. Cette forme de réglementation considère la maison unifamiliale isolée comme l'occupation idéale qu'on doit protéger des autres usages et formes d'habitat. À l'opposé, l'occupation industrielle, étant susceptible d'occasionner le plus de nuisances, ne doit pas entraîner l'exclusion des autres usages a priori moins nocifs. À l'origine, cette conception hiérarchique faisait obstacle à la mixité sociale, mais elle a favorisé la mixité fonctionnelle des anciens quartiers les plus denses, dont on redécouvre aujourd'hui l'attrait.

» JACQUES TRUDEL, urbaniste

Le type de réglementation appelé « zonage », qui spatialise le contrôle de l'occupation du territoire, est un outil d'urbanisme universellement reconnu et généralement considéré comme un élément essentiel d'un plan directeur. Sa pratique a pris diverses formes selon les traditions propres aux territoires auxquels son application s'est progressivement étendue, suivant les étapes de l'urbanisation. Parmi ses modalités les plus répandues, on retrouve le caractère mutuellement exclusif des deux grandes fonctions urbaines que sont l'habitation et l'industrie, dont la compatibilité est jugée limitée.

La tradition nord-américaine en matière de zonage

Sur ce plan, la tradition nord-américaine s'est longtemps démarquée des usages européens. Établie d'abord aux États-Unis au tournant du XX^e siècle, dans un contexte marqué par le respect quasi absolu de la propriété privée, la réglementation des usages du sol était vue avec suspicion et les motifs qui pouvaient justifier des restrictions étaient limités surtout à la sécurité des personnes et à la protection de la propriété. Aussi, les premiers règlements étaient ponctuels et visaient des objets très particuliers, plutôt que l'ensemble des usages de secteurs entiers.

On considère généralement la réglementation adoptée par la Ville de New York en 1916 comme le premier zonage de portée générale. L'exemple fut suivi par de nombreuses localités

dans un contexte d'abord marqué par l'incertitude juridique. En 1926, une cause portée devant les tribunaux a conduit à un jugement célèbre qui confirmait le pouvoir réglementaire des municipalités en cette matière¹.

La première forme de zonage qui s'est répandue à partir de ce moment a été le zonage cumulatif, qui a servi de modèle pendant plusieurs décennies. Après la Seconde Guerre, toutefois, les besoins de l'urbanisation à plus grande échelle ainsi que la préoccupation de réserver des terrains pour le développement industriel, combinés à l'influence des courants internationaux inspirés notamment par *La Charte d'Athènes*, ont contribué à renverser la tendance et à promouvoir le zonage basé sur la ségrégation des fonctions (qu'on a parfois appelé « non cumulatif » par opposition).

La tradition juridique et politique états-unienne est néanmoins restée assez rébarbative à toute planification coercitive de l'espace. Même si finalement la pratique du zonage s'est à peu près généralisée chez nos voisins du sud — à l'exception notable de la ville de Houston qui n'a toujours aucun zonage, — celui-ci est encore souvent considéré davantage sous l'angle de la protection de la propriété plutôt que comme un outil d'urbanisme. Les débats juridiques sur sa portée et sa légitimité n'ont d'ailleurs jamais cessé, comme le montre l'exemple d'un article paru récemment dans une prestigieuse revue de droit, vantant la supériorité du zonage cumulatif, jugé plus favorable

à l'optimisation des usages du sol dans une logique de marché².

Bref historique du zonage au Québec

L'évolution des réglementations québécoises en matière de zonage a suivi un parcours plutôt sinueux³, inspiré surtout par l'évolution des pratiques ayant cours outre frontière. C'est ainsi que la formule états-unienne du zonage cumulatif a inspiré les premières réglementations qui ont suivi l'attribution progressive et souvent partielle des pouvoirs réglementaires aux différentes catégories de municipalités québécoises pendant la première moitié du XX^e siècle. Au début du siècle, Montréal avait déjà le pouvoir de réglementer les conditions d'occupations sur certaines rues et certains secteurs limités. Mais la première législation de portée étendue a été inscrite en 1930 dans le *Code municipal* pour certaines villes, pour être ensuite généralisée progressivement, au cours des années 1940 et 1950, dans les diverses lois municipales.

À Montréal, les annexions successives ont tout d'abord conduit à juxtaposer diverses réglementations de quartiers, qui ont ensuite été progressivement consolidées. Les premiers règlements portant sur de grands quartiers reflétaient le courant du zonage permissif et cumulatif. Par la suite, à partir des années 1960, les conceptions plus restrictives et ségrégatives ont prévalu, selon lesquelles les grandes fonctions, surtout l'habitation et l'industrie, étaient généralement exclusives avec certaines adaptations.

1 Cette cause, *Village of Euclid v. Ambler Realty*, est à l'origine de l'appellation « zonage euclidien » souvent utilisée pour désigner ce type de réglementation fondée sur une hiérarchie d'usages.

2 Hills, Roderick M. & David Schleicher. « The Steep Costs of Using Noncumulative Zoning to Preserve Land for Urban Manufacturing » *The University of Chicago Law Review*, vol. 77 : 1, 2010.

3 Pour des rappels historiques plus élaborés, voir : Giroux, Lorne. *Aspects juridiques du règlement de zonage au Québec*. Presses de l'Université Laval, 1979; Besner, Jacques. « Le zonage à Montréal ». *L'urbaniste*, automne 1986, p. 27.



Mixité fonctionnelle, avenue de Gaspé dans le quartier du Mile-End.

Dans les années 1960 et 1970, la réaction contre les lacunes du zonage tel qu'il était pratiqué a pris de l'ampleur, alors que certaines écoles de pensée prédisaient sa disparition, en raison surtout de sa rigidité et de l'absence de lien avec la planification urbaine. Tout en soulignant ces lacunes, un ouvrage marquant de cette époque, sous la plume de la professeure Réjane Blary (alors Réjane Charles), réclamait, dans la foulée du « rapport La Haye⁴ », une réforme globale des législations et des structures de l'urbanisme afin d'assurer l'insertion du zonage dans le processus de planification.

C'est finalement la *Loi de l'aménagement et de l'urbanisme* (LAU) de 1979 qui viendra donner suite à ces débats

et réflexions⁵. Cependant, relativement peu de discussions ont porté sur les résultats des diverses techniques de zonage quant à leur influence sur la mixité des usages comme des types d'habitation⁶.

Dans la foulée de la LAU, le zonage s'est néanmoins bien maintenu et occupe aujourd'hui encore une place centrale comme outil de contrôle de l'occupation, tout en étant subordonné en principe à l'application des plans d'urbanisme. Les anciennes formes de zonage cumulatif ou ségréatif ont été remplacées par l'approche contemporaine basée sur la compatibilité des usages, qui permet de nombreuses variantes selon les préoccupations et les attitudes particulières des divers

milieux, dans un contexte d'application très décentralisé. Les techniques basées sur l'intensité d'occupation se sont également répandues et les orientations d'aménagement font maintenant davantage intervenir la densité résidentielle comme moyen d'assurer une urbanisation plus durable et des milieux diversifiés.

En somme, l'évolution du zonage au Québec aura donc connu trois grandes étapes : (1) un zonage permissif et cumulatif, produisant une mixité fonctionnelle croissant avec l'intensité d'occupation, tout en protégeant des zones d'habitation de faible densité; (2) un zonage restrictif rétablissant la ségrégation des principales fonctions rendues mutuellement exclusives;

4 Gouvernement du Québec, *Rapport de la commission provinciale d'urbanisme*, 1968, [mis en ligne par l'OUQ] : www.ouq.qc.ca/publications/documents-de-referance/la-commission-provinciale-d-urbanisme.

5 CHARLES, Réjane. *Le zonage : un mort en sursis*. PUM, 1974.

6 Voir à ce sujet : CARDINAL, Aurèle et Michel Labonté (1975). « Application du système d'Intensité d'Utilisation du Sol à Ville de Laval. » *Les Cahiers de droit*, Volume 16, numéro 2, p. 381-402 : id.erudit.org/iderudit/042030ar



Architecture résidentielle côtoyant l'industrie, rue Saint-Ambroise à Saint-Henri.

JACQUES TRUDEL

(3) des règles de compatibilité établies dans le cadre des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme, pouvant permettre une diversité résidentielle et une mixité fonctionnelle contrôlée par des exigences détaillées, tout en maintenant la ségrégation de l'industrie lourde et des usages réellement incompatibles.

L'effet persistant des anciennes conceptions réglementaires

Le domaine bâti, on le sait mais on l'oublie souvent, a une très longue vie et son influence persiste même dans les traditions et les modes de vie au-delà de la durée des bâtiments eux-mêmes. C'est ce qui fait qu'on peut encore percevoir plusieurs conséquences significatives laissées par les anciennes pratiques un peu partout sur le territoire. Ces conséquences durables correspondent notamment aux deux cas extrêmes dans la séquence du zonage cumulatif : d'une part, le zonage exclusif d'habitation unifamiliale isolée, sommet de la hiérarchie des fonctions,

assorti de règles contraignantes d'occupation des terrains, et d'autre part, le zonage multifonctionnel permissif incluant, avec toute forme d'industrie, toutes les autres occupations jugées « meilleures ».

Ces deux formes opposées d'usage du sol ont occupé et occupent encore des espaces étendus dans les milieux urbains. D'une part, la maison unifamiliale isolée, symbole originel de l'*American way of life* protégé par un zonage exclusif, est toujours associée à un « style de vie » qui conserve la préférence de très nombreux ménages familiaux, tout en étant la cause première de l'étalement urbain dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. D'autre part, les zones industrielles multifonctionnelles ont longtemps occupé un espace conséquent dans les quartiers centraux des villes, avant d'être progressivement encadrées selon les nouvelles approches réglementaires, en même temps que se produisait l'exode industriel vers la périphérie des grands centres urbains.

Le traitement préférentiel de l'habitation unifamiliale isolée

Plus encore que la réglementation comme telle, c'est l'influence persistante du traitement préférentiel découlant de la doctrine sous-jacente au zonage cumulatif qui a contribué à rendre si résilientes les zones unifamiliales isolées exclusives. Même à l'époque des années 1970 où l'on a commencé à vouloir renverser la vapeur et favoriser une certaine densification résidentielle, les préférences des acheteurs et les conditions favorables de financement ont continué d'orienter les marchés vers ce modèle prestigieux devenu traditionnel. C'est alors que les baby-boomers québécois ont installé massivement leurs familles en banlieue avec l'appui des politiques publiques de soutien à l'accession à la propriété, un phénomène qui s'est manifesté de façon plus marquée dans certaines agglomérations, dont celle de Québec⁷. Les propriétaires établis dans ces zones ont toujours conservé un fort attachement à leur caractère exclusif,

comme le montre notamment la résistance à permettre l'aménagement d'un « logement supplémentaire ».

Sortir de ce modèle rigide et le transformer, comme on cherche à le faire maintenant, n'est pas une mince tâche. À cet égard, peut-être devrait-on regarder du côté de la récente législation ontarienne qui a rendu obligatoire partout la possibilité d'aménager une « deuxième unité d'habitation⁸ » dans tout bâtiment résidentiel. La *Loi de 2011 favorisant des collectivités fortes grâce au logement abordable*, modifiant la *Loi sur l'aménagement du territoire*, oblige en effet les municipalités à adapter les règlements de zonage en conséquence, à défaut de quoi le ministre peut, par règlement, autoriser l'utilisation de telles unités et prescrire des exigences et des normes à leur sujet.

Les zones multifonctionnelles issues de l'ancien zonage cumulatif

Alors que les zones unifamiliales s'avèrent de moins en moins adaptées aux besoins de la société actuelle, il est paradoxal de constater, en sens contraire, qu'on redécouvre présentement l'attrait et l'intérêt que peuvent représenter les anciennes zones multifonctionnelles pour la revitalisation des milieux urbains actuels, dans l'optique des nouvelles valeurs de convivialité et d'écologie urbaine.

Il existe à Montréal de nombreux exemples de ces zones demeurées de longue date multifonctionnelles, en bonne partie en conséquence de zonages cumulatifs et permissifs. On y retrouve de curieux mélanges de formes bâties inusitées, allant de petites maisons hors d'âge perdues au milieu d'environnements plus ou moins hostiles, jusqu'à de grandes structures de lofts industriels en voie de transformation fonctionnelle, sur des rues où se côtoient maintenant des immeubles résidentiels de forte densité.

De tels exemples se retrouvent surtout dans les anciens quartiers industriels urbains établis originellement près des axes de transport qui les alimentaient : canal de Lachine et épave ferroviaire du Centre Est, entre autres, soit notamment les quartiers actuels du Sud-Ouest, du Mile-End et d'Hochelaga-Maisonneuve. Le zonage cumulatif a, bien sûr, été remplacé par une réglementation sophistiquée basée sur des règles de compatibilité assurant une mixité étroitement contrôlée, mais on a laissé place à une flexibilité formelle qui, à plusieurs endroits, a pu créer l'occasion d'une architecture résidentielle particulièrement innovatrice.

Un examen à poursuivre

Pour apprécier l'ensemble de l'héritage laissé par les anciens zonages, il y aurait lieu de s'intéresser aussi aux

zones intermédiaires entre les cas extrêmes mentionnés. À cet égard, on peut dire que la mixité résultante sur le plan des types d'habitation et de l'insertion commerciale a été favorable à la convivialité urbaine. Elle a aussi soutenu le développement et le maintien d'une typologie résidentielle qui distingue toujours le Québec par une présence plus forte qu'ailleurs des densités intermédiaires, malgré l'engouement épisodique pour la maison unifamiliale qui a culminé dans les années 1960 et 1970⁹.

Établir l'historique de la réglementation en matière d'occupation du sol est une tâche assez laborieuse, compte tenu de la succession ininterrompue des formes de réglementations et des multiples amendements qu'on leur a apportés, mais il peut nous faire découvrir l'explication de nombreuses situations qui ont subsisté dans les milieux bâtis, ce qui permet de mieux comprendre l'origine des caractères morphologiques particuliers des villes québécoises actuelles. Un tel examen pourrait constituer un sujet intéressant d'étude à poursuivre dans de nombreux secteurs de nos villes. ✨

Jacques Trudel, urbaniste et diplômé en architecture, a d'abord travaillé au Service d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il a ensuite poursuivi sa carrière, jusqu'à récemment, dans la fonction publique québécoise.

7 C'est d'ailleurs à Québec que des équipes de chercheurs ont davantage développé l'étude du phénomène des banlieues dans ses manifestations québécoises particulières, notamment au sein du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) ; voir entre autres : Fortin, Andrée, Carole Després et Geneviève Vachon (dir.), *La banlieue revisitée*, Québec, Nota bene, 2002.
8 Notion équivalente à ce qu'on appelle ici le « logement supplémentaire ».
9 Voir à ce sujet : TRUDEL, Jacques (2009). « Typologie résidentielle et aménagement au Québec : un effet méconnu de la Loi sur l'habitation familiale. » *Urbanité*, été 2012, p. 43.

Vous recherchez un urbaniste?

Soyez

Percutant

Votre offre d'emploi est acheminée individuellement à tous les urbanistes par courrier électronique : uniquement votre offre!

Efficace

Fini la lecture de curriculum vitæ de candidats n'ayant pas les compétences requises.

Rapide

Aucun délai : la transmission par courriel est immédiate.



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Visez juste!

Serena Hillaert

450 227-8414, poste 311

866 227-8414

shillaert@cpsmedia.ca



Retour sur le congrès annuel

Le congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenu du 14 au 16 octobre derniers à Gatineau sous le thème *Nos milieux de vie en pleine effervescence : pour des interventions gagnantes*. Ce rassemblement d'urbanistes et de professionnels fut un franc succès, ayant reçu près de 150 congressistes venus pour parfaire leurs connaissances et s'inspirer de pratiques et de modèles provenant d'ici et d'ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Suède.

» LUCIE BUREAU, urbaniste
» ANDRÉANNE GODON

Le comité organisateur a proposé un contenu faisant appel directement aux champs de pratique de plusieurs urbanistes. Le maire de Gatineau, Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, a d'ailleurs fait une allocution sur le rôle des élus et des urbanistes, donnant lieu à une période de discussion fort appréciée par les professionnels de l'aménagement.

Les urbanistes praticiens et universitaires ainsi que les conférenciers de professions connexes ont discuté de quatre thèmes : les milieux naturels, le transport en commun, les habitats pour clientèles mixtes et les milieux à l'extérieur des grandes villes. Les conférences de qualité ont contribué à nourrir la discussion et à amener des réflexions très pertinentes

lors des périodes d'échanges. L'indispensable travail en équipe multidisciplinaire est un des messages forts de ce congrès, nous rappelant que créer des milieux de vie de haute qualité est l'affaire de tous.

Ce congrès a amené quelques premières : une journée organisée conjointement avec CanUrb, dont la conférence se tenait à Ottawa sur les lieux du site en revitalisation Zibi, des discussions suivant les conférences, le bar à idées organisé par le comité de la relève en urbanisme ainsi que l'activité hors congrès de ce même groupe.

Enfin, les urbanistes ont pu découvrir plusieurs attraits de la région de l'Outaouais et de la capitale du Canada reliés aux thématiques du congrès. Le comité organisateur est fier de cette cuvée du congrès.

Gala Excellence

Le Gala Excellence a, une fois de plus, honoré urbanistes et artisans de notre profession en remettant les prix suivants :

Prix Mérite étudiant remis par Vivre en Ville



De gauche à droite : M. Donald Bonsant, président de l'Ordre, Mme Catherine Craig-St-Louis, M. Simon Perreault, Mme Myriam Langlois, M. Émile Maheu-Forest et Mme Claudia Paré.

- **Catherine Craig-St-Louis**, maîtrise en urbanisme, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval;
- **Myriam Langlois**, maîtrise en urbanisme, *School of Urban Planning* de l'Université McGill;
- **Émile Maheu-Forest**, baccalauréat en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
- **Claudia Paré**, baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal;
- **Simon Perreault**, maîtrise en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.



Prix Jean-Paul-L'Allier



De gauche à droite : M. Donald Bonsant, président de l'Ordre, M. Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, Ville de Montréal, Mme Christiane Sauvé, veuve de feu M. Jean Doré, maire de Montréal de 1986 à 1994 et M. Jean-Paul L'Allier.

Membres émérites



De gauche à droite : M. Donald Bonsant, président de l'Ordre, M. Réal Lestage, M. Sylvain Ducas et M. Serge Filion, président du comité des émérites.

Prix Mérite du CIQ remis par La Personnelle



Le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été remis à M. Serge Filion, urbaniste émérite. De gauche à droite : M. Donald Bonsant, président de l'Ordre, Mme Caroline Perron de La Personnelle, M. Serge Filion et Mme Danielle Boué, membre du comité exécutif du CIQ.



Desjardins, commanditaire du Passeport des exposants, a fait tirer un iPad parmi les congressistes. Mme Geneviève Labrecque (à droite) de la Fédération des caisses Desjardins du Québec a remis le prix à M. Julien Lauzon (à gauche).



La Personnelle, fier partenaire, a également fait tirer un iPad parmi les congressistes qui a été remis à Mme Lucie Bureau.

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale de l'Ordre des urbanistes s'est tenue le 16 octobre à l'Hôtel Crowne Plaza à Gatineau à l'occasion du congrès. Un nombre important d'urbanistes et de stagiaires se sont présentés à ce moment important, d'autant plus que la présentation stratégique 2015-2020 était à l'ordre du jour.



DÉBAT D'IDÉES DE LA RELÈVE EN URBANISME

Le 375 MTL, événement éphémère ou signature durable?

Le comité Relève en urbanisme de l'Ordre a organisé une première de son activité Débat d'idées. Cet événement a eu lieu le 6 mai 2015 et cet article fait état de la soirée.

» MICHAËL TREMBLAY, urbaniste-stagiaire

En 2017, Montréal fêtera son 375^e anniversaire de fondation. La multiplication, au cours des dernières années, de grands événements commémoratifs, tels que le 400^e de la Ville de Québec, et à l'approche de plusieurs autres comme le 375^e de Montréal, le 150^e de la Confédération ou le 50^e de l'Exposition universelle de Montréal, tous prévus pour 2017, cela nous amène à nous questionner sur le sens de ces événements. Marketing territorial, promotion touristique, devoir de mémoire, initiative populaire, festivités, volonté politique, peu importe l'objectif, il n'en demeure pas moins que ces événements commémoratifs engendrent des interventions dont les impacts sont bien réels sur l'aménagement d'une ville.

Ces anniversaires sont l'occasion pour les autorités publiques d'intervenir massivement par la réalisation de grands projets urbains voués à devenir des legs importants dans l'imaginaire collectif. Le 375^e s'inscrit tout à fait dans cette optique, et à l'approche de 2017, les annonces se multiplient. Que ce soit la création de la promenade urbaine Fleuve/Montagne, l'illumination du pont Jacques-Cartier, la transformation de la rue Sainte-Catherine et les divers projets à l'échelle des arrondissements, ou bien les 715 projets reçus par la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal lors de son appel de projets en janvier dernier, l'engouement et la volonté d'intervention semblent de plus en plus marqués.

La soirée du 6 mai

Le 6 mai 2015 dernier, la Relève en urbanisme (RU) a tenu son premier Débat d'idées sur le thème « Le 375 MTL, événement éphémère ou signature durable? ». Pour l'occasion, plusieurs professionnels travaillant sur le sujet ou ayant collaboré de près à des événements similaires ont été invités à répondre aux questions que se posaient les jeunes urbanistes sur les événements commémoratifs et les retombées réelles qu'ils peuvent avoir sur la ville.

Le panel, composé de Raquel Penalosa (architecte paysagiste), de Claudia Villeneuve (architecte paysagiste), de Louis Brunet (architecte) et de Nathalie Prud'homme (urbaniste), a permis d'éclaircir certaines problématiques liées à la vision, à la réalisation et à l'appropriation de ces grands projets de legs. Ainsi, l'événement, qui s'est déroulé dans une ambiance amicale et intimiste, a permis un partage d'expériences et des échanges passionnés. Au total, une cinquantaine de participants issus de divers horizons ont répondu à l'appel de la RU.

Le 375^e, un catalyseur pour les projets

D'entrée de jeu, les panélistes se sont mis d'accord sur l'importance du 375^e anniversaire pour les Montréalais et la nécessité d'utiliser cette fête comme catalyseur dans les projets de la Ville de Montréal. Ainsi, le 375^e semble servir de prétexte pour accélérer la réalisation de projets urbains de grande ampleur. Nathalie Prud'homme a rappelé à tous que le thème de l'eau avait servi de fil conducteur lors des festivités entourant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec. « *Le thème des festivités était "la rencontre et celle-ci s'est notamment matérialisée, entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent, à travers le projet de la promenade Samuel-De Champlain* ».

Plusieurs événements commémoratifs ont servi aux panélistes d'éléments de comparaison. Raquel Penalosa a notamment mentionné qu'il y a de ces événements qui marquent à jamais l'histoire d'une ville : « (...) en 1992, les Jeux olympiques ont réanimé Barcelone qui s'est alors métamorphosée ».

L'importance des partenariats

Un deuxième consensus est ressorti des discussions de la soirée, au sujet de l'importance des partenariats pour que l'événement soit un succès et que les projets se réalisent à temps. Nathalie Prud'homme a fait part de son expérience dans l'organisation du 400^e de Québec, où des partenaires privés se sont investis et ont parrainé certains projets.

Dans le cas du 375^e de Montréal, Claudia Villeneuve a mentionné que « *des associations citoyennes sont actuellement partenaires de plusieurs projets et qu'il existe une grande implication des citoyens corporatifs* ». Les partenaires financiers font d'ailleurs partie depuis le départ de la corporation du 375^e anniversaire de Montréal. Ainsi, tous les secteurs de la société doivent contribuer à la fête.

Aller au-delà des projets

Toutefois, l'orientation que prennent les festivités du 375^e jusqu'à maintenant est critiquable pour certains. En effet, l'aspect historique et la notion de temporalité semblent relégués au second rang. Raquel Penalosa rappela d'ailleurs que la fondation de Montréal est « *une histoire de femmes et de coureurs des bois* ». Il importe donc, au-delà des projets, de célébrer l'activité humaine.

Selon les panélistes, cet anniversaire est surtout une occasion de mettre en valeur Montréal et de rehausser sa compétitivité. Cet événement doit aussi servir à mettre les projecteurs sur Montréal et à créer un sentiment de fierté pour ses habitants. Pour certains, cela pourrait sembler être uniquement de la poudre aux yeux, mais pour certaines clientèles, plusieurs actions plus clinquantes sont essentielles. Tout comme l'a fait Québec, le marketing urbain autour de l'événement doit être un facteur déterminant pour redorer la fierté des citoyens pour leur ville et amener des investissements extérieurs qui auront de fortes retombées sur le plan touristique.

Finalement, cette première soirée Débat d'Idées s'est conclue par un échange enrichissant avec le public. Certains participants y sont allés de propositions permettant d'améliorer les retombées du 375^e comme des projets misant sur son caractère cosmopolite, sur davantage de projets à portée locale tels que des ruelles vertes, qui font une différence dans la communauté, ainsi que sur une meilleure collaboration et plus de transparence entre l'Administration locale et les groupes citoyens.

Même s'il est trop tôt pour connaître l'impact qu'aura le 375^e sur la ville de Montréal et sur l'imaginaire collectif, l'équipe de la Relève en urbanisme tire un bilan très positif de cette soirée d'échanges entre professionnels expérimentés et jeunes de la relève. Nous espérons que ce premier Débat d'idées alimente la réflexion des participants et suscite l'intérêt sur ce thème dont nous n'avons pas fini d'entendre parler. Reste à voir si ces projets marqueront durablement de leur empreinte la ville de Montréal, ou si leur rayonnement ne sera qu'éphémère. ✨

Michaël Tremblay, urbaniste-stagiaire, est membre du comité de la Relève en urbanisme.

Plus de 350 professionnels de l'urbanisme à la soirée annuelle de la Relève en urbanisme!

» LOUIS MAZEROLLE, urbaniste
» JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE

Pour fêter le premier anniversaire de son lancement, le comité de la Relève en urbanisme (RU) de l'Ordre des urbanistes du Québec a organisé sa soirée annuelle 2015 à la Société des Arts Technologiques (SAT) de Montréal, le mercredi 18 novembre dernier. Cette soirée fut un véritable succès, tant par le grand nombre de professionnels présents que la qualité des intervenants, et fut surtout l'occasion de partager tout le travail réalisé par les membres et les nombreux bénévoles impliqués dans la RU au courant de la dernière année. Plus de 350 personnes étaient présentes pour réseauter et échanger autour du thème de la *Vision des urbanistes*. Ce succès démontre le dynamisme de la nouvelle génération ainsi que le besoin de se rassembler et d'échanger.

Cette soirée a permis à un grand nombre de professionnels de l'urbanisme et de professions connexes d'écouter et de discuter avec notre invité spécial Alexandre Taillefer, qui lançait le jour même un nouveau concept de taxi électrique à Montréal. Issu du monde des affaires, il a fait part de sa vision très positive du rôle de l'urbaniste dans l'évolution des pratiques urbaines actuelles. Pour lui, l'urbanisme est un puissant intégrateur social, et la responsabilité des professionnels à cet égard consiste à améliorer les conditions socioéconomiques de la population. Il a aussi rappelé que le travail des urbanistes consiste à rendre les gens heureux en améliorant leur qualité de vie, et que Montréal se démarque nettement des autres villes par la qualité de vie qu'on y retrouve, et surtout, par son authenticité.

Enfin, un court-métrage réalisé par le sous-comité Multidisciplinarité a été dévoilé. Visant le grand public, cette vidéo a pour objectif de vulgariser le rôle de l'urbaniste, ses échelles d'intervention, son caractère multidisciplinaire et son rapport aux autres professions. Il s'agit du premier projet du genre visant à valoriser la profession auprès des non-initiés.

La Relève en urbanisme tient à remercier toutes les personnes qui étaient présentes et qui nous encouragent à poursuivre notre démarche, mais également le soutien financier et logistique de l'OUQ et tous les bénévoles ayant contribué de près ou de loin à l'organisation de cet événement qui a permis de faire rayonner l'urbanisme!



ENTREVUE AVEC ALEXANDRE TAILLEFER, INVITÉ SPÉCIAL DE LA SOIRÉE DE LA RU

Selon vous, quels impacts peut avoir la communauté d'affaires sur la vitalité de Montréal?

[Un entrepreneur], c'est quelqu'un qui est capable de prendre un projet et s'assurer [de le livrer], parce que des idées, il y en a des milliers. Comment s'assurer de prendre une idée et de la livrer? Je pense que c'est le propre des entrepreneurs et c'est la place qu'ils doivent prendre. Un projet, ça prend un paquet de gens qui travaillent autour de ça, des capitaux, des contacts, des contacts politiques, des contacts réglementaires. C'est le propre des entrepreneurs de jouer ce rôle-là. Alors, l'évolution d'une ville, c'est quand les entrepreneurs et les gens d'affaires décident de s'y mettre. Je pense que [de cette façon], ça va plus rapidement.

Quel déclic faut-il faire pour améliorer l'engagement des gens d'affaires sur les projets à l'échelle de la ville?

Pour moi, le déclic important pour une personne d'affaires, c'est de se rendre compte à quel point c'est important de donner. De donner de l'argent à une cause, c'est bien, mais pour moi, c'est comme envoyer du poisson à un village. Ce qui est plus important, c'est d'apprendre à un village à pêcher.

C'est quand un entrepreneur [ou une personne issue du milieu des affaires] comprend ça et commence à s'impliquer dans un projet [et] dans sa communauté, qu'il commence à voir que son implication a un impact réel. Quand les gens ont le sentiment de donner à la communauté, c'est extrêmement gratifiant. Quand une

personne a ce sentiment gratifiant, c'est aussi fort que le sentiment lorsque tu sors du gym. Alors, c'est fort ça!

Que faut-il pour innover dans la ville d'aujourd'hui?

Alors, l'innovation, bien entendu, peut être technologique. On s'en va vers les trottoirs chauffants à Montréal, des bornes wi-fi, des capteurs météorologiques, des capteurs de circulation. La vraie innovation, par contre, c'est de prendre en considération bien d'autres aspects que les aspects de « capture de data », d'automatisation et de fonctionnalité.

Il va falloir qu'on réfléchisse à comment fournir un milieu de vie qui rend les gens heureux. C'est ça le vrai défi de l'urbanisme [et] de l'architecture. C'est le grand défi pour la construction d'une ville. Il faut trouver un environnement où les citoyens peuvent être heureux, et ça passe, entre autres, par l'amélioration socioéconomique.

Alors, quand on pense à ça, l'urbaniste doit prendre en considération non pas uniquement le trajet du point A au point B; il faut aussi comprendre les chemins informels qui vont beaucoup plus loin que d'essayer de penser à tous les chemins. Il faut réfléchir aux impacts économiques et au bonheur dans la société. C'est une grande responsabilité que les urbanistes ont! ✨

Louis Mazerolle, urbaniste et Jean-François Lefebvre sont membres du comité de la Relève en urbanisme.

JANVIER 2016

29 janvier

Formation – Outiller les urbanistes pour la participation publique

Organisateurs Ordre des urbanistes du Québec
Lieu Montréal
Information gballard@ouq.qc.ca

FÉVRIER 2016

8 février

Économie circulaire et urbanisme | Aménagement durable du territoire!

Organisateurs Ordre des urbanistes du Québec et Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
Lieu Montréal
Information agodon@ouq.qc.ca

19 février

Formation – Outiller les urbanistes pour la participation publique

Organisateurs Ordre des urbanistes du Québec
Lieu Québec
Information gballard@ouq.qc.ca

25 février

Journée d'étude sous le thème de l'abordabilité

Organisateurs Ordre des urbanistes du Québec et Société canadienne d'hypothèques et de logement
Lieu Montréal
Information agodon@ouq.qc.ca

JUILLET 2016

5-8 juillet

Congrès OUQ-ICU | Accent sur l'urbanisme

Organisateurs Ordre des urbanistes du Québec et Institut canadien des urbanistes
Lieu Québec
Information agodon@ouq.qc.ca

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée lors de l'édition du dernier numéro d'*Urbanité* (Automne 2015) dans l'article *Les saisons du design urbain à Québec : pourquoi et comment aménager la ville pour jouer au quotidien?*

À la page 20, colonne de gauche, ligne 18, on peut lire :

« (...) se promener un verre à la main avec ses amis ou encore se balader avec ses enfants. »

On aurait dû lire :

« (...) ou de se promener un verre à la main, avec ses amis ou même accompagnés d'enfants. »

Toutes nos excuses

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

La revue *Urbanité*

Tirage : 2500 exemplaires

DISTRIBUTION

Membres de l'OUQ – 1011 • Abonnés et autres – 1489

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes;
INFORMER les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
FORMER sur une base continue les professionnels de l'aménagement du territoire.

COMITÉ ÉDITORIAL

Serge Vaugeois, président

Paul Arsenault – Sergio Avellan – André-Anne Cadieux – Amélie Castaing-Rigaud – Frédéric Dufault – François Goulet – Mathieu Langlois – Jacques Trudel

COLLABORATION

Marie-Soleil Brosseau – Félix Gravel – Charlotte Horny

COORDINATION ET RÉALISATION :

Andréanne Godon

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Geneviève Bournival

PUBLICITÉ

CPS Média inc.

Serena Hillaert, conseillère publicitaire
shillaert@cpsmedia.ca | 450 227-8414, poste 311
www.cpsmedia.com

IMPRIMERIE

Imprimerie F.L. Chicoine

ABONNEMENTS, INFORMATION ET SUGGESTIONS

www.ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 26 | agodon@ouq.qc.ca

AUTEURS

Vous êtes invités à soumettre vos articles ou textes inédits au comité éditorial. Le comité éditorial se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : agodon@ouq.qc.ca

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur.

Le genre utilisé dans cette publication englobe le féminin et le masculin dans le seul but d'en alléger la présentation.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Administrateurs :

Donald Bonsant, président

Mathieu Bélanger, vice-président

Clément Demers, trésorier

Catherine Boisclair, administratrice

Marie-Josée Casaubon, administratrice

Frédéric Desjardins, administrateur

Florent Gagné, administrateur nommé

Daniel Pinard, administrateur nommé

Permanence :

Karina Verdon, directrice générale

Odette Michaud, adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre

Nathalie Corso, coordonnatrice, admission et qualité

Geneviève Masson, directrice des communications

Andréanne Godon, chargée des communications

Geneviève Ballard, secrétaire-réceptionniste



Ordre des
Urbanistes du
Québec

85, rue Saint-Paul Ouest
4^e étage, bureau 410, Montréal, QC, H2Y 3V4
514 849-1177 • www.ouq.qc.ca

CONGRÈS 2015
14 AU 16 OCTOBRE



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Merci à nos partenaires !



PARTENAIRES ARGENT



PARTENAIRES BRONZE



AUTRES PARTENAIRES



EXPOSANTS



COMMANDITAIRES DE SOUTIEN



CRÉER. AMÉLIORER. PRÉSERVER.

architecture de paysage

design urbain

urbanisme

immobilier

économie



L'approche pluridisciplinaire d'AECOM réunit les plus grands esprits créatifs et penseurs stratégiques pour faciliter les relations de réciprocité parfois complexes qui existent entre les sites et leurs milieux environnants.

www.aecom.com

AECOM

